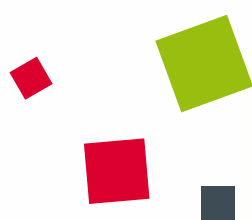




PROXIMITÉ | OUVERTURE | ÉCONOMIE | CULTURE | ENVIRONNEMENT | JEUNESSE | SPORT | TRANSPORT | TOURISME | SOCIAL | AGRICULTURE | EDUCATION | SERVICES



ÉDITION 2011

RAPPORT **D'ACTIVITÉ**

SERVICES DU CONSEIL GÉNÉRAL DU CANTAL

Sommaire

- 2 EDITO du Président**
- 4 REGARDS sur 2011**
- 6 PLAN D'ACTION DÉPARTEMENTAL 2012 - 2014**
- 12 AGENDA 21**
- 16 L'INSTITUTION DÉPARTEMENTALE :**
Les élus - le Cabinet - La Direction Générale des Services
L'Organigramme des Services
- 22 LES MOYENS HUMAINS**
Direction Ressources Humaines
- 26 LES MOYENS FINANCIERS : le budget 2011**
- 28 LES MOYENS SUPPORTS :**
 - la Direction Ressources
 - la Direction des Affaires Juridiques, d'Appui aux Collectivités,
de la Prospective et des Systèmes d'Information
- 36 SOLIDARITÉ**
 - Le service social départemental
 - La politique pour l'enfance et la famille
 - La politique d'insertion
 - La politique en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées
et des adultes vulnérables
- 48 MOBILITÉ**
 - Le réseau routier
 - Les transports scolaires
 - Le transport collectif de voyageurs
 - Le transport aérien
- 58 CADRE DE VIE ET SERVICES**
 - Les collèges
 - Les autres interventions en matière d'éducation
 - La Culture
 - La Médiathèque Départementale
 - Les Archives Départementales
 - Cantal Musique et Danse
 - Le Sport
 - Cybercantal 2011 : Les Services et les infrastructures
 - Le Service Départemental d'Incendie et de Secours
 - L'environnement, l'aménagement foncier, rural, pastoral et forestier
 - Le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche
- 78 ÉCONOMIE ET EMPLOI**
 - L'Agriculture
 - L'Industrie, le Commerce et l'Artisanat
 - Le Télétravail
 - Cantal Expansion
 - Le Tourisme
 - La Station du Lioran
 - Cantal Tourisme
- 88 COLLECTIVITE PARTENAIRE**
 - L'accompagnement des territoires
 - L'Agence Technique Départementale
 - Les infrastructures et bâtiments départementaux

Les priorités « DEVELOPPEMENT DURABLE » et « JEUNESSE »
sont reprises dans chacune des Missions.



Édito



Temps fort de la vie de la Collectivité, le rapport d'activité des Services a vocation à faire connaître la diversité et la richesse de l'action conduite par le Conseil Général et donc par ses agents. 2011 a marqué une fin de cycle et l'amorce de nouvelles orientations traduites dans le Plan d'Action Départemental 2012-2014.

Malgré un contexte où notre modèle de croissance est en mutation et les finances publiques sont mises à rude épreuve, le Conseil Général du Cantal se mobilise, à la mesure de ses moyens et de ses compétences, pour renforcer la compétitivité et l'attractivité du département dans une démarche de solidarités sociale et territoriale. Ce rapport comme les orientations du Plan d'Action Départemental en témoignent.

Le rapport d'activité 2011 confirme notre principal objectif qui est d'agir sur les services aux Cantaliens, en les rendant toujours plus accessibles, pour confirmer notre engagement d'être « chaque jour à vos côtés ». Ce rapport montre aussi l'étendue des actions réalisées au quotidien par la Collectivité et témoigne de la volonté permanente d'innover, d'oser et de préparer un horizon porteur d'espoir. Il montre que nos engagements de gestion responsable sont pleinement compatibles avec une activité dense et un investissement soutenu. Mieux, ce sont nos engagements et nos efforts souscrits depuis 2008 qui les permettent. Enfin, ce rapport est organisé autour des quatre missions que nous avons identifiées : Solidarité – Mobilité – Cadre de vie et Services – Economie et Emploi, et de nos trois priorités : Développement Durable, Collectivité Partenaire et Jeunesse.

Je réaffirme une nouvelle fois mon attachement aux proximités sociale et territoriale qu'offre la Collectivité Départementale et dont chacun peut mesurer au quotidien l'importance pour les acteurs du territoire : usagers, associations, collectivités, entreprises.

Je renouvelle ma reconnaissance à tous les agents pour le travail accompli, mon soutien dans l'exercice de leurs missions et ma confiance en l'avenir de notre service public départemental, qui doit demeurer créatif et inventif.

Vincent DESCOEUR
Président du Conseil Général



R E G A R D S

Janvier

- Lancement du projet de changement du système d'information des ressources humaines (SIRH).
- **Le Département assure une opération de refinancement du chalet des Galinottes au Lioran pour le compte de la FAL.**
- Vœux aux personnels : projets et médailles.
- « Galettes des Rois » à Saint-Flour et Mauriac, mais aussi à Aurillac en partenariat avec l'APCG.
- Mise en œuvre de la deuxième des trois étapes d'harmonisation du régime indemnitaire.
- Bilan de l'audit COFRAC sur la certification du Laboratoire Départemental.
- Validation de l'audit final social, organisationnel et financier du SDIS.
- Manifestation de vœux au monde sportif et remise d'équipements.

Février

- Programmation du fonds d'aide aux communes (FEC), confirmant la place de 1^{er} partenaire des collectivités occupées par le Conseil Général.
- Démographie : premières projections optimistes de l'INSEE pour le Cantal : un encouragement à poursuivre les efforts du Département en faveur de l'attractivité.
- Mise en place des centres de responsabilité dans les Agences routières et au Parc.
- Réunion des instances paritaires, en particulier du CTP pour préparer la démarche relative au climat social.
- **Nouveau service du Conseil Général : la géolocalisation des nounous ou comment trouver une assistante maternelle dans le Cantal sur le site internet du Conseil Général.**
- Achèvement des travaux de rénovation de l'accueil de l'Hôtel du Département.

Mars

- **Elections cantonales : une nouvelle Assemblée Départementale installée.**
- Le Cantal présent au Salon International de l'Agriculture.
- Hibernarock et Festival de lecture musicale : deux rendez-vous culturels proposés par le Conseil Général.
- Station du Lioran : peu de neige mais une activité permanente grâce à la bonne gestion du réseau d'enneigement.
- Nouveaux contrats de territoire pour plusieurs communautés.

Juillet

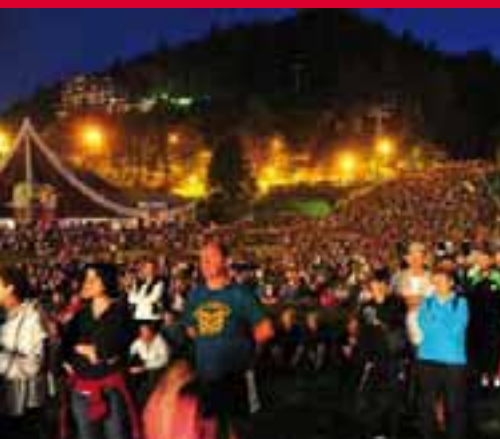
- **Accueil pendant 3 jours du Tour de France dans le Cantal.**
- Parution du premier guide estival Cantal en partenariat avec « La Montagne ».
- Prévention des déchets : une action prioritaire du plan départemental.
- Commémoration nationale dans le Cantal, à Montboudif, pour le centenaire de la naissance de Georges Pompidou.
- Lancement de la nouvelle saison du Pass Cantal : un chéquier d'une valeur de 100 € pour un coût de 8 € à destination de tous les jeunes de 11 à 17 ans.
- Validation d'un scénario de gestion jusqu'en 2014 servant de référence pour les lettres de cadrages adressées aux Services pour préparer le budget 2012.
- Présentation en CHS du projet d'aménagement des futurs locaux de la DSD.

Août

- ECLAT : Le Conseil Général lieu d'accueil du 26^{ème} Festival.
- 6^{ème} édition de Ruralitic dans le Cantal sous forme d'Université d'été.
- Séminaire des élus pour préparer le PAD 2012 - 2014 et les orientations budgétaires 2012.
- **Signature du programme « Habiter mieux » : conjuguer action sociale et développement durable.**
- Validation des orientations du futur DOVH.

Septembre

- Avis favorable de l'autorité environnementale sur le projet de contournement de St-Flour qui sera soumis à enquête préalable à la DUP avant la fin de l'année.
- Pass Restauration et menus bio dans les collèges.
- **Entrée en vigueur du nouveau Pass Transport à 1,5 € sur le réseau de lignes régulières Cantal'lib.**
- Mise en place d'une gestion des transports scolaires impliquant davantage les GPTS et permettant une réduction des coûts pour les familles.
- Inauguration de l'unité d'accueil du « Clos des Alouettes » à Aurillac : un nouveau service pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et leur famille.
- Journée d'accueil des nouveaux agents au sein du Conseil Général.
- Un dictionnaire et une clé USB pour tous les jeunes collégiens entrant en 6^{ème} en complément du déploiement des Environnements Numériques de Travail (ENT) dans les collèges.
- Lancement du travail relatif à l'évaluation préalable à la passation d'un contrat de partenariat pour l'aménagement de la RD 120.
- Inauguration du nouveau CRD du canton de St-Mamet.
- Livraison de la première tranche de rénovation du collège de Mauriac.



SUR 2011

Avril

- **Rencontres de la proximité : plus de 650 agents informés et avec lesquels le dialogue a été confirmé.**
- 1^{ères} Rencontres des éco-activités organisées en partenariat avec l'AMF.
- Nouvelles conventions avec les compagnies consulaires et réforme du FADAC pour soutenir le commerce et l'artisanat.
- Nouveau site internet cantalauvergne.com : le meilleur du Cantal !
- Engagement du travail préparatoire à un nouveau Plan d'Action Départemental (PAD).

Mai

- 3^{ème} édition de l'Oxygen Challenge : un succès confirmé.
- 9^{ème} salon du livre de jeunesse à Champs-sur-Tarentaine.
- Déroulement de l'enquête climat social.
- Réunion du Président de Région et des 4 Présidents de Département d'Auvergne à Chaudes-Aigues.
- Accompagnement par le Conseil Général de la reprise d'Abeil : 68 emplois sauvés.
- **Inauguration d'un nouveau relais de téléphonie mobile à Roannes-Saint-Mary.**

Juin

- Vote du Compte Administratif 2010 : des ratios de gestion en amélioration.
- **Engagement de la première année de la DSP de la ligne aérienne Aurillac - Paris sous l'égide du Conseil Général.**
- Inauguration d'une nouvelle exposition aux Archives : les origines cantaliennes de Georges Pompidou.
- GIP de la MDPH : un bilan d'activité satisfaisant et un compte administratif positif.
- Validation du projet de service de l'ASE au terme de la phase d'accompagnement.
- Adoption du nouveau SDACR pour assurer la sécurité des personnes et des biens.
- 1^{er} Forum départemental du bénévolat.

Octobre

- **Inauguration des aménagements de la RD 600 : Raulhac - Aveyron.**
 - Scènes en Partage : une nouvelle saison culturelle pour tous les cantaliens.
 - 4^{ème} Journée départementale du handicap à l'Hôtel du Département.
 - Séminaire des Cadres au Lioran.
 - Commissions réunies du Conseil Général sur l'avenir des collèges du Cantal.
 - Diffusion du téléfilm « les Robins des pauvres » tourné dans le Cantal avec le soutien du Département.
 - Mise à disposition par le Conseil Général d'un local de stockage pour les associations caritatives : Banque Alimentaire et Secours Populaire.
 - Entretiens annuels d'activités pour tous les agents de la Collectivité.
- Inauguration des Micro-crèches de Saint-Simon et du village d'entreprises d'Aurillac accompagnés par le pôle petite enfance du Conseil Général.
- Manifestation d'accueil des nouveaux Cantaliens.

Novembre

- Inauguration de la nouvelle retenue d'eau du Lioran : 70% du domaine sécurisé !
- Mise en place de la médiation interne.
- Nouveaux services de viabilité hivernale opérationnels : sécurité, confort, information.
- Débat d'orientations budgétaires pour 2012 marqué par le double objectif de stabilité fiscale et de désendettement.
- Inauguration du premier parc solaire d'Auvergne à Jussac : un projet impulsé par le Département.
- Adoption du Plan d'Action Départemental 2012-2014.
- Attribution d'un prix «Territoria» de la Gazette des Communes pour le développement du télétravail.
- Inauguration de la MDA de St-Flour.
- **Présentation publique du projet de contournement de St-Flour.**
- Confirmation de la poursuite de l'activité d'analyses sanitaires de l'eau au Laboratoire Départemental.

Décembre

- Carole Montillet, Championne du Monde et Championne Olympique, marraine de la Station du Lioran ouvre la saison.
- Décision d'engagement en 2012 d'une révision du schéma départemental des déchets.
- Record de fréquentation pour la ligne Aurillac - Paris qui dépasse les 26.000 passagers en 2011.
- **Adoption du Budget 2012 du Conseil Général actant le pacte de stabilité fiscale, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'accroissement des crédits d'investissements routiers.**
- Point d'étape sur l'Agenda 21 et programme d'action.



Le Plan d'Action Département



mental 2012-2014

PAD 12-14



Chaque jour à vos côtés

Le Plan d'Action Départemental 2012 - 2014

« Chaque jour aux côtés de tous les Cantaliens », le Conseil Général décline à travers son Plan d'Action Départemental sa stratégie et ses orientations.

Le Département s'attache ainsi à mettre en mouvement le territoire sur la base d'un projet s'articulant autour de quelques engagements prioritaires :

- Agir au quotidien et préparer l'avenir,
- Agir sur les solidarités par la proximité,
- Agir sur les services à la population,
- Assurer une gestion responsable et durable,
- Agir à travers 4 Missions,
- Affirmer 3 priorités transversales.

Le nouveau Plan d'Action Départemental, adopté par l'Assemblée Départementale en novembre 2011, s'assigne comme principal objectif d'agir sur les services aux Cantaliens, de leur en offrir toujours davantage, en les rendant toujours plus accessibles, pour « être chaque jour à vos côtés ». Il permet d'affirmer l'étendue des actions réalisées au quotidien par la Collectivité et témoigne de la volonté permanente d'innover, d'oser et de préparer un horizon porteur d'espoir, dans le prolongement du PAD précédent. Le Conseil Général affirme ainsi, dans un contexte de réforme des collectivités territo-

riales, le maintien d'une vocation de proximité et d'une responsabilité de cohésion sociale et territoriale, que ses engagements en matière de gestion doivent garantir. **La finalité d'un document stratégique comme le Plan d'Action Départemental qui est proposé, est en fait triple :**

- Définir la stratégie départementale pluriannuelle en réponse aux enjeux identifiés tant réglementaires que politiques, et donc affirmer des priorités et des choix ;
- Donner de la lisibilité à l'action du Conseil Général et renforcer la cohérence de celle-ci ;
- Encadrer l'action du Conseil Général pour en assurer la maîtrise financière à moyen terme.

AGIR AU QUOTIDIEN ET PRÉPARER L'AVENIR

Certes inscrit dans un contexte de plus en plus exigeant, le Plan d'Action Départemental (PAD) doit permettre au Conseil Général de mettre en œuvre une politique de proximité en direction des Cantaliens et du Cantal, mais aussi de préparer l'avenir du territoire. Il offre un cadre facilitant la lisibilité de l'action et l'accès pour tous aux nombreuses interventions qu'il propose. Destiné à mettre en œuvre le Projet Cantal 2015, assis sur la consultation des

Cantaliens, le PAD a vocation à répondre aux projets et aux ambitions des Cantaliens. Il prend en compte la perspective d'une relation nouvelle entre les niveaux départementaux et régionaux, mais aussi l'évolution de l'intercommunalité. L'objectif de convergence entre politiques départementales et régionales est un des enjeux majeurs de ce PAD. Le volontarisme de l'action départementale demeure central dans ce projet, convaincu que l'avenir des territoires ruraux, indépendamment des institutions qui l'administrent, présente perspectives et potentiels dans un monde toujours plus ouvert, parce qu'ils permettent de placer l'homme au cœur de leur projet. Le premier enjeu du PAD est d'assurer la continuité territoriale et de moderniser le territoire, tant sous l'angle des infrastructures, des transports, des TIC (téléphonie, très haut débit), que des services apportés à la population.

La démographie constitue un deuxième enjeu important pour le Département, que ce soit au travers de la prise en compte du vieillissement, grâce aux politiques sociales, ou bien en contribuant à attirer de nouvelles populations sur le territoire, avec l'identification d'une mission dédiée, ou encore avec des actions renforcées en direction de la jeunesse. A ce titre, les résultats du dernier recensement montre le chemin parcouru : d'une perte de 1000 habitants par an dans les années 90 à moins de 200 depuis 2001 ; porteur d'espoir pour l'avenir. Le renouvellement de l'image du Département est aussi un réel enjeu pour renforcer l'attractivité pouvant entraîner des retombées économiques conséquentes grâce à la valorisation des atouts naturels du Cantal, mais aussi en suscitant des opportunités nouvelles.

4 missions

- SOLIDARITÉ
- MOBILITÉ
- CADRE DE VIE & SERVICES
- ÉCONOMIE & EMPLOI

3 priorités

- DÉVELOPPEMENT DURABLE
- COLLECTIVITÉ PARTENAIRE
- JEUNESSE

LE CONSEIL GÉNÉRAL DU CANTAL

c'est

- + de services
- + de solidarité

cantal
LE DÉPARTEMENT

Chaque jour à vos côtés

AGIR SUR LES SOLIDARITÉS PAR LA PROXIMITÉ

Ce nouveau PAD intègre les changements intervenus dans notre environnement : crise économique, précarité, société de l'information, urgence écologique, allongement de la vie... Il propose de centrer l'action du Conseil Général là où nous pouvons agir pour favoriser le lien social et préparer l'avenir de nos enfants. En fait ce PAD se propose d'agir sur les solidarités : solidarité avec les hommes et solidarité avec les territoires ; symbolisé par l'engagement de la Collectivité : « chaque jour à vos côtés ». Le Département est la Collectivité de solidarité et de proximité par excellence. Il est clairement identifié comme le chef de file de l'action sociale, mais aussi comme l'interlocuteur de premier rang des communes et des EPCI. Garant des solidarités sociale et territoriale, il dispose du lien de proximité suffisant pour agir de manière efficace, pragmatique et concertée.

Le PAD sera donc organisé autour de ces deux grandes priorités :

- La solidarité avec les hommes :
 - Préparer la jeune génération à être les citoyens de demain,
 - Favoriser l'accès à l'emploi et accompagner les adultes confrontés aux accidents de la vie,
 - Garantir aux personnes âgées le respect de leur choix de vie,
 - Garantir à toute personne handicapée le choix de son projet de vie.
- La solidarité avec les territoires :
 - Dynamiser l'économie au service de l'emploi,
 - Améliorer encore les infrastructures et contribuer à l'aménagement durable du territoire,
 - Sauvegarder les ressources naturelles et lutter contre le changement climatique,
 - Accompagner les projets des territoires.

A ce titre, il est évident que la question de l'emploi, pour les

hommes comme pour les territoires, est une priorité absolue. Elle justifie le soutien à l'activité économique, y compris l'agriculture, aux politiques d'insertion et d'accès au premier emploi pour les jeunes, mais aussi les actions en faveur de l'économie sociale et solidaire, ou encore d'intégration des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics locaux.

AGIR SUR LES SERVICES À LA POPULATION

Les services apportés à la population sont au cœur des politiques publiques que le Conseil Général souhaite développer. Plus que des infrastructures ou des équipements nouveaux, même si certains restent nécessaires notamment pour achever l'ouverture du territoire, ce sont des services dont la population a besoin. Si la santé et l'éducation, avec la sécurité, constituent l'ossature de base, le Département doit non seulement accompagner les réponses à ces besoins, mais aussi assurer les services relevant de sa compétence. La capacité d'un territoire à offrir des emplois et des services à la population est primordiale pour qu'il soit attractif et retienne ses habitants. De ce point de vue, les derniers chiffres de la démographie confirment l'existence d'un solde migratoire positif et la stabilité de la population. Pour consolider cette tendance et engager une croissance démographique, il convient de répondre aux enjeux des services attendus par la population. Ces services répondent souvent à une approche territoriale. C'est par cette entrée que les solutions doivent être recherchées. Outre les services organisés par la Collectivité (transport, social, collèges, culture, routes...), et souvent définis dans ses schémas, plans ou autres documents d'orientation, l'action du Département s'attachera aussi à privilégier dans ses interventions auprès des territoires cette approche.



Le Plan d'Action Départemental 2012 - 2014



A cet égard, le Département du Cantal est un acteur public majeur qui doit s'affirmer entre des préoccupations parfois trop locales et une vision régionaliste d'un aménagement souvent centralisateur. Face à ce défi, l'enjeu est pour lui d'être un acteur responsable, pragmatique et stratégique du développement du territoire. Le Département doit donc poursuivre son travail d'analyse des domaines sur lesquels il intervient et qui sont générateurs de services pour la population par la définition d'une organisation territorialisée de ceux-ci tenant compte d'impératifs économiques et financiers liés à des niveaux de services à atteindre ou à conforter. Ce qui doit guider l'action et lui donner du sens, c'est la définition et les conditions d'une implantation territoriale optimale des services à la population grâce à un maillage du territoire départemental soucieux de limiter les temps de transports et d'offrir un niveau de service viable, en correspondance avec les attentes de la population. Le soutien aux relais de service public et la démarche « + de services publics » et plus largement le soutien apporté aux communes et aux EPCI, mais aussi aux associations, ou encore au commerce et à l'artisanat, comme les actions engagées pour lutter contre la fracture numérique, doivent contribuer au maintien des services au public et assurer une équité d'accès pour les citoyens. Cette entrée par les services et leur territorialisation devra guider l'action du Département dans son PAD. En complément, le Conseil Général se propose de mettre en place une mission de médiation permettant de répondre aux éventuelles insatisfactions ou incompréhensions des usagers.

ASSURER UNE GESTION RESPONSABLE ET DURABLE :

L'affirmation d'une solidarité en direction des générations futures consiste en une gestion responsable et durable, c'est-à-dire qui ne fait pas reposer de manière inconsidérée les dépenses d'aujourd'hui sur les générations futures. Cela vaut au niveau national comme au niveau local. C'est pourquoi ce nouveau PAD affirme comme une priorité la dimension gestionnaire du Conseil Général. Les besoins sont aujourd'hui davantage aux services qu'aux équipements, comme indiqué ci-dessus, nécessitant une réflexion nouvelle sur l'équilibre fonctionnement / investissement au sein du budget. Il convient en effet de disposer d'un autofinancement suffisant pour assurer le financement des investissements et l'amortissement, mais aussi de garantir des ressources de fonctionnement en réponse aux besoins croissants de services à la population. Le niveau des investissements doit tendre à respecter un équilibre de 2/3 d'investissement direct et 1/3 de subvention d'équipement, pour assurer les missions prioritaires de la Collectivité et la bonne gestion de son patrimoine. Ces objectifs de gestion se traduisent par des engagements pour la durée du plan, permis par les mécanismes de péréquation horizontale mis en œuvre par l'Etat à compter de 2011, mais qui doivent être pérennisés, mais soumis aux aléas des décisions liées à la réforme de la dépendance. Ces engagements sont conformes

à la prospective financière adoptée en juin 2010 et inscrits dans le cadre des actions engagées depuis 2008. Ainsi la Collectivité propose un véritable pacte de gestion sur la durée du PAD. Les engagements souscrits en direction des cantaliens pour la période 2012 - 2014 sont les suivants : aucune hausse de la fiscalité, et diminution de l'encours de la dette à l'horizon 2014.

Les outils mobilisés pour répondre à ces objectifs sont de plusieurs ordres :

- Strict respect du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) adopté en 2011,
- Mise en place d'un Plan Pluriannuel de Fonctionnement (PPF),
- Autofinancement minimal à respecter pour accroître l'épargne nette,
- Recours au PPP pour accélérer la réalisation de certains investissements et en assurer un financement optimal.

Cette dimension gestionnaire est partie intégrante et première du PAD 2012 - 2014, tant la capacité à gérer dans le respect des contribuables actuels et des générations futures est plus que jamais une responsabilité première des élus. Cela nécessite du courage, de la volonté et des choix dans les politiques publiques conduites. Certaines normes ou contraintes réglementaires doivent être appréhendées dans cette période : accessibilité des PMR, Plan Climat Energie... dont l'impact sur nos finances peut s'avérer considérable. Ces questions devront d'abord faire l'objet d'une évaluation avant d'être intégrées.





Agir à travers 4 Missions :

L'action du Département est organisée autour de 4 Missions majeures qui allient réponses réglementaires dans le champ des compétences du Conseil Général et volontarisme en faveur du territoire et de ses habitants. Elles s'inscrivent dans la continuité mais font aussi l'objet d'une concentration accrue et d'orientations nouvelles.

LA SOLIDARITÉ :

- La petite enfance : centres d'accueil collectifs, Relais Petite Enfance...
- La protection de l'enfant et de la famille ;
- L'insertion, le logement, l'emploi : le rSa ;
- Les personnes âgées : le choix de vie, le maintien à domicile, les réponses à la dépendance et à la maladie d'Alzheimer (le Pass Autonomie) ;
- Les Personnes handicapées : MDPH et MDA, l'évaluation individuelle des besoins ;
- L'action sociale territorialisée ;
- La santé : un accompagnement des professionnels et une aide aux structures (Maisons pluridisciplinaires) dans le cadre de la Loi HPST ;
- Le bénévolat : Création de la Maison du bénévolat et des associations sociales.

LA MOBILITÉ :

- L'ouverture vers les autoroutes ;
- Le service de la route : sécurité, confort, accessibilité ;
- Le transport : transport scolaire et transport collectif : Réseau « Cantal lib' » et Pass Transport ;
- Le transport aérien.



LE CADRE DE VIE ET LES SERVICES :

- Priorité à l'éducation et aux collèges : cadre éducatif, Pass restauration (objectif 50 % de produits locaux dans les cantines), animation, TIC ;
- L'enseignement supérieur ;
- Sport – Culture – Loisirs - Patrimoine : offre de service, identité et attractivité ;
- Habitat : volet social et volet territorial ;
- L'offre territoriale de services : Services Publics et TIC ;
- SDIS ;
- LDAR ;
- Environnement – Aménagement Foncier : eau – déchets – paysages.

L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI :

- Economie résidentielle : commerce, artisanat, tourisme ;
- Priorité solidarité agricole et alimentaire (y compris forêt) ;
- Accueil : Mesures spécifiques pour certains publics sur des métiers en tension ;
- Le Lioran et le volcan cantalien ;
- Les grands sites touristiques.

Affirmer 3 priorités transversales :

3 priorités transcendent ces Missions et en constituent les orientations prioritaires, pour répondre à l'affirmation des préoccupations majeures du Département. Elles constituent l'armature du PAD et préparent le Cantal de demain.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- Agenda 21 ;
- Clauses d'insertion dans les marchés publics ;
- Plan Climat Energie ;
- Télétravail ;
- Plan de déplacement de l'administration ;
- Mesure de l'action autour de 5 principes : activités – environnement – solidarité sociale – gouvernance – validité.

LA VOCATION DE COLLECTIVITÉ PARTENAIRE :

- Rester premier partenaire des Collectivités, avec souplesse, mais aussi avec un encadrement départemental renforcé, et une volonté de convergence avec les politiques régionales pour appréhender une approche territoriale nouvelle grâce à l'instauration de 2 fonds : FEC Cantal reconfiguré et FIL Cantal.
- Création d'une Agence Technique Départementale pour assister les Collectivités.
- Projet territorial de la Collectivité et politique immobilière.

LA JEUNESSE :

- Ensemble des actions à destination des jeunes
- Le Pass Jeune.



Agenda 21 Départemental

Bâtir ensemble une culture commune du développement durable





Le Développement Durable est une priorité reconnue par le Conseil Général depuis 1995, date de la signature de la Charte Départementale de l'Environnement, puis ensuite avec la précieuse implication du Conseil Général des Jeunes. Ce choix politique et les nombreuses initiatives prises, ont été récompensés en 2008, avec l'attribution d'une Marianne d'Or.

En 2009, le Conseil Général a confirmé sa volonté d'inscrire le Développement Durable, au cœur de son action, en engageant la démarche « Agenda 21 », et en adoptant un programme d'actions pour la période 2010 – 2014, lors de sa séance de Décembre 2010. Afin de bâtir un plan d'actions qui réponde aux attentes des équipes du Conseil Général et des acteurs du territoire Cantalien, la Collectivité Départementale a élaboré, puis validé des objectifs précis pour chacun des deux volets – interne et externe – de son Agenda 21.



A travers ce programme d'actions qui a été bâti dans le cadre d'une large concertation, tant en externe qu'en interne de la Collectivité, le Conseil Général s'est fixé comme objectif de favoriser l'attractivité responsable de son territoire, en :

- plaçant les Cantaliens au cœur du projet en privilégiant notamment les services aux usagers,
- tenant compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance,
- favorisant la dimension à la fois concrète et pédagogique du plan d'actions Agenda 21 afin d'éviter « le phénomène catalogue »,
- tenant compte des réalités techniques, administratives et budgétaires de la Collectivité afin de ne pas faire supporter aux générations futures des décisions ou projets inadaptés.

Dans ce contexte, et conformément aux engagements pris par la Collectivité Départementale, l'année 2011 aura donc été la continuité de la mise en œuvre du plan d'actions Agenda 21, élaboré en 2009 puis engagé en 2010, avec toujours ces mêmes objectifs :

- répondre de manière pragmatique aux enjeux du Développement Durable (Environnement, Progrès social, Solidarité, Gouvernance et attractivité). En effet, lors de la consultation interne et externe, la quasi-totalité des personnes ont dans un premier temps fait part de l'intérêt très relatif qu'elles portaient au concept de Développement Durable. Elles étaient très nombreuses à considérer qu'elles vivaient dans un département à la qualité environnementale exceptionnelle, sans avoir toujours conscience de la forte nécessité à le préserver d'une part, et sans avoir, d'autre part, la connaissance des autres piliers du Développement Durable que sont :

- l'Attractivité du territoire
- la Solidarité
- la Gouvernance
- le Progrès social

- favoriser l'appropriation de la démarche par la communication et la formation,
- mettre en place une méthode d'appréciation de l'intégration du développement durable dans les politiques et actions du Département du Cantal (cf. zoom page suivante).

C'est ainsi que durant cette année 2011, de nouvelles initiatives ont pu être mises en œuvre en réponse au cadre adopté.

7 OBJECTIFS PHARES POUR SON VOLET INTERNE

- la rédaction d'un Plan Climat Energie conformément au dispositif du Grenelle II de l'Environnement
- la gestion et le tri des déchets
- l'accessibilité et la sécurité des personnels
- les économies d'énergies
- les transports en faveur des personnels sur leurs trajets « Domicile – Travail – Domicile » et ceux « strictement professionnels »
- l'environnement professionnel
- la sensibilisation par la communication et la formation.



9 DOMAINES D'INTERVENTION POUR SON VOLET EXTERNE

- Environnement et patrimoine naturel
- Solidarité – Famille – Habitat – Associations
- Transports
- Développement économique
- Tourisme
- Agriculture
- Culture
- Sport
- Le Conseil Général, collectivité partenaire avec l'accompagnement des communes désireuses de s'engager dans une démarche « Développement Durable ».



Bâtir ensemble une culture commune du développement durable



DANS LE DOMAINE DE LA GOUVERNANCE ET DU PROGRÈS SOCIAL AVEC NOTAMMENT :

- la mise en place d'un groupe de travail interne « Climat social » dans lequel siègent des représentants des personnels en CHS, de la RH, de la DGS, la Psychologue Départementale et le Médecin du travail,
- l'élaboration et le lancement de l'enquête « Climat Social » destinée à tous les agents de la Collectivité, avec un taux de participation particulièrement élevé (47,62%),
- l'élaboration de 6 axes de travail pour répondre, (par un plan d'actions qui sera présenté à l'Automne 2012) aux attentes des agents : Communication et Management – Reconnaissance – Plan de formation – Moyens techniques professionnels – Relations inter-collègues – relations usagers services,
- la mise en place d'une mission médiation interne qui a pour objectif de permettre aux agents d'appréhender, par le dialogue, toute situation de conflit ou d'incompréhension éventuelle.

DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ AVEC NOTAMMENT :

- la mise en place du 1^{er} Forum Départemental du Bénévolat afin de proposer aux acteurs bénévoles du Cantal, le principe d'un guichet unique annuel pour à la fois mieux promouvoir le tissu associatif cantalien, mieux les informer sur les dispositifs existant en matière de formation et de protection juridique, d'échanger sur leurs attentes afin de favoriser leur implication et celle de nouveaux bénévoles,
- l'instauration d'un cycle de rencontres avec les jeunes Cantaliens dans les établissements du département (Collèges) pour les encourager à l'engagement citoyen,
- la 2nde édition de l'accueil des nouveaux Cantaliens.

DANS LE DOMAINE ENVIRONNEMENTAL ET POUR CE QUI CONCERNE LE SEUL FONCTIONNEMENT INTERNE AVEC NOTAMMENT :

- le développement de la chaîne papier sur les sites de la Collectivité,
- le renforcement du dispositif de récupération de matériels informatiques « en fin de vie »,
- la mise en place des gobelets réutilisables pour chaque agent de la Collectivité, pour les manifestations du Conseil Général et pour répondre aux premières demandes du secteur associatif dans le cadre de leur partenariat avec le Conseil Général,
- l'inscription instaurée en 2010 et renouvelée en 2011 d'un lot spécifique « gestion propre des chantiers » de la Collectivité.

Fidèle à sa démarche et sa méthode, le Conseil Général du Cantal a aussi placé, tout au long de cette année 2011, au cœur de ses actions, des opérations de sensibilisation par la formation et l'événementiel.

C'est ainsi que les agents volontaires ont pu bénéficier de sessions de formation sur :
- les éco gestes qui font, et continueront à faire l'objet d'informations régulières sur les gestes responsables à avoir dans son environnement professionnel et personnel.



- l'éco conduite qui a concerné, pour cette première année, 52 agents, et qui sera renouvelée en 2012.

Et les acteurs départementaux, en premier lieu les élus, ont pu bénéficier des **Premières Rencontres Départementales des Eco activités** sur le thème « Comment et pourquoi s'engager dans une démarche Développement Durable ? »

Ce programme d'actions Agenda 21 Départemental, partagé et porté par l'ensemble des services de la Collectivité et qui s'inscrit dans le Plan d'Action Départemental a fait l'objet, en **Décembre 2011, d'un point d'étape présenté et adopté par l'Assemblée Départementale.**

27 mois après le lancement de la démarche, et 12 mois après l'adoption de son programme d'actions, ce bilan a confirmé :

- la démarche choisie adaptée qui a laissée une place centrale à la concertation et à la proximité,
- le choix compris et partagé d'élaborer un plan d'actions concrètes,
- la forte implication des équipes de la Collectivité à tous les échelons hiérarchiques qui a permis, sur les 90 actions inscrites pour la période 2009 – 2014, d'en avoir réalisé ou engagé plus de 60 (soit près de 69%).

EN 2012, LES OBJECTIFS ET LA MÉTHODE SONT LES MÊMES, AVEC :

- le renouvellement programmé :
 - du Forum du Bénévolat
 - de l'accueil des Nouveaux Cantaliens
 - des Rencontres Eco activités
 - des formations comme celle sur l'éco conduite
- le développement programmé aussi :
 - de la chaîne papier
 - de la dématérialisation des courriers
 - des télécentres et du télétravail
- le lancement :
 - de la mission « Médiation externe » à destination des usagers de la Collectivité
 - du Plan de Déplacements d'Administration
 - du Plan d'Action « Climat social »
 - du Plan Climat Energie Territorial
 - du projet Maison Départementale du Bénévolat et des associations à caractère social
- l'aboutissement de la labellisation de notre Agenda 21.

EXPERIMENTATION



ZOOM : Méthode d'appréciation de l'intégration du développement durable dans les politiques et actions du Département du Cantal

Le Département du Cantal a décidé de prendre en compte le développement durable à tous les niveaux : orientations stratégiques, financement de projets, partenariats, fonctionnement interne. Cette méthode, élaborée en 2011, sera mise en œuvre de manière expérimentale en 2012 avant d'être généralisée dans la préparation des décisions du Département et dans la mise en application de ses politiques, en réponse à l'Agenda 21 départemental.

La méthode d'appréciation permet aux porteurs de projets d'appréhender le développement durable d'un point de vue global, en amont dans la conception et le montage de projets, comme dans la conduite des actions. Elle est un outil de dialogue. La méthode d'appréciation est utilisée pour préparer les décisions du Département pour les financements des projets dans lesquels il intervient. Elle sera également utilisée à terme pour la définition ou l'évolution des politiques départementales et pour les opérations où le Département assure la maîtrise d'ouvrage. Dans tous les cas, l'objectif reste l'appréciation globale et transversale des projets et des politiques : les questionnements visent à ouvrir le regard sur les projets et actions et non par l'enfermement dans une grille d'évaluation normative. Cet outil permet d'évaluer la prise en compte ou non d'un projet et le niveau d'implication du Conseil Général.

Les cinq principes du développement durable retenus dans le Cantal :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Emploi et activités

Le projet permet-il la création et le maintien d'emplois (nets) ; le développement d'activités économiques marchandes et non marchandes ; le renforcement de l'économie départementale et du système productif local ? Etc.

Valeur ajoutée locale

Le projet contribue-t-il à la valeur ajoutée locale et départementale : développement de circuits d'approvisionnement, partenariats, activités et échanges locaux/régionaux ; valorisation de ressources locales et réduction de la dépendance vis-à-vis des ressources extérieures ? Etc.

ENVIRONNEMENT

Economies de ressources

Le projet permet-il de minimiser la consommation de ressources non renouvelables : eau, énergies, matières premières, espace ? Prévoit-il la gestion des déchets ? Génère-t-il des déplacements et transports ? A-t-il prévu une gestion environnementale ? Etc.

Optimisation des infrastructures

Le projet utilise-t-il des infrastructures existantes en cohérence avec des objectifs pour leur développement : réhabilitation de terrains ou de bâtiments, intégration aux zones déjà urbanisées,

accès transports collectifs, optimisations et interconnexions des réseaux et services ? Etc.

Impact environnemental

Le projet contribue-t-il à l'amélioration ou protection de l'environnement (y compris développement d'écoproduits et services) et a-t-il prévu des mesures pour diminuer les impacts négatifs ? Etc.

SOLIDARITÉ SOCIALE

Egalités d'accès

Le projet permet-il l'égalité d'accès et la participation au projet pour toute la société (accès handicapés, accès par transports collectifs, politiques d'embauche, garde d'enfants...) ? Prend-il en compte l'accès à la culture et à la formation, l'accès au logement et aux Droits ? Etc.

Renforcement de capacités, ouverture

Le projet répond-il aux enjeux sociaux et démographiques ? Permet-il le renforcement des compétences collectives et individuelles, des savoir-faire locaux, des organisations ou services d'intérêt public ? Permet-il la sensibilisation et la formation au développement durable, le développement de l'ouverture à d'autres connaissances et cultures ? Etc.

Solidarité sociale

Le projet contribue-t-il à l'équilibre social et du territoire, à l'intégration à la société et à ses activités des populations socialement défavorisées ? A-t-il des impacts sociaux, des effets sur les prix locaux (services, foncier, logement) ? Etc.

GOVERNANCE

Gouvernance et suivi du projet

Le projet a-t-il prévu l'information des acteurs concernés ? Le projet est-il co-construit ? Existe-t-il un suivi et une évaluation du projet ? Prend-il en compte la demande sociale pour le projet, les aspects de sécurité ? Etc.

Intégration stratégique

Le projet est-il en cohérence avec d'autres politiques publiques (locales, départementales, régionales, nationales, européennes, internationales...), et notamment les politiques et schémas régionaux ? Etc.

VALIDITÉ

Pérennité et faisabilité

Le projet intègre-t-il l'équilibre économique et social du projet dans son territoire et une autosuffisance à terme, en tenant compte des conditions de montage et de la capacité et expérience des porteurs de projet ? Etc.

Pertinence de l'intervention du Département

Le Département a-t-il sa place dans le tour de table financier ? Quelle est l'utilité de l'intervention du Département pour la réussite du projet ? Quels sont les effets de levier sur d'autres apports (financements, partenariats, autres), notamment du secteur privé ? Etc.

Retrouvez l'avancement des 90 actions de l'Agenda 21 départemental sur le site cantal.fr.

L'Institution Départementale



L'Assemblée Départementale

Organe délibérant du Département, elle est formée de la réunion des 27 Conseillers Généraux, élus au suffrage universel direct pour 6 ans (sauf la dernière série élue en mars 2011 qui ne l'est que pour trois ans dans l'attente de l'instauration des Conseillers Territoriaux en 2014).

Les Conseillers Généraux se réunissent au moins une fois par trimestre sur convocation du Président. Ces séances sont publiques. L'Assemblée vote en particulier le budget, acte essentiel de la vie de la Collectivité, qui lui donne les moyens de sa politique.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil Général élit pour trois ans, en son sein, son Président.
M. Vincent DESCOEUR a été réélu Président le 31 mars 2011. Responsable de l'exécutif, le Président convoque l'Assemblée, fixe son ordre du jour, préside

les séances et organise les débats. Il est chargé de préparer et d'exécuter les délibérations du Conseil Général et les décisions de la Commission Permanente.

LA COMMISSION PERMANENTE

Le Conseil Général fixe le nombre des vice-présidents et des membres de la Commission Permanente. Elle est composée dans le Cantal de l'ensemble des Conseillers Généraux. Présidée par le Président du Conseil Général, la Commission Permanente applique les décisions de l'Assemblée Départementale.

Le Président du Conseil Général :
M. Vincent DESCOEUR

**Premier Vice-Président :
Infrastructures et Marchés**
M. Jean-Pierre DELPONT

**2^{ème} Vice-Président :
Economie et Emploi**
M. Gérard LEYMONIE

**3^{ème} Vice-Président :
Ressources Humaines et Education**
M. Bernard DELCROS

**4^{ème} Vice-Président :
Solidarité et Culture**
M^{me} Madeleine BAUMGARTNER

**5^{ème} Vice-Président :
Administration Générale
et Enseignement Supérieur**
M. Louis-Jacques LIANDIER

**6^{ème} Vice-Président :
Agriculture et Développement Durable**
M. Jean-Yves BONY

**7^{ème} Vice-Président :
Action Territoriale et Régionale**
M. Louis GALTIER

**8^{ème} Vice-Président :
Finances et Grands Equipements**
M. Henri BARTHELEMY

**Conseiller Délégué au Sport,
à la Vie associative et à la Jeunesse :**
M. Philippe FABRE

**Conseiller Délégué
à l'Action médicosociale :**
M. Guy DELTEIL

et les 16 Membres :
M^{me} Florence MARTY, MM. Stéphane BRIANT, Michel CABANES, Alain CALMETTE, Daniel CHEVALEYRE, Louis CLAVILIER, Charles DELAMAIDE, Bruno FAURE, Eric FEVRIER, François LACHAZE, Christian LEOTY, Jean MAGE, Jacques MARKARIAN, Alain MARLEIX, Gérard SALAT, François VERMANDE.



Les Commissions organiques

L'assemblée s'organise en commissions spécialisées. Avant les réunions du Conseil Général, chaque commission examine les dossiers relevant de son domaine, émet des propositions et désigne un rapporteur chargé d'en faire la synthèse et de présenter le rapport à soumettre au vote de l'Assemblée. Chaque Conseiller Général est membre d'une commission, le Président du Conseil Général, étant quant à lui membre de droit de toutes.

1^{ère} Commission :

Finances et Administration

Président :

M. Stéphane BRIANT

Vice-présidents :

MM. Alain MARLEIX et Bernard DELCROS

Membres :

MM Henri BARTHELEMY, Alain CALMETTE, Jean-Pierre DELPONT, Jean MAGE, Louis-Jacques LIANDIER.

2^{ème} Commission :

Équipement et Développement

Économique

Président :

M. François VERMANDE

Vice-présidents :

MM. Gérard LEYMONIE et Daniel CHEVALEYRE

Membres : MM Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Louis CLAVIER, Bruno FAURE, Eric FEVRIER, Christian LEOTY, Louis GALTIER, Gérard SALAT.

3^{ème} Commission :

Solidarité - Jeunesse - Services

Président :

M. Guy DELTEIL

Vice-présidents :

M^{me} Madeleine BAUMGARTNER, M. Charles DELAMAIDE

Membres : M^{me} Florence MARTY, et MM Philippe FABRE, François LACHAZE, Jacques MARKARIAN.

Le Cabinet et la Communication



Placé sous l'autorité du Président du Conseil Général, le Cabinet est composé de 12 personnes, y compris le chauffeur.

Cette équipe, dont la coordination est assurée par le Directeur de Cabinet, en liaison avec la Chef de Cabinet, traite les dossiers en relation directe avec les élus, l'ensemble des partenaires et interlocuteurs du Conseil Général. Il travaille en collaboration étroite avec la Direction Générale des Services pour la mise en œuvre des décisions de l'Exécutif Départemental.

Les activités du Cabinet s'articulent autour de cinq pôles de compétences : Organisationnel, Rédactionnel, Communication, Cantal Avenir, Internet.

POLE ORGANISATIONNEL

4 des 11 personnes de l'équipe travaillent sur ce pôle. Une assistante de direction auprès du Directeur de Cabinet gère le planning du Président, certaines lignes de crédits ainsi que l'organisation des manifestations, expositions ou réceptions que le Conseil Général accueille dans l'atrium de l'Hôtel du Département en collaboration avec la Chef de Cabinet.

Deux personnes assurent le secrétariat du Cabinet, dont l'accueil physique et téléphonique, le suivi du courrier, les représentations du Président du Conseil Général. Elles participent également, pour l'une au pôle rédactionnel et pour l'autre au pôle communication.

La Chef de Cabinet assure le suivi du budget, des interventions et des

demandes d'aides financières au titre du secours d'urgence. Le montant des crédits « secours d'urgence » pour 2011 s'élève à 42 188 euros.

181 demandes d'aide financières ont été examinées et 158 dossiers ont fait l'objet d'une décision favorable.

Le montant moyen de l'aide attribuée par bénéficiaire est de 267 euros.

POLE REDACTIONNEL

5 personnes de l'équipe composent ce pôle qui est chargé de la rédaction de courriers, éditoriaux, notes et textes divers émanant du Cabinet.

POLE COMMUNICATION

Ce pôle, auquel 6 des 11 personnes de l'équipe apportent leur concours, intervient dans quatre domaines.

Il prépare les campagnes d'affichage mises en place dans les abribus et assure la présence du Conseil Général dans les opérations médiatiques et de partenariat (utilisation du logo sur tous les supports de communication et sur le terrain : banderoles, panneaux ; dotations en tenues sportives et trophées...). Pour ce faire, il travaille en étroite relation avec le Service de la Logistique.

Ce pôle réalise également les prises de vues lors des manifestations et gère la photothèque.

Il assure, en lien avec les services, un rôle d'écoute, de conseil et de suivi de toutes les opérations de communication externe du Conseil Général. Il s'occupe également de l'élaboration et du suivi des marchés publics.



Le Cabinet et la Communication

POLE CANTAL AVENIR

7 personnes de l'équipe participent à ce pôle qui élabore la revue d'information « CANTAL AVENIR », bimestriel de 28 pages tiré à 70 000 exemplaires et diffusé auprès de tous les foyers cantaliens. 6 numéros ont été réalisés en 2011.

POLE INTERNET

2 personnes assurent le suivi des sites cantal.fr, cantal.com, cantalauvergne.com. Les Relations Presse leur sont également rattachées.

Une image renforcée : Petit à petit l'image du Cantal change !

La question de l'attractivité de notre territoire, qui passe par celle de l'image, est essentielle. Depuis maintenant plus de quatre ans, le Département multiplie des initiatives cohérentes, efficaces et à moindre coût pour renforcer la notoriété du Cantal.

Le Conseil Général assure une information en direction des usagers pour toute intervention de la Collectivité.

Cela a été le cas en 2011 notamment pour les transports avec Cantal Lib' qui donne la possibilité de voyager

dans le Cantal pour 1,50 €, le 1^{er} Forum départemental du bénévolat, le Pass Cantal, la journée départementale du Handicap, le programme « Habiter Mieux » ou l'ouverture de la Maison de l'autonomie de Saint-Flour, la poursuite du plan de modernisation des collèges, les programmes d'actions culturelles, les investissements routiers et la viabilité hivernale,...

De plus, Cantalauvergne.com, le nouveau portail d'entrée du département a été mis en service. Il a été réalisé pour relayer hors du département la dynamique mise en place par le Département pour valoriser son image dans le but d'augmenter son attractivité.

Signe identitaire fort et vecteur de communication majeur, le déploiement de la marque territoriale **Cantal Auvergne**, a également été poursuivi, encouragé par la bonne appropriation par tous de la démarche dont le Conseil Général a la maîtrise. Cette identité affichée par un nombre croissant de Cantaliens, témoigne du sentiment d'appartenance au territoire. La structuration de cette marque territoriale peut encore progresser pour capitaliser sur ce sentiment d'appartenance et de partage de valeurs fondatrices de notre identité autour d'une ruralité moderne. Les entreprises en ce sens, sont de plus en plus nombreuses à utiliser (gratuitement) la marque du Cantal.

cantal
AUVERGNE

Une démarche partagée, une vraie marque territoriale

*Née du besoin de différenciation de la destination Cantal dans le domaine touristique, à la fin des années 90, la marque rouge **Cantal Auvergne** s'est très vite étendue à tous les opérateurs du secteur. Largement développée par les acteurs de l'agro-alimentaire, elle trouve très vite un écho chez tous les partenaires associatifs, sportifs et culturels. C'est devenu la marque de reconnaissance : associations, entreprises, collectivités, clubs, particuliers, et même sur facebook... Tous arborent fièrement les couleurs du Cantal ! Grâce aux efforts soutenus du Conseil Général en faveur d'une communication pragmatique et partagée, de nombreux cantaliens arborent fièrement leur appartenance à la communauté des ambassadeurs cantaliens et relayent ainsi auprès des grands médias une nouvelle image du Cantal.*

La stratégie de communication par l'événementiel, développée au cours de ces dernières années, a permis de présenter un visage moderne et dynamique de notre territoire. Les trois premières éditions de l'Oxygen Challenge dans le Cantal constituent un réel succès en terme promotionnel. Cette manifestation permet au Cantal d'affirmer tous ses atouts dans la



Quand on parle du Cantal, quand sa notoriété progresse, tout le monde y gagne !



pratique des sports de pleine nature et rejaillit sur l'ensemble des initiatives existantes. Le partenariat noué avec ASO permet de développer une opération de communication nationale de premier rang qui a assuré également le passage du Tour de France trois jours dans le Cantal en 2011.

Le Cantal a tenu et gagné le pari du Tour de France. Notons que l'étape Issoire-Saint-Flour a rassemblé plus de 6 millions de téléspectateurs et les émissions «Village Départ» en direct du Lioran puis d'Aurillac, plus de 2 millions de téléspectateurs.

Pour valoriser le département et les Cantaliens, le Conseil Général a fait le choix de se positionner sur des actions de lobbying en direction des médias nationaux. Outre le Tour de France, le

Cantal a été régulièrement présent sur les chaînes du groupe France Télévisions (France 2, France 3, France 5), sur TF1, Direct 8, BFM TV... Par ailleurs, le téléfilm «Les Robins des Pauvres» tourné dans le Cantal avec le soutien du Conseil Général a obtenu le prix de la meilleure photographie au Festival des Créations Télévisuelles de Luchon.

A cela s'ajoute une opération de 6 semaines avec un menu Cantal chez Mc Donald qui nous a valu des spots publicitaires sur toutes les chaînes de TV comme sur le Net.

Les résultats obtenus en 2011 ont largement dépassé les espérances, se traduisant directement et notamment dans les chiffres de fréquentation touristique.

La nécessité de renouveler l'image du département passe par l'addition de plusieurs initiatives qui, mises en synergie, peuvent faire percevoir différemment notre territoire pour lui permettre de se développer et de renforcer son attractivité. Les avancées encourageantes que nous avons connues au cours de ces dernières années doivent nous inciter à poursuivre dans cette voie.

Le Département assume sa stratégie, la dynamique est en marche. Loin des politiques de communication dépensières, le Département multiplie les initiatives opérationnelles et pragmatiques pour valoriser son image.

Le Conseil Général des Jeunes



Un comité d'animation composé de 4 personnes, prépare les réunions et assure le suivi du Conseil Général des Jeunes. Durant son mandat 2009 - 2011, le Conseil Général des Jeunes a orienté son travail vers la réalisation d'actions au service de la solidarité et de l'environnement.

Dans le cadre du projet environnement, une journée de nettoyage a eu lieu au

niveau de chaque collège dans le cadre de la semaine de l'environnement. Quant à la solidarité, après leur participation à la marche des maladies rares et à l'émission du Téléthon en direct sur France 2, les jeunes élus ont organisé un concert au profit de l'association « Les Enfants du Jardin » à laquelle ils ont pu remettre un chèque de 1 560 euros.

Cette assemblée, constituée de 30 collégiens du département, a été installée en décembre 2011 pour son 5ème mandat. Auparavant des élections ont eu lieu

dans chaque collège du Cantal, afin d'élire un Conseiller Général Jeune et un suppléant (nouveau de ce mandat) par établissement. Ces jeunes collégiens se réunissent en session et en commission afin d'exposer leurs idées. De ces échanges, motivés par une même volonté de travailler ensemble, naîtront les futurs projets du Conseil Général des Jeunes.

La Direction Générale des Services



La Direction Générale des Services a la responsabilité de l'animation de l'ensemble de l'administration départementale. Stéphane SAUTAREL dirige les Services placés sous l'autorité du Président du Conseil Général.

Assisté d'un secrétariat composé de deux personnes, il coordonne l'activité des Services avec le concours de trois Directeurs Généraux Adjoints et d'une Équipe de Direction constituée de l'ensemble des Directeurs. Son rôle est de préparer et d'exécuter les décisions de l'Assemblée, d'assurer le pilotage de l'administration départementale et de veiller à son adaptation. Le rôle de l'Équipe de Direction est central, tant en terme de partage de l'information, que de pilotage des Services, ou de réflexions prospectives. Mais cet état d'esprit, ce mode de fonctionnement, doit aller bien au-delà de ce cercle et se décliner à tous les niveaux de l'organisation. Les actions de communication interne sont aussi directement gérées au niveau de la Direction Générale. Une mission de médiation, adossée à la démarche Agenda 21, a été structurée à compter de l'été 2010, au sein de la DGS, et est devenue effective pour son volet interne en 2011. Elle le sera pour son volet externe courant 2012.

PROJET DE DIRECTION DES SERVICES 2008 – 2014 « DES SERVICES AU SERVICE DES CANTALIENS » :

Aller vers une charte « Service Public Départemental 2015 ».

Le Projet de Direction des Services a été présenté lors du séminaire des cadres du 9 octobre 2008. Un point d'étape, intégrant quelques adaptations, a été

communiqué à l'occasion du séminaire du 17 septembre 2009.

Enfin, une nouvelle adaptation est proposée début 2012 pour répondre au nouveau PAD 2012 – 2014. Il a été validé par le Président du Conseil Général.

Il s'inscrit dans la continuité de l'action des services et a vocation à mettre en œuvre le Plan d'Action Départemental (PAD). Il propose une adaptation permanente à notre environnement et a pour finalité de promouvoir une nouvelle administration départementale issue des vagues successives de décentralisation et des réformes impactant les collectivités. Il affiche l'ambition de faire la synthèse des missions et des métiers en faveur d'un territoire et de ses habitants. Il rappelle le cadre de gestion renforcé dans lequel est inscrite notre collectivité, sa volonté de poursuivre une démarche de progrès, la primeur accordée à l'approche de service aux Cantaliens et l'affirmation d'une priorité accordée aux relations sociales. Il propose une organisation qui repose sur l'humain, sur des valeurs partagées, mais aussi qui sécurise l'action par des procédures et des outils adaptés.

Ce projet repose sur la confiance réciproque, l'écoute, le respect et la valorisation de l'action de chacun. Les mots clés du projet de Direction des Services sont : Identité, Écoute, Réactivité, Partage, Compétence, Transparence, Proximité, Évaluation, Solidarité. La modernisation de l'administration départementale dans un contexte de fortes mutations (institutionnelles, financières, sociétales) demeure une priorité.

LES PRINCIPAUX CHANTIERS

ORGANISATIONNELS SUR LA PÉRIODE

Ils doivent assurer la contribution de tous à la réalisation du projet de la Collectivité et en sont les outils concrets de mise en œuvre.

- Développement des groupes métiers internes à une direction :

DSD (projets de service, service social, PMI, ASE...), DDI (projet route, VH...), DR (accueil, vêtements de travail...) qui doivent répondre aux besoins des services.

- Ouverture de groupes métiers transversaux, collèges, communication interne ou RH par exemple, qui doivent répondre à des objectifs et à un calendrier clairs.

- 4 grands chantiers transversaux issus des séminaires et du projet de Direction des services :

- Dématérialisation, mise en place d'une Gestion Electronique des Documents.
- Refonte de l'intranet et développement des outils de mobilité.
- Démarche qualité.
- Agenda 21.

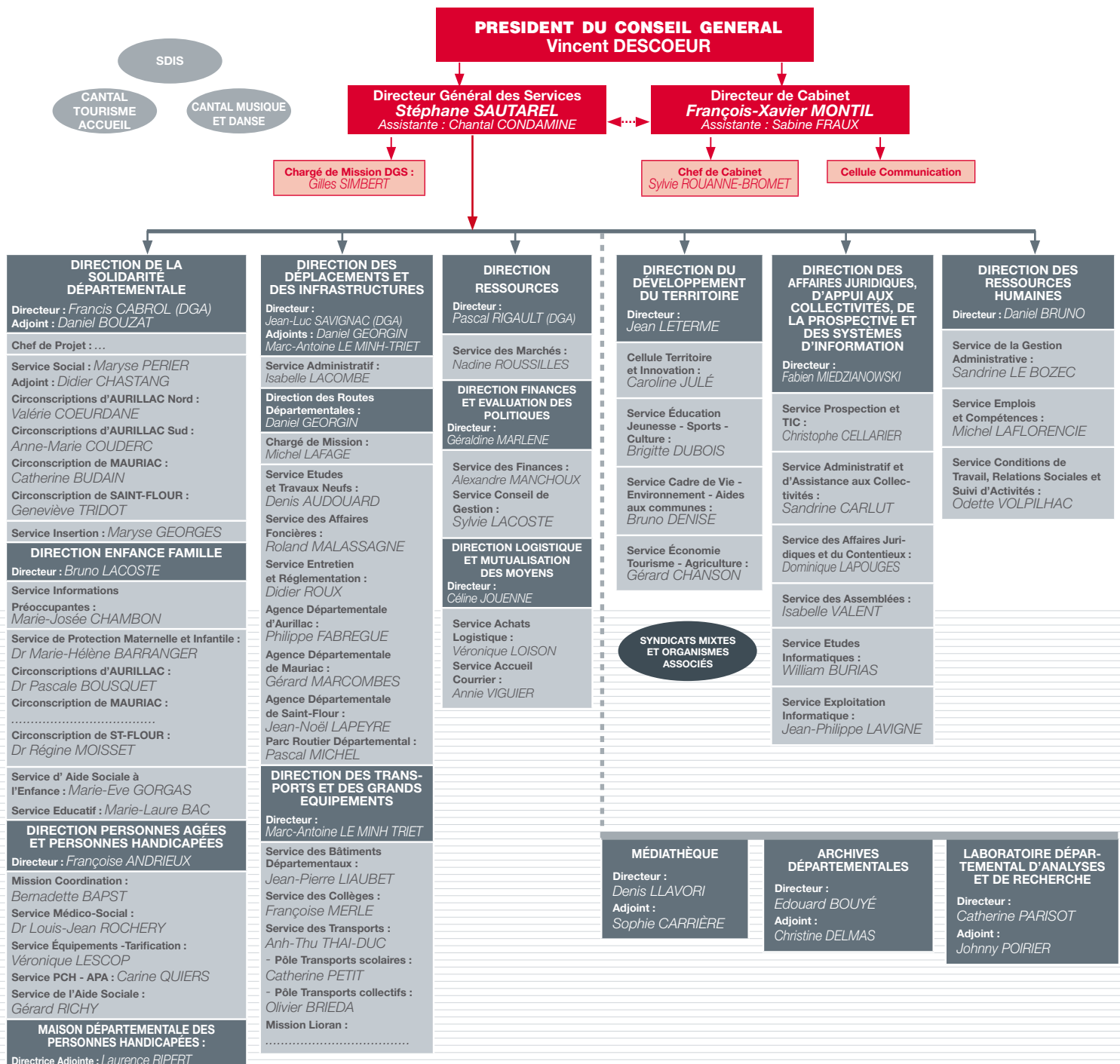
- Différentes approches collectives sont en outre conduites :

- PPI, PPF, gestion des engagements.
- Document unique H&S (conditions de travail).
- GPEC : entretiens annuels, plan de formation, mobilité, déroulement de carrière.
- Centres de responsabilité, PPP, autres montages juridiques innovants.
- Programme d'aménagements des bâtiments.
- Communication interne et externe sur les services offerts.





Organigramme des Services du Conseil Général du Cantal



Les moyens **humains**



La Direction des Ressources Humaines

Loin d'être attentiste face aux enjeux qui la percutent, la Collectivité dans son fonctionnement poursuit sa démarche volontaire, dynamique et audacieuse d'innovation, de modernisation et de mutation.

Elle décline ainsi en interne, dans ses structures et auprès de ses agents, les valeurs, les priorités et les missions qu'elle s'est assignée et qu'elle met en œuvre pour le développement du Cantal et la satisfaction des besoins des Cantaliens. La cohérence de ses actions en direction de ses agents donne à la fois de la force, du crédit et du sens à ses engagements et lui garantit de pouvoir compter sur l'implication, la rigueur et le professionnalisme de ses agents qui œuvrent au quotidien pour le développement du Cantal.

Evoluer en restant fidèle à nos missions

Des déclarations alarmistes sur le rôle des Conseils Généraux ou sur leurs finances, notamment dans le cadre de la préparation de la loi de décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales, n'ont fait qu'accroître l'inquiétude des agents de la Collectivité quant à leur avenir et à celui de leur administration d'appartenance. C'est pourquoi il a été décidé de jouer la carte de la transparence et de donner la parole aux agents en lançant deux innovations et deux temps forts en 2011 : les rencontres de la proximité et l'enquête sur le climat social.

C'est ainsi que pas moins de 12 réunions (sans parler de celles concernant uniquement les responsables d'encadrement décentralisés) ont été organisées et animées par le Directeur Général des Services sur tout le territoire cantalien entre avril et juin 2011 pour informer et échanger sur la réforme, sur la situation des Départements en général et de notre collectivité en particulier. Ces rencontres ont permis de répondre aux questions des agents sur le terrain, sur les projets de leur collectivité, et le devenir de leurs métiers et de leurs missions. Il s'agissait de préciser les nouvelles contraintes et les enjeux en découlant, d'envisager les transformations potentielles à prévoir et les perspectives probables. Bien sûr, toutes les réponses n'ont pu être apportées mais cet échange

a permis à chacun d'être rassuré quant à l'implantation des services et aux missions, et ainsi de renforcer pour tous le sens du travail quotidien, de mieux identifier la contribution dans l'action globale de la Collectivité et de préciser le rôle dans son organisation.

Dans le même temps, un questionnaire d'enquête sur le climat social au sein de la Collectivité a été conçu, réalisé, dépouillé et analysé dans la plus grande transparence et en étroite concertation avec les représentants du personnel. Il a été diffusé fin mai 2011 auprès de tous les agents de la Collectivité.

Avec un taux de 47,6 % de participation, cette enquête a permis de mettre en exergue le besoin des agents de s'exprimer, leur implication dans les enjeux auxquels est confrontée leur collectivité, mais aussi leur confiance en cette démarche. Les résultats sont riches et probants quant aux orientations et actions menées jusqu'à présent auprès des agents : 79 % « se sentent bien dans leur collectivité » et 85 % « ne souhaitent pas travailler dans une autre collectivité » et fournissent également des pistes de travail pour améliorer certaines situations qui, dans le cadre d'un groupe de travail, vont être explorées en 2012.

Ces deux démarches particulières sont la concrétisation des objectifs affichés dans le projet de direction des services tendant, d'une part, à rester une collectivité à dimension humaine, attentive et à l'écoute des agents, et par ailleurs à confirmer l'ancrage dans la proximité des services pour conserver réactivité et adaptabilité.



Ces deux thèmes fondamentaux ont d'ailleurs été largement repris en complément du cadrage budgétaire pour les années à venir lors du Séminaire « encadrement » le 6 octobre au Lioran consacré à la gestion du changement. « Changer pour mieux anticiper » a été le fil rouge de cette rencontre désormais annuelle entre cadres. En effet, face à un environnement juridique, financier et social en mutation, les cadres ressentent bien l'impérieuse nécessité d'adapter et de modifier leur fonctionnement et leur rôle et ont démontré leurs capacités à imaginer et inventer de nouvelles solutions afin d'assurer au mieux les services attendus par les Cantaliens dans le périmètre de nos compétences légales et de nos possibilités financières. Ces échanges et les propositions émises dès le deuxième trimestre 2011 ont permis de nourrir la réflexion des élus dans l'élaboration du nouveau PAD 2012-2014 et d'en prévoir la mise en œuvre en accentuant encore les relations de proximité avec les agents, d'une part, et avec les usagers, d'autre part, afin de créer les conditions de la confiance et de la solidarité, autour de la notion de services encore renforcée.



Faire le choix du dialogue

Dans la même logique de démarche de projet collectif et partagé, des sujets aussi différents que la mobilité interne, le Document d'Orientation de la Viabilité Hivernale, les règles d'avancement et de promotion, la protection sociale des agents, le télétravail, les titres-restaurant, la mutualisation des moyens et des ressources, les centres de responsabilités, les comptes épargne-temps... ont fait l'objet de débats et de décisions dans le cadre de différents groupes de travail tant avec les organisations syndicales qu'avec des représentants de l'encadrement ou d'un secteur d'activité. La mise en œuvre de certains de ces travaux a débuté en 2011, pour d'autres, elle sera effective en 2012.

A ce titre le Comité Technique Paritaire, instance statutaire paritaire s'intéressant à toutes les démarches collectives ayant un impact sur l'organisation du travail, s'est réuni pas moins de cinq fois en 2011 en présence du Président du Conseil Général. Il est également un autre axe de réflexion collective sur le fonctionnement et l'organisation de la Collectivité qui a donné jour à une autre démarche novatrice en 2011 avec la Médiation interne. Dans la phase dynamique actuelle d'évolutions et de changements, l'objectif est que personne ne reste « sur le bord de route » enfermé dans une situation d'isolement, d'incompréhension ou de difficultés relationnelles. Ce projet a été soumis et adopté en mai au Comité d'Hygiène et de Sécurité sur proposition du Président du Conseil Général. En plus de ses vertus curatives, ce dispositif a un but préventif afin d'anticiper sur les risques éventuels de tension interne ou de difficultés individuelles ou collectives. Il entre également dans le cadre du programme d'action Agenda 21 du Département notamment dans sa dimension « progrès social ». Il vient compléter le panel d'« outils » et de réponses déjà proposés aux agents en difficulté et composé du CHS, du médecin de prévention, du psychologue du travail, du coordinateur social et de la DRH plus globalement, pour remédier et prévenir ce type de risques.

Le pari de l'innovation et de la modernisation

Dans la logique du développement du territoire et de son action en faveur des nouvelles technologies de l'information (Haut-débit, télé-centres, ouvertures téléphoniques), la Collectivité, après une année d'expérimentation réussie, propose désormais à tous les agents dont les missions et les tâches le permettent de télé-travailler depuis chez eux, dans un télécentre ou à partir d'un site du Conseil Général plus proche de leur domicile que celui qu'ils fréquentent habituellement. Si les débuts sont encore timides, une douzaine d'agents télé-travaillent actuellement. Ce nouveau mode de travail et d'organisation est appelé à se développer avec la mise en place prochaine de nouveaux outils et de nouvelles procédures : la dématérialisation du courrier et de la chaîne comptable, l'instauration de la Gestion Electronique de Documents (GED) qui vont être mises en œuvre à partir de 2012. L'expérimentation du télétravail a été aussi l'occasion de tester et de développer de nouvelles technologies, visant globalement au renforcement de la mobilité, qui sont appelées à se répandre largement : la messagerie instantanée, la vidéo-conférence, la téléphonie sur IP (suppression des coûts d'appels téléphoniques internes en utilisant le réseau intranet).

Dans la même optique de modernisation, il est un chantier informatique qui va concerner, après la DRH fortement mobilisée dès 2011, tous les agents de la Collectivité, c'est celui de la mise en place d'un véritable Système d'Information Ressources Humaines. Celui-ci mettra en interface les différents logiciels et fonctionnalités RH et permettra la dématérialisation de documents, la mutualisation et le croisement des données ainsi que l'accessibilité à des informations à partir de l'intranet. Il apporte donc innovation et modernité tant aux agents, qu'à leurs responsables et aux agents de la DRH. Si les travaux préparatoires ont été conduits en 2011, la mise en œuvre du SIRH ne commencera qu'en 2012 pour s'étaler jusqu'à la fin 2013. Cet outil va rendre plus



rapide les processus d'information, de décision et de gestion, permettre de limiter les déplacements et certaines dépenses de fonctionnement, faciliter les échanges, améliorer la communication et garantir une équité de traitement. Pour autant, les échanges directs et les rencontres avec la DRH, tant pour les agents que pour les encadrants, demeurera. L'enjeu sera pour la DRH d'être moderne, « connectée », efficace, réactive et impartiale tout en restant à échelle humaine, proche des agents de la Collectivité. Problématique qui va être de plus en plus partagée et cruciale pour toutes les Directions. Ces projets informatiques sont des investissements importants dont les retours sont attendus sur une amélioration du service, une fiabilisation du traitement des données et une automatisation des tâches répétitives. Ils doivent donc permettre de dégager du temps pour développer de nouvelles activités et pour se consacrer davantage aux missions d'écoute, de proximité et de conseils. Ils ont également un effet structurant qui, comme les évolutions de missions, nécessitera un accompagnement des agents dans l'adaptation des procédures et de l'organisation ainsi que des formations supplémentaires.

Une organisation en mouvement, un effort de formation maintenu et un déroulement de carrière facilité

En termes d'effectif, la Collectivité reste à un niveau d'effectifs quasi identique à 2010 malgré la mise en œuvre de nouvelles missions (Maisons de l'Autonomie, Médiation interne) et le renforcement de missions classiques (PMI, Protection de l'enfance, Personnes âgées/Personnes handicapées). Sur l'aspect qualitatif, l'augmentation du taux de travailleurs handicapés est à souligner bien qu'il demeure en deçà du seuil minimum légal. En 2007, ce taux était, suite aux vagues de transferts des personnels issus des services de l'Etat, de 1,03 % des effectifs. Il a atteint, fin 2010, 4,25 % grâce à la politique de recrutement, aux actions de reclassement et de maintien dans le poste, ainsi qu'aux marchés passés auprès d'entreprises adaptées favorisant l'insertion des travailleurs handicapés. Par ailleurs, l'organigramme de la Collectivité a connu également deux modifications significatives : la création au sein de la Direction des Affaires Juridiques, d'Appui aux Collectivités, de la Prospective et des Systèmes d'Information (DJAPI) d'un service Prospective et TIC (Techniques d'Information et de Communication) dont le périmètre d'activités s'étend aussi bien

en externe qu'en interne (avec le télétravail par exemple) et l'instauration d'une Direction Ressources en charge, en plus de domaines d'activités classiques tels que les finances, les marchés, la logistique, de nouveaux axes de travail et de réflexion autour de l'évaluation des politiques de la Collectivité, du conseil de gestion, des démarches qualité et de la mutualisation des moyens.

Il faut également mettre en exergue les 4201 journées de formation réalisées par près de 850 agents de la Collectivité avec là aussi des nouveautés notamment avec la mise en œuvre d'un partenariat avec les autres Conseils Généraux d'Auvergne pour identifier des besoins communs et organiser des sessions de formation communes. Une autre tendance se renforce : le développement de la formation avec des intervenants issus de la Collectivité. En 2011, la DRH a pu s'appuyer ainsi sur les compétences et le savoir-faire de 44 formateurs issus des services de la Collectivité dont une majorité a suivi une formation à la pédagogie et qui du fait de leur implication dans la formation peuvent bénéficier eux-mêmes de priorités d'accès à des stages de formation spécialisés dans leur domaine. Ces formations représentant un volume de 600 jours sont un mode de réponses aux besoins complémentaires à celles plus classiques que sont le CNFPT et les organismes privés locaux ou nationaux. Elles permettent de développer au-delà du transfert de connaissances, la cohérence

d'actions, la communication entre services, la rationalisation de l'organisation et de répondre aux spécificités de la Collectivité. Dans la même optique de reconnaissance de l'implication et des compétences de ses agents, il faut également souligner que la Collectivité a procédé à 43 avancements de grade, 10 promotions internes et 8 reconnaissances de concours. Ces évolutions répondent d'abord à l'attente légitime de déroulement de carrière des agents mais également à la volonté de fidéliser des agents, de prendre en compte l'évolution des postes et des responsabilités et d'adapter progressivement l'organisation aux besoins émergents.

Trois autres mesures en faveur des agents, élaborées en 2011 et devenant effectives début 2012, sont à souligner :

- La finalisation de la revalorisation et de l'harmonisation du régime indemnitaire des agents de catégorie C relevant de la filière technique,
- La volonté de la Collectivité de contribuer à la protection sociale de ses agents dans le domaine de la prévoyance qui se concrétisera en 2012 malgré des retards de publication des décrets d'application,
- La décision de la Collectivité de reprendre à son compte, au 1^{er} janvier 2012, la gestion des titres-restaurant et de porter leur valeur faciale à 5 euros (au lieu de 4), l'augmentation étant à la seule charge de la Collectivité.


Une démarche d'amélioration continue des conditions de travail

Un autre élément de reconnaissance des agents par leur Collectivité réside également dans la politique menée maintenant depuis 2008 sur les conditions de travail des agents. Cela s'est traduit d'abord par la poursuite du plan d'actions Hygiène et Sécurité avec notamment de nombreux chantiers d'aménagements, dont de plus en plus sont réalisés en régie, mais également par des travaux beaucoup plus conséquents. Il s'agit en particulier de la livraison en 2011 du Centre Routier Départemental du canton de Saint-Mamet moderne et opérationnel et de la réalisation d'études pour les aménagements ainsi que les appels d'offres des futurs bâtiments destinés à abriter à l'horizon 2013 l'ensemble des services de la DSD. Ces deux chantiers ont été conduits dans la concertation avec les principaux acteurs concernés. Les agents et leurs encadrants ont eu largement la possibilité de faire part aux architectes de leur avis et de leurs besoins.

Toujours dans le cadre de la démarche de prévention et de limitation des risques professionnels, la Collectivité a nommé quatre ACMO supplémentaires (Agents Chargés de la Mise en Œuvre des règles et de la législation en matière d'hygiène et de sécurité). Ceux-ci viennent compléter le dispositif et les moyens humains chargés de l'hygiène et sécurité et porter, au plus près des agents et du terrain, l'information sur la prévention et sur le respect des règles législatives et réglementaires afin de limiter sur l'ensemble des métiers et des sites les risques auxquels les agents de la Collectivité sont confrontés dans l'exercice de leurs missions. Ces ACMO ont un rôle de conseil et de communication tant auprès des cadres que des agents. En effet, chacun, quel que soit son niveau hiérarchique, est responsable de sa sécurité et de celle de ses collègues. Les ACMO sont également des relais essentiels pour faire remonter les problèmes ou difficultés rencontrées sur le terrain afin d'alimenter la démarche continue de progrès dans le domaine Hygiène & Sécurité engagée par la Collectivité.

C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'en 2011, la Collectivité a recruté un médecin du travail vacataire afin de compléter et de renforcer les prestations du service de médecine préventive du Centre de Gestion du Cantal. Cela a permis à plus de 150 agents supplémentaires exposés à des risques élevés de bénéficier d'une visite médicale annuelle.

CHIFFRES-CLÉS DE L'ACTIVITÉ RH POUR L'ANNÉE 2012

Emplois permanents au 31/12/2011	1076 postes auxquels doivent être rajoutés 77 emplois d'assistantes familiales
Budget RH global 2011	41,1 M€ (hors assistantes familiales)
Budget consacré à la formation (hors déplacements)	414 000 euros
Nombre de jours formation	4201 jours
Nombre d'agents ayant suivi au moins une action de formation	845
Nombre de formateurs internes	44
Nombre d'étudiants reçus en stage	66 
Déroulement de carrière : - Avancements de grade - Promotions internes - Reconnaissances de concours - titularisations de stagiaires	43 10 8 46
Nombre de recrutements sur postes vacants :	Publication de 117 postes dont 99 ont été pourvus en 2011 (20 relevant de la catégorie A, 23 de la catégorie B et 70 de la catégorie C)
Nombre de mutations : - Départs du CG15 vers d'autres administrations - Arrivées du CG15 d'une autre administration	6 6
Recrutements « durables » après période de CDD ou d'emplois en CDD	19
Mobilité interne	20 agents
Départs à la retraite	19 départs
Visites médicales	681 agents reçus (+ 50 assistantes familiales)
Absences syndicales	1169 jours
Relations sociales - Réunions CTP - Réunions CAP - Réunions CHS	6 réunions (dont une ajournée) avec 5 réunions de travail ou préparatoires 4 réunions avec 3 réunions de travail ou préparatoires 3 réunions avec 3 réunions de travail ou préparatoires (hors visites de terrain)



Les moyens financiers

Le Budget 2011

Un budget ayant permis 221 084 757 € de dépenses au service des cantaliens

Conformément aux objectifs de la prospective budgétaire pluriannuelle adoptée par le Département les résultats d'exécution du budget 2011 marquent :

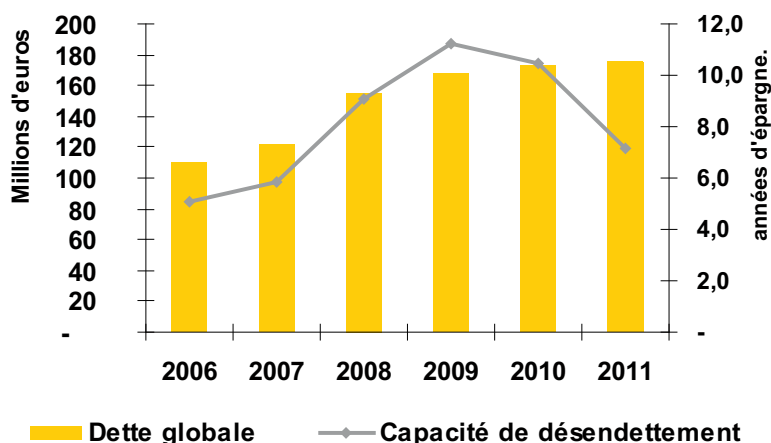
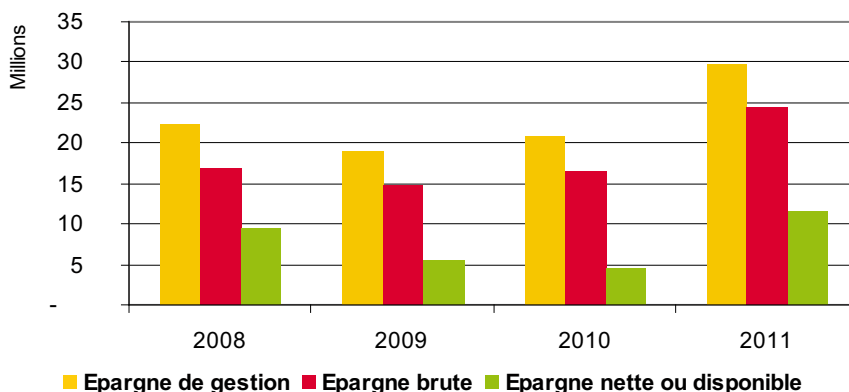
- une amélioration de l'autofinancement permettant de maintenir un niveau significatif d'investissement de 32,8 millions d'euros.

- une amélioration de la capacité de désendettement du Département qui passe de 10,3 à 7,3 années.

La croissance des dépenses de fonctionnement du Département est maîtrisée : à périmètre constant le ratio d'évolution des charges, limité à 1,9%, est respecté, la progression des dépenses de fonctionnement est de 2,3% pour le budget principal.

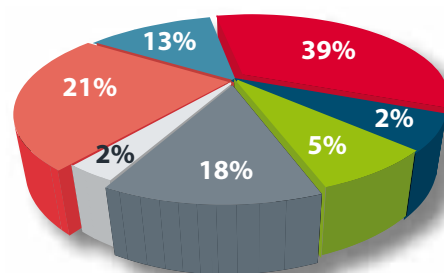
Les dépenses qui ont le plus progressé sont entre autres les dépenses liées au handicap (+ 8%), les allocations RSA (+2.9 %). La masse salariale a progressé de 1.3% entre 2010 et 2011.

La poursuite du programme pluriannuel d'investissement départemental se traduit par près de 32,8 millions d'euros, en légère hausse par rapport à 2010 (32,6 millions), dont 15,4 millions en subventions d'équipement.



	2009	2010	2011
Budget de fonctionnement du Département	158 900 193 €	164 161 278 €	167 319 591 €
Dépenses d'équipement du Département	45 547 833 €	32 617 168 €	32 974 657 €
Dépenses d'équipement par habitant	270,08 €	193,40 €	195,89 €
Dépenses d'intervention et fonctionnement par habitant	942,22 €	973,40 €	993,99 €
Subventions d'équipement versées aux communes	7 866 253 €	7 177 201 €	10 227 421 €
Subventions d'équipement versées aux entreprises	4 717 557 €	3 501 437 €	13 266 458 €
Subventions d'équipement versées aux associations	9 255 039 €	8 487 355 €	7 255 983 €
Population DGF	168 644 €	168 648 €	168 331 €
Encours au 31/12	167 565 675 €	173 679 435 €	175 398 614 €
Epargne brute	14 941 652 €	16 724 747 €	24 133 210 €
Epargne nette	5 599 706 €	4 828 819 €	12 246 969 €
Capacité de désendettement	11,23 €	10,33 €	7,27 €

Répartition du budget 2011 par missions



Solidarité
Déplacements
Budget général
Cadre de vie
Développement économique
Collectivité partenaire
Développement durable

Les moyens **supports**





La Direction Ressources

La Direction Ressources, créée en 2011, possède une vocation transversale d'appui et de conseil pour l'optimisation et la gestion des ressources au profit de l'ensemble de la Collectivité Départementale et de ses services.

Elle intervient en tant que prestataire interne auprès des autres directions opérationnelles du Conseil Général en apportant son expertise dans les domaines des finances, des marchés, de la logistique, des achats et du conseil de gestion dans un contexte toujours plus contraint de raréfaction des financements publics. L'objectif est de développer la transversalité en créant un espace de coopération entre l'ensemble des Directeurs ressources dans les différents domaines concernés au travers de ses missions pérennes et de ses projets menés en partenariat.

LES PRINCIPALES MISSIONS DE LA DIRECTION RESSOURCES SONT :

- Garantir la sécurité et la fiabilité des procédures dans les domaines des finances, de la commande publique et de la gestion.

- L'optimisation des ressources (finances, ressources humaines, logistique, achats, coordination en mode projets...).
- L'évaluation des politiques publiques départementales.
- Le développement de la qualité continue (PAC) et le dialogue de gestion pour une amélioration de la performance globale.
- Contribuer au PAD 2012-2014 et au projet d'Administration et des contrats de services.
- Construire et faire vivre les outils de pilotage et de prospective des services.
- Démarche qualité, amélioration des procédures et conseil de gestion.
- Schémas, accompagnement au changement, organisation.

LES PROJETS DE LA DIRECTION RESSOURCES POUR 2011 ONT ÉTÉ LES SUIVANTS :

- Dématérialisation courrier et comptable et délibérations évoluant vers la GED.
- Expertise et recherche de financements innovants : partenariats publics - privés pour les routes et collèges, investissements station du Lioran...
- Mise en place et suivi du déploiement des centres de Responsabilités.
- Mutualisation et recherche d'optimisation des moyens financiers, logistiques, Ressources Humaines, info, conseils expertise, veille... y compris avec des

établissements publics (SDIS par exemple).

- Accompagnement et conseil aux projets transversaux menés par chaque direction métier concernée : SIRH, Infocentre BO, tableaux de bord de gestion, GPEC, plan de mobilité, prospective et préparation budgétaire, élaboration de référentiel commun pour les projets de territoires, appui à la constitution d'AMO...

La nouvelle organisation de la Direction Ressources s'articule autour de la Direction Finances et Évaluation des Politiques ; de la Direction Logistique et Mutualisation des Moyens ; du Service Marchés et Commande publique et du secrétariat de la Dotation d'Animation Cantonale (DAC). L'innovation et l'efficacité de cette organisation résident dans la souplesse d'une approche basée sur la culture de résultats sur les différentes missions transversales ou projets intéressant les ressources. Ce modèle d'organisation offre un équilibre entre Directions opérationnelles et fonctionnelles permettant d'améliorer la performance globale de l'administration départementale, dans un contexte de raréfaction des ressources et de fortes évolutions institutionnelles. La Direction Ressources peut ainsi agir sur l'ensemble des leviers d'optimisation du fonctionnement des services de la Collectivité afin de répondre au mieux aux orientations définies par l'Assemblée dans le cadre du Plan d'Action Départemental 2012-2014.

La Direction des Finances et Évaluation des Politiques :

La Direction des Finances et Évaluation des Politiques a été créée en 2011, elle regroupe le Service des Finances et le service Conseil de Gestion. Dans une démarche prospective, la Direction a pour mission de piloter les équilibres budgétaires pluriannuels afin de garantir la pérennité d'un service public départemental de qualité dans le contexte d'une contrainte financière accrue, de contribuer à la modernisation et à la qualité de la chaîne comptable. S'inscrivant dans la vocation transversale de la Direction Ressources dont elle dépend, la DFEP impulse le développement du dialogue de gestion au sein des directions du Conseil Général, dans une optique de performance et d'optimisation de la gestion des ressources de la Collectivité.

Le Service Conseil de Gestion

La création du service répond à différents enjeux rappelés par le PAD : l'exigence de faire des choix et s'inscrire dans une logique de gestion, en optimisant

le fonctionnement et les ressources du Conseil Général et en maîtrisant les différentes natures de risques. Les missions confiées par la Direction Générale des Services au Conseil de Gestion se déclinent en 4 axes :

- **Évaluation des politiques départementales** : dans un contexte de tensions budgétaires, la démarche d'évaluation a une visée directement opérationnelle afin d'apporter la meilleure information et d'éclairer la prise de décision, induire des inflexions, trouver de nouvelles marges de manœuvre dans des domaines de compétences très variés. L'évaluation doit entrer dans les pratiques et devenir un outil de gestion communément utilisé au sein des services.
- **Évolution des tableaux de bord vers un système d'information décisionnel orienté dialogue de gestion** : L'objectif est de systématiser la production de tableaux de bord de suivi et de pilotage au sein du Conseil Général, associant informations financières et éléments opérationnels dans le but de faciliter la prise de décision.

- **Démarches qualité et procédures** : il s'agit d'animer le travail réalisé dans les directions sur les procédures, d'accompagner les services dans les démarches qualité, évaluer la fiabilité des mécanismes de contrôle interne et des procédures visant à assurer la sécurité et l'atteinte des objectifs.

Par ailleurs, il conviendra d'identifier et de travailler à quelques engagements généraux de la Collectivité en matière de qualité (par exemple temps d'attente au téléphone, délai de réponse aux courriers...)

- **Audits et contrôle de gestion** : le conseil de gestion sera amené à réaliser diverses études à la demande de la Direction Générale, sur la base d'une lettre de commande, dans des domaines de gestion très variés.

Ce service a vocation à développer son activité de façon transversale, en lien avec les différentes directions du Conseil Général sur des thématiques validées par la Direction Générale.

La Direction Ressources

Le Service des Finances

Le Service des Finances est composé d'un chef de service et d'un secrétariat (2 ETP), d'un pôle gestion budgétaire et comptable (4 ETP) qui est chargé de l'émission des mandats du Département, d'établir le budget et de garantir la qualité comptable et budgétaire, d'un pôle études et ressources (2 ETP) qui est chargé de l'émission des titres et du suivi des ressources du Département et d'un chargé de mission dette et tableaux de bord (1 ETP). Le Service des Finances intervient tant sur des missions pérennes qu'en appui à des projets transversaux intéressant l'ensemble de la Collectivité.

LA MODERNISATION ET LA QUALITÉ DES PROCÉDURES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

• **La dématérialisation et qualité des procédures comptables et financières :** depuis 2009 le Département s'est engagé dans une démarche de dématérialisation des flux comptables, étape préalable à la dématérialisation de l'ensemble de la chaîne comptable. L'exercice 2011 a permis de valider la qualité des informations comptables transmises de manière dématérialisées au Payeur Départemental et d'effectuer des tests avec des directions pilotes afin d'envisager un déploiement, étendu aux pièces justificatives (factures et délibérations) et à l'ensemble des services du Département courant 2012.

• **La convention de services comptables et financiers** entre le Département et les services de la Direction des Finances Publiques pour la période 2009-2011 a fait l'objet d'un bilan extrêmement positif permettant de constater le développement de la coopération avec les services de la DGFIP, débouchant sur l'avancement de plusieurs dossiers.

LE RENFORCEMENT DU PILOTAGE BUDGÉTAIRE ET DE LA PROSPECTIVE

• **L'exécution du budget 2011 : le respect des objectifs budgétaires**

Le calendrier budgétaire en 2011 comportait en dehors du budget primitif, et du compte administratif, 2 décisions modificatives. L'exécution du budget 2011 s'est effectuée sur les bases de la prospective budgétaire et dans le strict respect des objectifs d'équilibre fixés dans le cadre de la préparation du budget. Les objectifs liés aux équilibres financiers fixés dans le cadre de cette prospective ont été respectés grâce aux outils de pilotage, procédures et règles de gestion mises en œuvre.

• **L'analyse budgétaire, financière et fiscale**

L'analyse rétrospective des comptes de la Collectivité fait chaque année l'objet d'un rapport, présenté en commission des finances, exposant l'analyse des résultats de l'exercice. La réforme de la fiscalité intervenue en 2011, introduisant la CVAE et l'IFER, ainsi que la mise en œuvre d'une péréquation des droits de mutation a nécessité une forte mobilisation afin d'assurer l'information et le suivi de ces dispositifs.

• **La préparation du budget 2012 et la prospective**

La DEFi a préparé la rédaction du document support du Débat d'Orientations Budgétaires sur son volet financier et prospectif, qui a été renforcé pour une meilleure appréciation de la situation financière du Département et des choix budgétaires s'inscrivant dans la durée, sur la base des objectifs de gestion fixés par le Projet d'action Départemental 2012-2014. Un bilan des charges transférées au Département dans le cadre de l'acte II de la Décentralisation a été produit pour les orientations budgétaires. Même si la préparation des orientations budgétaires, puis du budget 2012, s'est opérée dans un contexte d'incertitudes fortes concernant l'évaluation des ressources du fait de la

réforme de la fiscalité locale et des modalités de mise en œuvre de la péréquation, le nécessaire respect du cadre de la prospective pluriannuelle a été réaffirmé et conforté.

• **La programmation budgétaire pluriannuelle**

PPI et PPF élaborées pour le budget primitif 2012 confirment la capacité à investir du Département dans le cadre de la prospective pluriannuelle. La mise en œuvre d'une gestion pluriannuelle représente désormais une part importante de l'activité du Service des Finances, tant en pilotage budgétaire qu'en assistance aux services gestionnaires pour la mise en œuvre pratique des autorisations de programme et d'engagement dans notre logiciel de gestion financière.

LES ÉTUDES ET OUTILS LIÉS À L'OPTIMISATION DE LA GESTION

• **Les centres de responsabilités**

Après avoir participé au travail de définition en 2010, le Service des Finances intervient auprès des centres de responsabilités de la Direction des Routes dans le cadre de leur fonctionnement.

• **Différents dossiers transversaux ont nécessité l'implication du Service des Finances à différents titres et sur des montages complexes ou innovants.**

Concernant le Lioran : projet de lease-back sur le bâtiment des Galinottes ; incidence financière des travaux sur le village de vacances Font de Cère, en lien avec la SAEM Super Lioran Développement, réalisation de travaux permettant la mise à disposition d'infrastructures performantes. Mise en œuvre d'un contrat de partenariat (PPP) : concernant les travaux d'infrastructures sur la RD 120, le Conseil Général a validé la possibilité de porter cette opération dans le cadre d'un contrat de partenariat. A ce titre le Service des Finances participe au volet financier de ce montage : dans le cadre de l'évaluation préalable qui s'est déroulée en 2011 et a permis d'établir l'intérêt de cette procédure, puis pour la phase de dialogue compétitif qui se déroulera en 2012.

• **La gestion active de la dette :** Un concours d'emprunt portant sur 10 millions d'euros a été réalisé avant la remontée, au début du second semestre, des conditions offertes par les établissements de prêt à l'ensemble des collectivités. La ligne de trésorerie a été renouvelée pour un montant de 15 millions, inférieur au montant habituellement retenu compte tenu du renchérissement des conditions offertes. Les arbitrages réalisés sur l'encours de 173,6 millions au 31 décembre 2011, ont porté sur des remboursements temporaires permettant de mobiliser prioritairement les contrats dont le taux est le plus faible, en fonction des besoins de trésorerie. Un contrat revolving a été consolidé à taux fixe à des conditions très en dessous du marché actuel.





La Direction Logistique et Mutualisation des Moyens

La Direction de la Logistique et de la Mutualisation des Moyens (DL2M) a vu le jour en juin 2011, dans le cadre de la structuration de la DGA Ressources.

Elle conserve les attributions de l'ancien Service de la Logistique, des Achats et du Courrier. La DL2M s'est vue en outre confier de nouvelles compétences, autour, d'une part, de la recherche de mutualisation des moyens concourant à améliorer le fonctionnement de la Collectivité et, d'autre part, de l'accompagnement des directions fonctionnelles sur des projets transversaux.

Au titre de ses missions propres, la DL2M a engagé sur le deuxième semestre 2011 un certain nombre de chantiers structurants :

- Préparation du déploiement de la dématérialisation prévu en 2012 sur l'ensemble des directions.

- Territorialisation de ses compétences par l'intégration en son sein des personnels de ménage employés par le Département.

- Conduite du groupe de travail « questions logistiques » dont les réflexions ont abouti à des évolutions concrètes (vêtements de travail, équipement...).

- Extension prochaine du dispositif de gestion des vêtements de travail et EPI aux agents des collègues hors EMOP.

Le Service Accueil / Courrier



Le Service Accueil et Courrier compte 9 agents. Il est composé des pôles Accueil et Courrier, dirigés par des Responsables de pôles depuis la restructuration de juin 2011. Les travaux de réaménagement de l'accueil ont pris fin en avril 2011. Ainsi les hôtes d'accueil ont pris leurs fonctions dans un lieu spacieux, clair et bien aménagé. Les conditions de travail ont été

très nettement améliorées et permettent un accueil du public optimisé. Les normes d'accessibilité pour un public handicapé ont été prises en compte et réalisées.

La dématérialisation du courrier, via le logiciel Elise, a débuté à la mi-octobre 2010. La DR et la DJAPI, directions pilotes, ont consacré l'année 2011 à se familiariser et à bien appréhender l'outil. Ainsi, un groupe de travail a été mis en place pour permettre un retour d'expérience, recenser les éventuels dysfonctionnements, mais aussi permettre un échange sur les procédures et les avancées du produit.

Au terme de cette année sont numérisés, non seulement les courriers en arrivée, mais aussi en départ.

Le premier semestre a été consacré plus particulièrement à la connaissance de l'outil. La réflexion menée courant du deuxième semestre 2011 a permis d'établir le calendrier de déploiement de la dématérialisation au sens large (non seulement courrier, mais aussi dématérialisation des pièces comptables, GED et marchés) pour être présenté aux directions dès janvier 2012. La mise en application sera immédiate avec intégration de la DDI dès février 2012, pour une mise en œuvre progressive.



Le Service Achats - Logistique

Le Service Achats - Logistique compte 9 agents. Il est composé de deux pôles : Achats et Logistique, dirigés par des Responsables de pôles depuis la restructuration de juin 2011.

Dans le cadre de la mise en place en janvier 2011 des centres de responsabilité au sein de la DDI (Agences et Parc), le service a contribué à une meilleure visibilité des dépenses et une facilité de gestion du budget grâce à la fongibilité des enveloppes budgétaires.

Afin d'offrir une offre logistique cohérente sur l'ensemble du territoire, le service prend maintenant en compte les demandes d'intervention sur les sites décentralisés en s'efforçant de mutualiser au mieux ses moyens et ses déplacements.

Une deuxième phase d'équipement en défibrillateurs a été réalisée au premier semestre 2011 avec l'équipement du Laboratoire Départemental, de la DRH, des agences de Mauriac et Aurillac et du CMS de RIOM-ÈS-MONTAGNES.

En ce qui concerne les procédures d'achat, le Pôle Achats gère annuellement 72 marchés :

- 15 marchés ont été reconduits dans les domaines suivants : nettoyage des locaux, location des véhicules, location de machine à affranchir, fourniture de vêtements de travail et EPI.

- 57 nouveaux marchés ont été lancés : 49 marchés subséquents suivant la procédure de l'accord-cadre (45 marchés d'impression de documents et 4 marchés d'achat de véhicules), 3 appels d'offres européens (fournitures de bureau, papier et enveloppes) et 5 marchés à procédure adaptée (gardiennage et sécurité, mobilier administratif, produits d'hygiène et d'entretien, nettoyage de la vitrerie de l'Hôtel du Département).

La Direction Ressources

Le Service des Marchés

Rattaché à la Direction des Ressources, le Service des Marchés, composé de 7 agents, s'est structuré courant 2011 en 2 pôles afin de répondre aux évolutions importantes du service et des nombreuses missions nouvelles qu'il a et continue d'assurer.

Ces 2 pôles ont une vocation transversale d'animation et de coordination des affaires suivies :

- Le pôle «Conseil, Instruction et Démarche Qualité des Procédures», traite et gère l'instruction des procédures formalisées et adaptées (montant estimé supérieur à 90 000 € HT), la démarche Qualité, la gestion et le suivi des procédures du Partenariat Privé Public.

- Le pôle «Gestion Administrative des Procédures et Assistance MARCO» comprend la gestion des procédures formalisées et adaptées (montant estimé supérieur à 90 000 € HT), le suivi des attributions et des notifications de marchés et l'assistance fonctionnelle MARCO.

Ses principales missions consistent à :

- définir et conduire en liaison avec les services gestionnaires, les procédures formalisées et les procédures adaptées ;
- collecter, analyser les informations concernant les évolutions jurisprudentielles, législatives et réglementaires et former/informer les services ;
- organiser le suivi réglementaire de la commande publique en application du droit des marchés publics,
- apporter une assistance à la demande des différents services pour la mise en œuvre et le suivi de leurs dossiers inférieurs à 90 000 € HT (informations techniques, juridiques, réglementaires...) ;
- assurer un suivi réglementaire et une assistance au bon fonctionnement du

logiciel métier de gestion des marchés publics MARCO.

Le Service des Marchés a complété son activité traditionnelle de gestion par l'assistance et le conseil transversal au montage de dossiers complexes dont :

- le pilotage et le suivi de la procédure d'évaluation préalable au dialogue compétitif du contrat de partenariat sur la RD 120,
- le montage et le suivi du projet d'Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T.) pour le renouvellement des remontées mécaniques du Lioran,
- la participation à l'élaboration de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage Conseil Général / SDIS pour la construction du Centre de Secours Principal à Aurillac ainsi que de la gestion administrative déléguée des futurs marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux,
- le suivi de projets tels que le logiciel SIRH, la participation employeur à la mutuelle prévoyance, les titres restaurants, la participation à la révision des marchés de transports scolaires.

En 2011, le service a assuré le secrétariat de 16 réunions de la commission d'appel d'offres, et de 20 réunions de la commission de marchés à procédure adaptée (marchés compris entre 90 000 et 193 000 € HT) dont 5 liées aux activités spécifiques de la station du Lioran.

Il a présenté et assuré la gestion des procédures de consultation et des marchés correspondants :

- **61 dossiers procédures** répertoriés ci-dessous dont six accords-cadres, soit 161 marchés traités. Quatre procédures ont été déclarées sans suite.

- **53 avenants à des marchés** (toutes procédures confondues), dont 14 avec une incidence financière de plus de 5 % du montant du marché initial.

Partenaire des actions engagées au titre de l'Agenda 21, le Service des Marchés les a répertoriées dans ses procédures quant aux consommations et à la gestion des énergies et fournitures. Favoriser la dématérialisation afin de réduire la consommation de papier, les coûts d'impression et d'acheminement postaux, demeure une action phare du service, sans compter que la transmission des données auprès des opérateurs économiques s'avère plus rapide. Systématiquement, l'envoi par courriel ou la mise en ligne des dossiers de consultation sur la plateforme du profil acheteur de la Collectivité dès 90 000 € HT est privilégié, plus ponctuellement pour les dossiers inférieurs à 90 000 € HT.

Au titre de l'année 2011, 820 retraits de DCE ont été enregistrés sur notre profil acheteur, seul le volume de remises d'offres – 44 plis électroniques – reste encore peu élevé.

TYPES DE MARCHÉS	PROCÉDURES FORMALISÉES				PROCÉDURES ADAPTÉES	
	AOOE		NÉGOCIÉS			
	Nombre de		Nombre de		Nombre de	
	Procédures/AC	Marchés	Procédures/AC	Marchés	Procédures/AC	Marchés
Travaux	1	2	1	0	18	37
Fournitures	5	25	7	9	4	4
Services	9	67	4	5	14	12
TOTAL	15	94	12	14	36	53



La Direction des affaires Juridiques, d'Appui aux collectivités, de la Prospective et des systèmes d'Information (DJAPI)

Afin d'intégrer les missions inscrites dans le PAD 2012-2014, l'organisation de la DJAPI a été revue avec la création du Service Prospective et TIC reprenant les missions de la cellule CyberCantal et une partie des missions du Service Administratif et d'Assistance aux Collectivités.

Elle regroupe donc désormais six Services : Service des Études Informatiques, Service Exploitation Informatique, Service Prospective et TIC, Service Administratif et d'Assistance aux Collectivités, Service des Affaires Juridiques et du Contentieux, et Service des Assemblées.

La DJAPI est une direction qui porte des politiques départementales d'intervention : Cybercantal, Très haut débit, Téléphonie mobile, Télétravail... développées dans les 4 missions présentées plus loin, et qui assure également des fonctions supports développées ci-dessous.

Ainsi, afin de permettre aux Services du Département de mener à bien les projets qui s'inscrivent dans les missions et les priorités du PAD, la DJAPI met à disposition les outils et le savoir-faire nécessaires.



Le Service Administratif et d'Assistance aux Collectivités :

En dehors des actions en lien direct avec le PAD et comme tout service support, le Service Administratif et d'Assistance aux Collectivités s'est également vu confier de nombreuses missions transversales d'organisation administrative (secrétariat, standard, accueil du public, gestion des conventions, des délibérations, gestion comptable et budgétaire de la Direction...). Le service a été particulièrement actif dans le cadre de la phase d'expérimentation du progiciel de dématérialisation du courrier Elise.



Pour la partie documentation, en dehors de la gestion courante, le service a pu bénéficier d'un nouveau cadre de travail suite aux travaux liés à l'Espace documentation. Une réflexion sur l'organisation de cet espace et l'optimisation de son utilisation doit être mise en œuvre en 2012.

Enfin, le service a assuré le renouvellement des contrats d'assurances du Conseil Général.

Un groupement de commandes avec différents partenaires a été constitué (Cantal Tourisme, Cantal Expansion, la MDPH, Cantal Musique et Danse et l'APCG).

En amont, une longue phase de définition du besoin a été menée. Celle-ci a conduit à la rédaction d'un marché de 7 lots.

Une mise à jour du guide des procédures a été réalisée à l'issue de cette phase de consultation.

A titre indicatif, sur les précédents marchés (2008-2011), le service a traité 715 sinistres soit une moyenne de 179 dossiers par an.

Le Service des Affaires Juridiques et du Contentieux :

Ce service a en charge les missions suivantes : le contrôle juridique des actes du Département, un rôle d'études et d'assistances juridiques effectuées à la demande des services, la gestion des délégations de signatures et des arrêtés émis par la Collectivité, ainsi que la gestion de la veille juridique assurée au profit des différents services du Conseil Général.

De plus, il assure la gestion et le suivi des contentieux et précontentieux. Il répond aux obligations de la Collectivité en reconnaissant, d'une part, à toute personne un droit d'accès aux documents administratifs et, d'autre part, un droit de réutilisation des informations publiques. A ce titre, un agent de ce service a été nommé,

par arrêtés séparés, correspondant CADA et correspondant CNIL.

637 actes administratifs émanant de l'ensemble des services du Département dont les rapports et délibérations gérés dans le logiciel Gédélib, les contrats et conventions conclus par le Département ont fait l'objet d'un examen de contrôle.

Il a répondu à 112 demandes d'assistance formulées par les services pour l'élaboration, la rédaction et parfois le suivi de documents administratifs, (arrêtés, contrats, baux, conventions...), de réaliser des études juridiques thématiques à la demande des services et d'assurer la veille juridique.

En matière de contentieux, hormis la gestion des dossiers ouverts les années précédentes, le service a traité 15 nouveaux dossiers : 3 dans le cadre du contentieux administratif et 12 devant le juge judiciaire.

Les démarches devant le juge judiciaire sont en nette augmentation par rapport aux années précédentes et relèvent pour l'essentiel du juge pénal. En effet, d'une part, le service dépose systématiquement plainte avec constitution de partie civile lorsque le Département est victime de fraudes, de vols, de dégradations causées au domaine public et, d'autre part, aucun de ces dossiers de fraude n'a fait l'objet d'une médiation pénale ; le procureur ayant souhaité avoir recours au juge.

Conformément à la législation en vigueur, ce service s'est chargé de réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leurs instructions, 36 demandes ont été traitées à ce titre.

Le service a assuré la veille juridique quotidienne par l'envoi de courriels (522 en 2011) aux services concernés par la parution de tel ou tel texte législatif, ou réglementaire voire de jurisprudence.

La Direction des affaires Juridiques, d'Appui aux collectivités, de la Prospective et des systèmes d'Information (DJAPI)

Le Service des Assemblées :

Il a pour mission d'organiser les réunions du Conseil Général et de la Commission Permanente.

En 2011, année du renouvellement triennal de l'Assemblée Départementale, le Conseil Général s'est réuni en séance plénière aux dates suivantes : 31 mars, 15 avril, 24 juin, 23 septembre, 4 novembre et 22 et 23 décembre. Au cours de ces réunions, 137 rapports ont été examinés.

La Commission Permanente du Conseil Général s'est réunie aux dates suivantes : 4 février, 15 avril, 20 mai, 17 juin, 29 juillet, 23 septembre, 21 octobre, 25 novembre. Elle a procédé à l'examen de 564 affaires, en application des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Général.

En vertu de l'article L.3123-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque élu a droit à la formation, prise en charge par la Collectivité et gérée par le Service des Assemblées et des Procédures.

Par ailleurs, les états de frais des Conseillers Généraux sont centralisés et traités en vue du paiement des indemnités de déplacements en application de l'article L.3123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

De même, le Service des Assemblées assure le suivi des désignations des Conseillers Généraux appelés à représenter le Conseil Général au sein des commissions et organismes divers et la gestion des mandats spéciaux. D'autre part, il travaille en collaboration avec le Cabinet du Président pour les désignations directes du Président.

Le Système d'Information :

Le Service Exploitation assure le renouvellement du parc PC en service, soit 146 unités centrales (87 nouveaux postes et 59 renouvellements) et 124 écrans (90 nouveaux écrans et 34 renouvellements) pour 2011.

Le système de téléphonie du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche a évolué pour prendre en compte les nouvelles structures et les nouveaux usages attendus : mobilité sur l'ensemble du laboratoire, fonctions de réponse sans toucher et d'interphonie main libre dans les environnements « confinés ».

En effet, certains espaces ont des contraintes hygiène et sécurité fortes au niveau des risques biologiques et les techniciens travaillant en zones « confinées » doivent pouvoir communiquer avec l'extérieur et doivent pouvoir être joints en respectant les règles d'hygiène et sécurité en vigueur. Il a donc fallu mettre en place



un système permettant de communiquer en « mains libres » en émission et réception d'appels.

L'atelier de reprographie produit pour les services des documents à usage interne et des cartes de visite.

DÉMATÉRIALISATION ET GED :

Plusieurs chantiers parallèles engagés en 2011 permettront l'avènement de la dématérialisation au Conseil Général en 2012. Le courrier papier est dématérialisé dans les deux directions pilotes que sont la DR et la DJAPI. L'année 2011 a permis de tester au maximum la solution Elise et de définir des règles de paramétrage et d'utilisation qui pourront être réutilisées lors du déploiement.

Les tests de mise en service d'un parapheur électronique dans la nouvelle version de carène doit permettre la dématérialisation des titres, des mandats et des bordereaux dès 2012. Les pièces justificatives doivent aussi être dématérialisées et à ce titre, une étude approfondie a permis de définir une organisation et de définir les différentes métadonnées de ces documents dans la solution de Gestion Electronique de Documents SharePoint. Cette GED centralisera les pièces justificatives provenant de diverses sources ou progiciel, notamment de la gestion de courrier Elise. Une étude concluante réalisée en 2011 permet de lancer le développement d'une interface entre la GED et l'outil de gestion financière Carène.

L'ensemble de cette chaîne de dématérialisation doit être techniquement opérationnelle à la fin du premier semestre de l'année 2012.

Suite à la centralisation de la gestion des différentes ressources par la DR (véhicules, salles, matériels informatiques...), une étude réalisée en 2011 débouche sur le déploiement d'une solution de réservation

des ressources par les agents via Outlook avec une supervision par le service Achat logistique.

LE SIRH :

Le nouveau système d'information des ressources humaines a été déployé en 2011 pour une gestion de la paie de janvier 2012. Un gros investissement de la DJAPI et de la DRH a permis d'atteindre cet objectif.

Les historiques de carrière sont en cours de reprise dans le nouvel outil afin de faciliter le travail des services gestionnaires de la DRH pour la préparation des CAP et de sécuriser le processus.

L'année 2012 verra le déploiement de modules déconcentrés accessibles via le portail intranet dans le but de permettre l'accès aux données RH aux agents du Conseil Général (consultation de leur dossier de carrière, demande de remboursement de frais, saisie des demandes de formation...).



Par ailleurs, à la suite d'une modification réglementaire, le mode de calcul des RTT a été modifié dans eTemptation afin de prendre en compte les jours d'absence maladie.

Une étude sur la fourniture d'une carte professionnelle à destination des agents a été réalisée.

Un travail de sécurisation des mouvements de personnel a été effectué en 2011. L'objectif était d'informer les différents services concernés (logistique, informatique, direction générale) par le biais de la plateforme SharePoint, des arrivées, départs, ou mutations des agents afin d'améliorer la réactivité des services supports.

L'annuaire unique a été finalisé et recense maintenant l'ensemble des agents de la Collectivité. Cet annuaire est accessible depuis l'intranet. Cet annuaire devra constituer le socle de notre SI.

UN SI AU SERVICE DE LA DSD :

La mise en place de la solution IODAS pour la MDPH s'est poursuivie de façon intensive, avec la contractualisation d'un planning de réalisation, en accord avec les services de la DSD et l'éditeur. La mise en production devrait intervenir avant la fin du premier semestre 2012.

Afin de répondre aux besoins des services sociaux, la DJAPI a lancé un appel d'offre pour la mise en œuvre d'une solution d'aide sociale de terrain (AST). Cette dernière doit permettre aux travailleurs sociaux de partager leurs agendas, d'organiser les visites sur le terrain, et de gérer les paiements d'urgence. Pour ce faire, une solution innovante, basée sur la technologie de relation-citoyens Microsoft Dynamics a été retenue dont l'intégration avec le système d'information du Conseil Général est optimale. La mise en production effective interviendra en septembre 2012.

Une solution développée en interne de gestion du RSA est déployée, permettant de recevoir les flux de données de la CNAF et la gestion des dossiers en interne.

La DJAPI a développé un logiciel de gestion des informations préoccupantes. La gestion des urgences et des placements est informatisée, sécurisant l'ensemble du processus. 2012 verra l'intégration dans cette solution des fonctionnalités aujourd'hui fournies par le progiciel IAS de JVS-Implicit, afin d'uniformiser les pratiques.

TRUST :

Concernant l'activité routière du département, le progiciel Trust permet de suivre les chantiers routiers, afin d'en évaluer les coûts dans leurs globalité en prenant en compte les aspects matériels (immobilisation de véhicules...) et humains (astreintes, heures supplémentaires, frais de repas...). Cette solution est interfacée avec le système de gestion des ressources humaines pour le paiement des agents.

UN SI AU SERVICE DE LA DDT :

L'analyse préalable et le cahier des charges d'un logiciel de gestion des avances remboursables que le Département gère par convention avec le Conseil Régional, ont été réalisés. Par ailleurs, une solution de suivi partagé et de gestion des projets de territoires a été développée. Ce logiciel permet de suivre les différentes opérations et de générer des tableaux de bord précis, disponibles en temps réel sur l'espace collaboratif permettant ainsi un partage des informations sur les projets de territoires avec les différents services concernés.

Exploitation informatique :

Pour faciliter et optimiser le temps de travail des agents, l'agence de Mauriac et la Maison Départementale de l'Autonomie de Saint-Flour ont été également équipées de wifi. La couverture wifi des différents sites comprend maintenant quarante-cinq bornes supervisées depuis l'Hôtel du Département. Ces équipements sont répartis sur treize sites dont deux proposant un service hot-spot public : l'Hôtel du Département et les Archives Départementales.

L'équipement des agents mobiles en Smartphones embarquant la fonctionnalité de modem 3G pour accéder à l'information depuis n'importe où.



LA MESSAGERIE UNIFIÉE :

La seconde phase de la refonte totale du Backbone LAN de l'Hôtel du Département a été menée à bien cette année. Cette infrastructure facilite l'accès aux informations et simplifie l'usage de nouveaux outils comme la téléphonie IP et la visio-conférence.

Une nouvelle possibilité de conférences virtuelles a été mise à disposition des agents pour faciliter les échanges, diminuer les temps de trajet entre les sites distants et l'Hôtel du Département, et donc l'impact environnemental généré par l'activité des services. La solution proposée s'articule



autour de Microsoft Lync 2010 comprenant trois salles équipées d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs et de « round table » connectées au réseau du Conseil Général : une à Aurillac, une autre à Mauriac et la troisième à Saint-Flour. En complément de ces trois salles, les ordinateurs des Chefs de Services et des Directeurs ont également été équipés de webcam permettant la visio-conférence multipoints. Cet outil fait partie de la nouvelle génération d'équipements de communication unifiée, qui permet une communication en temps réel avec : la messagerie instantanée, la gestion de présence, les conférences virtuelles depuis son poste de travail et l'intégration de la téléphonie.

LES INFRASTRUCTURES :

Les travaux de câblage du bâtiment qui regroupera l'ensemble des services de la Direction de la Solidarité Départementale fin 2012 ont commencé. Le câblage des étages du bâtiment a nécessité environ 10 kms de câble cuivre qui serviront de support à l'architecture CTI (Couplage Téléphonie Informatique) du bâtiment. La solution de ToIP (Téléphonie sur IP) retenue par le Conseil Général a été déployée pour équiper la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) de Saint-Flour permettant la convergence des réseaux informatique et téléphonique et une diminution des coûts de fonctionnement du site.

LES ÉVÉNEMENTS :

Le service intervient aussi dans l'accueil de plusieurs événements : Festival de théâtre de rue : installation et prêt de matériel informatique et téléphonique pour l'accueil et la billetterie du Festival ; Téléthon : mise à disposition de matériel informatique pour le week-end ; Ruralitic : prêt de matériel pendant la durée du salon ; Accueil des nouveaux arrivants ; Pass Cantal ; Forum du bénévolat ; journée du handicap, etc.

Solidarité



SOLIDARITÉ

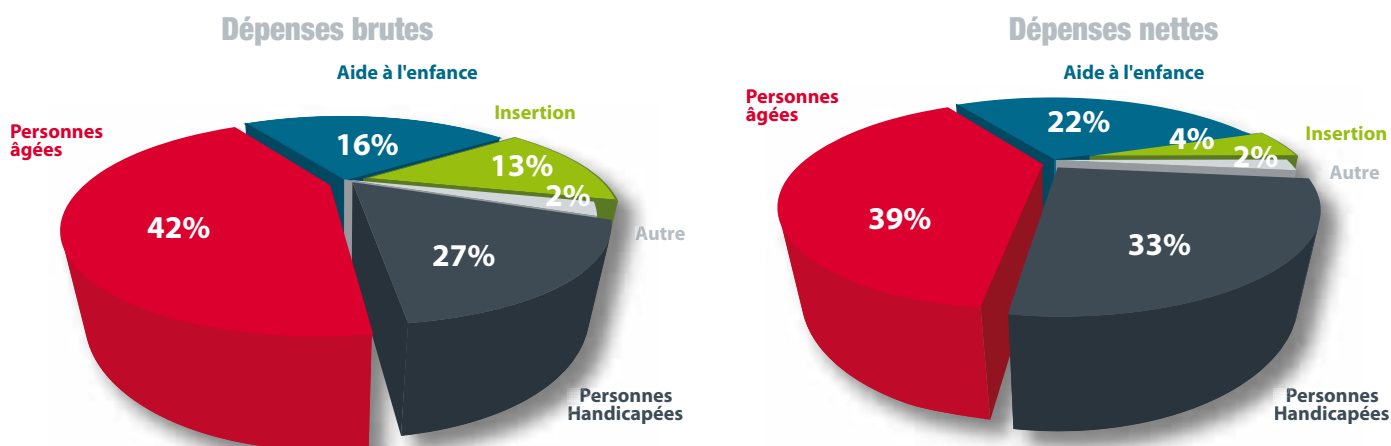


Chaque jour à vos côtés

cantal
LE DÉPARTEMENT

Solidarité

Pour assurer sa mission première, la solidarité, le Département a mobilisé en 2011, hors charges de personnel, 75 338 908 € en dépenses brutes et 50 745 656 € en dépenses nettes, répartis comme suit :



La différence (24 593 343 €) entre les charges brutes et les charges nettes est constituée essentiellement des participations des bénéficiaires de l'aide sociale et leurs obligés alimentaires ; des contributions de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et de l'Etat qui viennent partiellement compenser les charges nouvelles issues de la création de l'APA et de la PCH, du transfert de gestion du RMI et de la création du rSa.

Les deux vagues de décentralisation ont progressivement conféré au Département une compétence étendue en matière d'action sociale. Le Conseil Général, chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental, assure au travers de ses services une mission de solidarité à la fois généraliste pour le compte de toute la population du Cantal et des actions plus spécialisées pour certains enfants ou adultes qui peuvent être en grande difficulté sociale.

Le Service Social Départemental premier maillon de la chaîne des solidarités



Les missions du service social polyvalent départemental sont, le plus souvent, généralistes et concernent un large public.

Le service accueille toute personne en difficulté, quelle que soit la nature de ses problèmes et l'oriente vers le service compétent ou met en place un accompagnement social adapté. Son organisation repose sur quatre circonscriptions d'action sociale et sur un réseau partenarial très étendu.

Des professionnels au service des personnes et du territoire

Les équipes pluri professionnelles (assistants sociaux de polyvalence, travailleurs sociaux spécialisés RSA, conseillères en économie sociale et familiale) permettent de mettre des compétences diverses au service du public. 80 agents répartis sur quatre circonscriptions d'action sociale :

1. **Aurillac Nord** : 1 responsable de circonscription, 3 secrétaires, 14 travailleurs sociaux (AS, TS RSA, CESF),
2. **Aurillac Sud** : 1 responsable de circonscription, 4 secrétaires, 16 travailleurs sociaux (AS, TS, RSA, CESF),
3. **Mauriac** : 1 responsable de circonscription, 5 secrétaires, 11 travailleurs sociaux (AS, TS RSA, CESF),
4. **Saint-Flour** : 1 responsable de circonscription, 4 secrétaires, 14 travailleurs sociaux (AS, TS RSA, CESF).

L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DE LA POPULATION CANTALIANNE :

Les personnes accueillies dans les centres médico-sociaux reçoivent informations et conseils, aides dans l'accès à leurs droits et orientation le cas échéant. Sur les 34 lieux d'accueil, répartis sur l'ensemble du département, 15250 personnes ont été reçues dans les quatre circonscriptions en 2011.





L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL :

Les usagers bénéficient, lorsque l'évaluation de leur situation le rend nécessaire, d'un accompagnement social. En 2011 le service comptabilise 4690 visites à domicile, 6095 entretiens téléphoniques, 15245 entretiens sur les lieux de permanence. La crise économique et ses conséquences sur les problématiques sociales se traduisent par une précarité financière accompagnée au quotidien par le service social départemental.

L'action des travailleurs sociaux ne se résume pas pour autant à la seule thématique des aides financières.

Participation à une mission d'insertion. 1527 bénéficiaires du revenu de solidarité active ont été orientés vers le service social.

Afin de lever les freins à l'emploi, un accompagnement social individualisé est mis en œuvre par un travailleur social du Conseil Général. Au 31 décembre 2011 les accompagnements mis en œuvre sur les circonscriptions étaient répartis de la façon suivante : Aurillac Nord 497, Aurillac Sud 496, Mauriac 193, St Flour 341. Aides Financières.

• Intervention auprès des personnes en situation de précarité

Le Service Social intervient en activant divers dispositifs pour répondre aux situations de précarité : traitement de 291 demandes financières en 2011 dont 154

concernant l'ASE, 137 demandes d'aides de secours d'urgence auprès du cabinet du Président du Conseil Général.

1765 demandes ont été instruites au titre des aides attribuées par les différents partenaires :

- 385 dans le cadre des aides attribuées par la CAF du Cantal
 - 80 dans le cadre des aides attribuées par la CPAM
 - 410 auprès des associations caritatives
 - 190 auprès des CCAS
 - 700 auprès d'autres organismes (FASU, semaine de la bonté, Épicerie Sociale...)
- 1505 demandes de bons alimentaires et de colis d'urgence :
- 1150 demandes de bons alimentaires
 - 355 demandes de colis d'urgence.

• Aide à l'accès au logement

Le Service Social intervient dans les dispositifs d'aide à l'accès au logement. Il contribue en particulier à l'accompagnement des ménages confrontés à des difficultés d'accès à un logement social.

• L'action sociale liée au logement

La prévention de l'endettement locatif et l'aide au logement constituent des enjeux majeurs compte tenu de la situation tendue du logement : 580 interventions spécialisées dans le cadre de l'Action Sociale liée au logement social.

• Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

En 2011, les travailleurs sociaux ont ins-

truit 1100 demandes d'aides financières dans le cadre du FSL-HABITAT (accès et maintien dans les lieux) et FSL-Énergie.

• La prévention des expulsions

Mise en place de la CCAPEX : plusieurs réunions de coordination avec les services de l'État ont conduit à la mise en place de la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions en octobre 2011.

30 dossiers ont été étudiés au titre de l'année 2011 qui ont donné lieu à 7 signalements au Service Social du Conseil Général.

Le Service Social facilite le règlement des procédures d'expulsion locative quand le locataire défaillant est assigné devant le tribunal. Il intervient également au moment de la demande d'évaluation par la Préfecture de police, lorsque le concours de la force publique est requis. Par ailleurs, certaines expulsions inévitables nécessitent des solutions d'hébergement ou une recherche de relogement, pour lesquelles le Département peut être mobilisé.

En 2011, l'activité des services sociaux départementaux en matière de prévention des expulsions a donné lieu à 160 enquêtes sociales, et ce à tous les stades de la procédure (assignation, jugements, commandement de quitter les lieux, réquisition de la force publique).

LA MISSION D'EXPERTISE

Participation à une mission de protection de l'enfance et de la famille.

Le Service Social participe à cette mission en lien avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI, l'Aide Sociale à l'Enfance) et selon les situations rencontrées, certains partenaires extérieurs. Il concourt aussi à la protection de l'enfance et au dépistage des situations de danger.

Son activité dans ce domaine a donné lieu à la rédaction de 192 rapports sociaux dans le cadre de la protection de l'enfance transmis à la Cellule d'Information Préoccupante ou à l'ASE.

Participation à une mission de l'adoption. 34 rapports ont été rédigés dans le cadre de la mission adoption tant au niveau des agréments des parents adoptant que du suivi des enfants confiés.

Repérage et signalement des adultes vulnérables

Le Service Social intervient plus particulièrement auprès des personnes âgées, souvent isolées et en grande détresse. Au titre de l'année 2011, le service a produit 123 rapports sociaux concernant des adultes vulnérables et participé à 46 Commissions d'orientation des adultes vulnérables - COMAV.

Faits marquants 2011

LES ACTIONS PHARES :

- Bilan de la mise en place des circonscriptions d'Aurillac,
- Modification de secteurs de polyvalence sur la circonscription de St Flour et mise en œuvre de la désectorisation sur la ville de St Flour,
- Collaboration à la mise en place du Contrat Social de la ville de St Flour,
- Rencontres départementales du Service Social au Lioran,
- Mise en place du groupe de travail dans le cadre de l'informatisation du service : Action Sociale de Terrain,
- Finalisation de la fiche de poste des CESF et des procédures d'intervention,
- Mise en place de la CCAPEX,
- Actualisation des procédures dans le cadre du Guide de l'Information Préoccupante,
- Participation à l'élaboration du cahier des charges dans le cadre de la révision du schéma des gens du voyage.

Les actions collectives :

SAINT-FLOUR :

- *Projet environnement auprès des gens du voyage : ambassadeur du tri.* Cette action mise en place avec la collaboration de nombreux partenaires (élus, CPIE, enseignant, CCAS...) a été consacrée à la sensibilisation des enfants à leur environnement, au tri des déchets et à la qualité de l'eau.
- *L'atelier budget : intervention d'une CESF en partenariat avec la mission locale auprès de 18 jeunes identifiés autour des thèmes suivants : la prise d'un logement, le crédit, les factures de chauffage.*

MAURIAC :

- *Système d'échange local : LA MANCELLE (canton de Pleaux)*
Cette démarche « développement social local » permet de travailler autrement

et montre une autre pratique des Travailleurs Sociaux.

Porté par la circonscription de Mauriac depuis 2007, ce SEL s'est mis en place en 2009. Aujourd'hui, il s'agit d'un accompagnement vers l'autonomie des Sélistes en préparant les adhérents à la constitution d'une association.

- *Projet SEL de Mauriac : L'adhésion des Sélistes a été plus délicate, il a été proposé aux Sélistes de Mauriac de rejoindre ceux du Canton de Pleaux.* Aujourd'hui, 3 adultes sont adhérents à la Mancelle.

AURILLAC :

- *Projet « Mieux vivre ensemble » (Cité de Canteloube)*

Ce projet, aujourd'hui intégré dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), se concrétise par des réunions trimestrielles d'information et d'échanges avec les habitants et en présence des acteurs du terrain : l'Office Public de l'Habitat du Cantal, le Centre Social de Marmiers, les Travailleurs Sociaux du Conseil Général du Cantal, France Terre d'Asile et Accent Jeunes.

- *Réhabilitation du cadre de vie par les habitants de la Cité de Canteloube : Éducation au tri sélectif : réalisation d'une plateforme de tri dans le cadre d'un chantier éducatif, sensibilisation et actions à l'appui du groupe « Mieux Vivre Ensemble » sur le tri sélectif avec les partenaires associés.*

Aménagements des caves et espaces communs : information et sensibilisation à l'appui du groupe « Mieux Vivre Ensemble » auprès des habitants. Répondre à leur questionnement sur l'aménagement et proposition d'une charte des caves et des espaces communs en sous-sol.

Réalisation des travaux par les chantiers éducatifs.

Rénover avec certains jeunes de la Cité encadrés par un éducateur technique de l'association d'insertion ACCENT jeunes 40 caves et 4 locaux communs du bâtiment A de la cité actuellement en situation de dégradation.

Appropriation des caves et des espaces communs par les habitants.



La Politique pour l'Enfance et la Famille

Protection et prévention médico-sociale : trois services au contact permanent des enfants et des parents du cantal



Au-delà des missions de protection et de prévention sur le secteur de l'enfance, les services de la Direction Enfance Famille développent une offre de service pour les familles en difficulté mais également pour l'ensemble des familles cantaliennes.

Le Service de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Ce service joue un rôle essentiel en matière de promotion de la santé et de prévention médicale, sociale et psychologique auprès des familles, des femmes enceintes, des enfants de moins de 6 ans et des adolescents, en lien avec les services médicaux, sociaux et éducatifs. Pour assurer ses missions, le service

PMI est organisé en 4 équipes pluridisciplinaires, 3 équipes de circonscription et une équipe départementale, composées de secrétaires, médecins, sages-femmes, infirmières, puéricultrices et assistants sociales.

Ses actions s'adressent à tous les parents. Cependant, le service PMI renforce ses interventions auprès des familles en difficulté (troubles des liens parents enfants, carences éducatives, pathologies psychiatriques, addictions) et/ou traversant des périodes de vulnérabilité (naissance, maladie, interruption de grossesse, séparations, deuils).

Les 3 équipes PMI de circonscription interviennent au plus près des familles et sur tout le territoire :

- **auprès des femmes enceintes :** Les 2 sages-femmes PMI exerçant sur les circonscriptions de Mauriac et de Saint-Flour ont effectué 305 visites à domicile, rencontrant ainsi 151 femmes dans le

cadre de la surveillance de grossesse, de l'accompagnement de situation de vulnérabilité, de séances de préparation individuelle à l'accouchement ou en visites post-natales précoces. 85 entretiens prénataux du 4^{ème} mois ont été réalisés, mettant en évidence la nécessité d'un accompagnement pour 49 femmes enceintes. 106 séances collectives de préparation à l'accouchement ont été organisées en 2011 sur ces 2 circonscriptions.

La création du poste de sage-femme PMI sur la circonscription d'Aurillac, validée en 2011, sera effective en 2012 et permettra d'harmoniser l'accompagnement et le soutien proposés aux femmes enceintes sur l'ensemble du département.

- **auprès des enfants de moins de 6 ans :** 1 270 rencontres avec des parents ont été effectuées en période post-natale précoce (pour 1 249 naissances) ; 4 623 actes de puériculture et 2 735 examens médicaux de nourrissons ont été pratiqués ; 1 004 enfants ont bénéficié d'un bilan de santé à 3/4 ans en école maternelle.

- **en menant des actions collectives auprès des parents, des enfants, des adolescents et jeunes adultes, sous la forme :**

- de lieux d'accueil parents enfants ayant un objectif de prévention, en partenariat avec le Centre Médico Psychologique de Saint-Flour, et à Aurillac, en partenariat avec le centre social de Belbex.

- d'actions ponctuelles : la Semaine Mondiale de l'Allaitement Maternel, complétée en 2011 par des rencontres trimestrielles proposées aux parents sur le thème de l'allaitement dans chaque circonscription.

- de l'accueil régulier de futurs parents à Aurillac, Saint-Flour et Mauriac dans le cadre de l'opération «Bébé arrive» : avec le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents du Cantal (REAAP), 146 femmes ou couples ont été rencontrés par les infirmières puéricultrices et les sages-femmes.

- **de 147 séances collectives d'information** sur la sexualité qui ont été proposées, sur l'ensemble du département, aux adolescents et jeunes adultes, et auxquelles ont participé 2 292 personnes.

La Politique pour l'Enfance et la Famille...



L'ÉQUIPE SPÉCIALISÉE DU SERVICE PMI, LE PÔLE DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL PETITE ENFANCE (DAPE) :

ACCOMPAGNE LES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ET ORGANISE LEUR FORMATION

Elle est chargée d'instruire toutes les demandes relatives aux agréments des assistants maternels et des assistants familiaux.

Au 31/12/2011, 1 132 assistantes maternelles offrent 3 422 places d'accueil pour 2 882 enfants accueillis, et 127 assistants familiaux (dont 76 sont employés par le service de l'ASE du département) peuvent proposer 244 places d'accueil.

En 2011, 536 dossiers ont été examinés au cours de 64 commissions d'agrément, qu'il s'agisse de dossiers de premières demandes, de renouvellements, de dérogation, d'extension d'agrément ou de changement de domicile, parmi lesquels 233 assistantes maternelles et 21 assistants familiaux ont été agréés (premières demandes et renouvellements d'agrément).

Les 5 assistantes sociales du Pôle DAPE ont chacune en charge, en moyenne, 225 dossiers d'assistantes maternelles et 25 dossiers d'assistants familiaux.

Le Pôle DAPE organise, coordonne et participe au suivi de la formation obligatoire (120 heures) des assistantes maternelles :

- 157 assistantes maternelles ont bénéficié de 9 420 heures de formation au cours de 10 sessions.
- 64 assistantes maternelles se sont présentées à l'épreuve EP1 du CAP petite enfance «prise en charge de l'enfant à domicile».
- 60 agréments d'assistantes maternelles ont été retirés au titre des années 2007 à

2011 (en moyenne 12 retraits par an) pour refus ou non suivi de la formation obligatoire.

Le Pôle DAPE est chargé d'assurer le suivi et l'accompagnement des pratiques professionnelles des assistantes maternelles, mission essentielle pour garantir la qualité de ce type d'accueil de la petite enfance, qui constitue le mode d'accueil le plus important pour les enfants de moins de 6 ans dans le département (90% des places d'accueil disponibles).

Il s'agit d'un objectif fort, qui nécessite, pour aider les assistantes maternelles à mettre en pratique leur formation obligatoire, de renforcer la pluridisciplinarité de cette équipe spécialisée du service PMI. Cette mission n'a pu être que très partiellement réalisée en 2011, le traitement des nombreux dossiers d'agrément et renouvellement (à échéance légale incompressible), celui des demandes d'extension, dérogation et changement de domicile, ainsi que les suivis particuliers sur indicateurs d'alerte ayant occupé la majeure du temps de travail des agents concernés.

Toujours dans le même objectif d'amélioration de la qualité de l'accueil de la petite enfance, le partenariat entre le Service PMI du Conseil Général, la CAF et la MSA a permis la poursuite du développement des Relais Petite Enfance (anciennement Relais Assistantes Maternelles) et de leur mise en réseau, avec l'ouverture en 2011 de 2 relais supplémentaires (Communauté de Communes de Sumène Artense et Communauté de Communes d'Entre 2 Lacs en Châtaigneraie).

PARTICIPE AU DÉVELOPPEMENT ET AU SUIVI DES MODES DE GARDE SUR LE TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

Le Pôle DAPE assure le suivi et le contrôle des structures d'accueil des enfants de moins de 6 ans (multi accueils, halte-

garderie, micro crèches). Il participe au suivi des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, des centres de vacances, et de l'accueil familial de vacances, en partenariat avec la DDCSPP. Le Pôle DAPE accompagne les porteurs de projet pour la création de nouvelles structures d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Il existe 14 structures d'accueil sur l'ensemble du département offrant 283 places d'accueil.

Faits marquants 2011

- Le nombre de bilans médicaux réalisés auprès des enfants de 3/4 ans a été en nette diminution en 2011, en lien direct avec les difficultés de recrutement de médecin qu'a rencontrées le service PMI.

- La gestion des procédures contentieuses a été en forte augmentation en 2011 :

La Commission de Recours Amiable s'est réunie 6 fois à la demande de 4 assistantes maternelles et de 2 assistantes familiales.

La CCPD (Commission Consultative Paritaire Départementale) concernant l'exercice des professions d'assistants maternels et d'assistants familiaux s'est réunie 5 fois en 2011 pour émettre des avis sur l'agrément de 4 assistantes maternelles et 1 assistante familiale.

- Toutes les assistantes maternelles ont été géo localisées sur le site cantal.fr du Conseil Général (17 688 pages vues) et une rubrique «Accueil de la Petite Enfance» est accessible dès la page d'accueil (2 093 pages vues).

- 3 nouvelles structures d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans ont été créées en 2011 : une structure multi accueil à Mauriac (15 places), une micro crèche à Aurillac (10 places) et une micro crèche à Saint-Simon (10 places).

Nombre d'enfants en danger ou en risque de danger ayant fait l'objet d'un recueil d'informations préoccupantes	2009	2010	Écart 2010/2009	2011	Écart 2011/2010
Nombre d'Informations Préoccupantes	235	216	-8,09%	222	2,78%
Nombre d'enfants concernés	339	340	0,29%	343	0,88%
Signalements Parquet	136	119	-12,50%	149	25,21%
Mesures administratives de Protection de l'Enfance (AED, AESF, TISF, placement)	44	66	-20,31%	61	-7,58%
Classements sans suite	64	51	60,42%	40	-21,57%
Autres (envoi autre CG, déjà bénéficiaires d'une mesure...)	48	77		57	-25,97%
En attente de décision	47	31		40	

Le Service Informations Préoccupantes, Équipements, Tarification, Insertion Jeunes (SIPEIJ)

Ce service est principalement chargé de la cellule « Informations Préoccupantes », de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance, de la coordination du schéma départemental, du contrôle et de la tarification des établissements et services et de la politique d'insertion du Conseil Général concernant les jeunes.

ENFANCE EN DANGER ET INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES :

En application de l'article L.226-3 du CASF, le Président du Conseil Général est chargé du recueil, du traitement et de l'évaluation, à tout moment et quelle qu'en soit l'origine, des informations préoccupantes relatives aux mineurs en danger ou en risque de danger.

A noter que certains enfants ont bénéficié de plusieurs mesures de Protection de l'Enfance.

La hausse significative des signalements transmis au Parquet (+25,21%) peut être mise en corrélation avec le niveau de gravité des situations rencontrées.

Les signalements au Parquet concernent les situations de danger grave constaté ou présumé, ainsi que les situations ne permettant pas l'intervention sociale du fait de l'absence de collaboration de la famille.

Cette mission représente un important temps de travail d'évaluation pour un ensemble de professionnels (assistants sociaux, puéricultrices, médecins de P.M.I, psychologues de l'action sociale et médico-sociale, éducateurs spécialisés, responsables de circonscriptions, responsables du service social départemental, de la PMI et de l'ASE) dont les interventions s'effectuent en application du « protocole départemental relatif au recueil, au traitement et à l'évaluation des informations préoccupantes ».

L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE :

Placé sous l'autorité du Président du Conseil Général, l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance est chargé de :

- Contribuer à mieux faire connaître le dispositif de protection de l'enfance, tant à l'échelon départemental que national, et à le faire évoluer ;
- Favoriser la collaboration et l'articulation entre l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance et ceux qui y concourent.



La réunion d'installation de l'ODPE du département du Cantal s'est tenue le 17 juin 2011.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION PAR LE SOUTIEN AUX STRUCTURES SOCIALES DÉDIÉES À LA JEUNESSE :

Le Département a renouvelé sa participation financière (en augmentation de 4,45%) aux actions de prévention du FDAJ, de la Maison pour Apprendre, du CLAJ, de l'Espace Tivoli (FJT), des Missions Locales, de l'Association Accent Jeunes (équipe de prévention, chantiers d'insertion, action « Citoyenneté »), du point rencontre parents séparés/enfants « l'Entre d'Eux », du dispositif relais pour des collégiens en difficulté, de la « Maison des Ados » pour les 3 arrondissements.

La participation active du service aux conseils d'administration, comités de pilotage et réunions diverses permet au Conseil Général d'être un acteur clef des structures sociales dédiées à la jeunesse.

LE CONTRÔLE FINANCIER DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

La détermination des tarifs s'est effectuée en concertation étroite avec la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

A l'issue des négociations menées avec les gestionnaires des structures, les masses financières à couvrir par les prix de journée évoluent comme suit :

L'écart négatif est lié à la cessation d'activité du Foyer du Car Limagne (ADSEA 15) au 31 décembre 2010.

L'ouverture d'un nouveau service, par transformation de 10 places du Foyer, sera effective en mars 2012.

Masse financière		
2010	2011	Écart
7 826 376	7 107 260	-9,19%

La Politique pour l'Enfance et la Famille...

Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance

Le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance gère un ensemble de mesures spécifiques d'aides à domicile ou de placements dont peuvent bénéficier les familles en difficulté éducative et les 210 mineurs confiés au service.

Répartition des prestations d'aide à l'enfance : 11 783 539,73 €



Pour assurer ses missions de prévention et de protection, le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) s'appuie sur une équipe administrative et psycho éducative de 20 personnes, 76 assistantes familiales.

Les structures associées à l'activité du service comptent : 3 points d'accueil permettant l'exercice des droits de visite, un centre d'action éducative en milieu ouvert (AEMO), un service de techniciennes en intervention sociale et familiale (TISF), 6 établissements et services et deux lieux de vie.

AIDE À L'ENFANT DANS SA FAMILLE :

- 154 mesures d'aides financières,
- 535 mesures d'aide éducative à domicile, judiciaires et administratives,
- 46 mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale (administratives) et 186 mesures AGBF (judiciaires),
- 77 familles aidées par des techniciennes d'intervention sociale et familiale.

MINEURS ET JEUNES MAJEURS PLACÉS :

L'ASE est responsable du suivi des enfants qui lui sont confiés par l'autorité judiciaire ou sur demande des parents ou du jeune majeur : 210 jeunes ont été concernés en 2011 dont 135 sont accueillis au domicile d'assistantes familiales, 74 en établissements et 1 est autonome.

Sont également pris en charge sur ce budget les frais de séjour des 56 mineurs qui ont été confiés directement par le juge des enfants dans les établissements ou auprès de tiers dignes de confiance.

28 contrats jeunes majeurs ont été signés durant l'année 2011 et concernent de jeunes adultes âgés de 18 à 21 ans.

INSTRUCTION DES DEMANDES D'AGRÉMENT EN VUE D'ADOPTION :

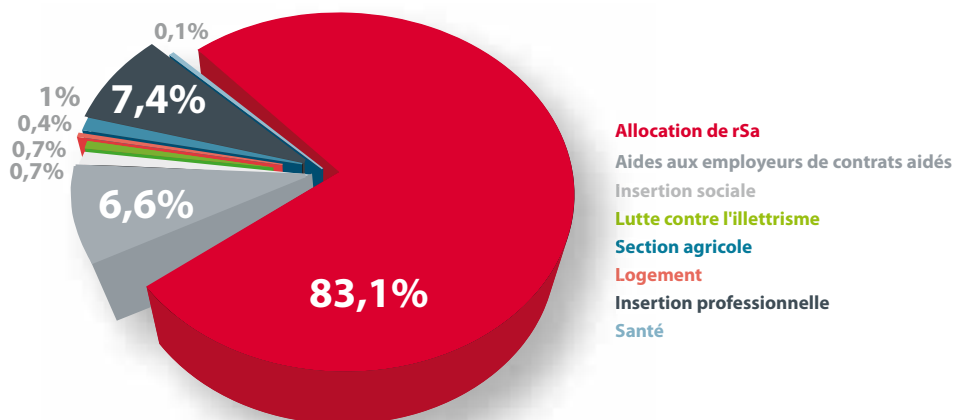
8 agréments ont été délivrés en 2011 contre 12 en 2010.

En conformité avec les exigences de la loi du 5 mars 2007, le PPE, « Projet Pour l'Enfant » entre progressivement en application dans le cadre des mesures judiciaires et administratives.

L'ensemble des professionnels du service de l'Aide Sociale à l'Enfance, sous l'autorité d'un personnel d'encadrement arrivé en cours d'année, a revu son projet de service. Celui-ci est accessible sur l'intranet et vient d'être adressé à tous les partenaires du secteur de la protection de l'enfance.



La Politique d'Insertion



Le rSa :

Au 31 décembre 2011, 3049 foyers cantaliens percevaient le rSa, alors qu'ils étaient 2894 à le percevoir au 31 décembre 2010.

Le montant des allocations rSa socle versées (y compris le rSa majoré, précédemment API) marque une hausse conséquente : 8 253 140 € en 2011 alors qu'il s'élevait à 7 086 116 € en 2010, année qui avait connu une baisse par rapport à 2009 (8 023 941 €).

On constate donc que, si le nombre de foyers bénéficiaires augmente de 5% entre 2010 et 2011, le montant de l'allocation rSa socle versé a connu une augmentation de 16,5 % ; cette allocation étant différentielle, son augmentation montre que les revenus perçus par ailleurs par les familles ont largement diminué et quel que soit le régime, agricole ou général.

Depuis le 1^{er} septembre 2010, le rSa est étendu aux jeunes de 18 à 25 ans ayant

travaillé au moins deux ans à temps plein, soit 3214 heures, au cours des trois dernières années.

Au 31 décembre 2011, seuls 26 jeunes cantaliens percevaient ce type de rSa, du fait des conditions d'accès relatives aux durées d'activité ; ils étaient au nombre de 23 au 31 décembre 2010.

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, a créé, au 1^{er} janvier 2010, le contrat unique d'insertion (CUI), qui remplace les contrats aidés existants. Une convention annuelle d'objectifs et de moyens signée avec l'État détermine le nombre prévisionnel de contrats cofinancés en faveur des bénéficiaires du rSa Socle et définit les modalités de leur financement par le Département.

OBJECTIF ATTEINT POUR LA REALISATION DES CONTRATS AIDES

Pour l'année 2011, l'objectif était de 339 CUI-CAE (en secteur non marchand) et 50 CUI-CIE (en secteur marchand). En 2011, 331 CUI CAE ont été signés par le Président du Conseil Général ainsi que 26 CUI CIE. 49 CUI CAE ont été signés en faveur des bénéficiaires du rSa par Pôle emploi pour le compte

du Conseil Général, dans l'attente de la signature de la convention annuelle d'objectifs et de moyens.

La politique d'insertion a mobilisé au total 9 535 523 € dont :

- 8 253 140 € pour le versement de l'allocation de rSa socle, y compris le rSa socle majoré ;

- 1 020 796 € pour le soutien aux actions d'insertion ;

- 657 214 € d'aide aux employeurs de personnes en contrats aidés : 1 044 520 € avaient été versés à ce titre en 2010, soit une baisse de 387 306 € (- 37 %). Cette baisse s'explique par le fait que, dans l'attente de la signature de la CAOM 2011, Pôle emploi a signé, au nom de l'État. C'est donc l'État qui a financé la partie « aide à l'employeur » pendant le premier trimestre 2011.

Par ailleurs, l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE) dont la gestion a été, depuis fin 2009, confiée au Département par l'État a connu en 2011 une montée en puissance conséquente. C'est ainsi que, 138 215 € ont été versés pour atténuer les frais liés au retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa ou pour favoriser l'insertion professionnelle. Ces aides portent principalement sur la prise en charge du permis de conduire (46 348 €), des frais liés aux déplacements (32 600 €), pour la location de véhicules (30 950 €), pour un appui apporté aux travailleurs non-salariés (25 862 €).

Le Logement et l'Insertion



LE PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES, (PDALPD),

adopté conjointement par l'État et le Conseil Général pour la période 2007-2011 guide et coordonne les initiatives départementales afin de répondre aux enjeux du logement des personnes défavorisées.



Il a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2012 afin d'en établir l'évaluation et de préparer un nouveau plan pour la période 2013-2017.

Le Conseil Général est chef de file ou partenaire de plusieurs dispositifs ou actions :

LE FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) :

il associe de nombreux partenaires dont la CAF, la MSA, les bailleurs sociaux, EDF, GDF-Suez, la CABA et une trentaine de communes. Ses missions concernent l'aide à l'accès et au maintien dans le logement mais aussi des aides pour le paiement des factures d'énergie, d'eau et de téléphone. Le Département en a confié la gestion à la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal. L'ensemble des contributions reçues en 2011 s'élève à 601 774 € auxquels s'ajoutent 158 263 € de reliquat 2010. En 2011, le Département a apporté 496 000 € (dont 66 500 € au titre de l'aide au surcoût de gestion locative apportée aux associations qui sous-louent des logements à des personnes éprouvant des difficultés relatives au logement) à ce dispositif.

1 572 ménages ont été aidés (1 342 en 2010) pour une masse financière s'élevant à 679 571 €, soit une moyenne de 432,30 € par dossier.

LA CONVENTION CLE (CONTRAT LOCAL D'ENGAGEMENT CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE)

a été signée le 16 septembre 2011 entre les représentants de l'État, du Conseil Général, de la CARSAT Auvergne, de la MSA Auvergne et le groupe PROCIVIS - SUD MASSIF CENTRAL.

Ce dispositif vise à accélérer significativement l'amélioration thermique du parc de logements privés du département du Cantal, grâce à :

- un repérage et un accompagnement de qualité des propriétaires occupants modestes en situation de précarité énergétique ;

- une augmentation du soutien financier aux ménages propriétaires, notamment par le versement de l'aide forfaitaire de solidarité écologique (ASE).

LA MAÎTRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE (MOUS),

outil d'insertion par le logement cofinancé à parité avec l'État, est un levier important d'accompagnement des personnes et des familles sans aucun logement ou menacées d'expulsion. Elle présente deux axes de travail, le maintien dans les lieux et le relogement. 17 familles ont été relogées en 2011 avec le concours du PACT Cantal qui gère et anime l'action. En cours d'année, les missions de la MOUS «maintien» ont été étendues à la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, et en particulier aux actions préconisées dans le CLE, de repérage et de diagnostics menés en secteurs diffus.

LE PST (PROGRAMME SOCIAL THÉMATIQUE)

complémentaire de la MOUS, apporte les moyens qui manquaient pour mobiliser les propriétaires privés sur le logement social ; ce dispositif, dont l'objectif est la mise sur le marché de 10 logements par an, constitue une nouvelle offre de logement à bas loyer destinée aux personnes ayant de faibles ressources. Il a été mis en œuvre sur la base d'une convention signée avec l'État (ANAH) et la ville de Saint-Flour. Si en 2010, l'objectif a été atteint seuls 2 dossiers ont été instruits en 2011. En effet, les nouvelles règles d'attribution des aides de l'ANAH rendent ce dispositif beaucoup moins attractif pour les bailleurs.

Faits marquants 2011

En remplacement de la CDAPL, la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX) a été créée en toute fin d'année 2010. Ses travaux ont démarré en 2011 par la mobilisation d'un large partenariat ayant abouti à l'adoption d'un règlement intérieur le 20 mai. Coprésidée par Monsieur le Préfet du Cantal et Monsieur le Président du Conseil Général, la CCAPEX a pour objectif de coordonner l'action des partenaires locaux concernés, pour suivre la situation des ménages en difficulté dès les premiers impayés de loyer, en amont de la saisine du juge, afin d'être en mesure d'intervenir à tous les stades de la procédure. Cette commission s'est réunie 2 fois en 2011, en octobre et décembre ; 30 dossiers ont été présentés.

La Politique en faveur des Personnes Âgées, des Personnes Handicapées et des adultes vulnérables

De la gestion de prestations à une offre de services étendue et personnalisée.

L'accompagnement des personnes âgées

STABILISATION CONSTATÉE DES DEMANDES D'APA – ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE

4921 personnes bénéficiaient de l'APA en fin d'année. Leur nombre n'augmente plus, pour la première fois depuis la création de cette allocation, alors que sur la même période, le volume des demandes de prestations progresse de 8%. Cette variation s'explique par l'évolution des renouvellements : en 2011, les services ont eu à instruire plus de dossiers de ce type qu'en 2010.

Le Département soucieux de faciliter la prise en charge des malades ALZHEIMER a depuis 2008 déplafonné le montant de l'allocation à domicile pour les cas les plus lourds. Ils peuvent percevoir jusqu'à 180 € de plus par mois. Les crédits correspondants ont été multipliés par trois depuis 2009.

En 2011, il a été mis en service 90 places supplémentaires d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes, plus 10 de séjour temporaire et 21 d'accueil de jour. 39 places sont réservées aux malades souffrant de pathologies neurodégénératives. 29 lits ont par ailleurs été transformés pour être adaptés aux besoins des personnes désorientées.

LE CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS PERSONNES ÂGÉES PERSONNES HANDICAPÉES

Les masses financières engagées pour couvrir les prix de journée ou les dotations globales arrêtés chaque année sont conséquentes :

- établissements du secteur personnes âgées (51 budgets) :

56,6 M € - dont 14,5 M au titre de la dépendance - en augmentation de 2,4% en lien avec la progression de l'activité (+ 3%) ;

- établissements du secteur personnes handicapées (27 budgets) :

18 M €, en augmentation de 9%, pour une activité elle aussi en hausse (4%).

L'accompagnement social personnalisé des adultes vulnérables

La mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP), mise en place en janvier 2009, est destinée à éviter le placement sous protection judiciaire des personnes dont les intérêts peuvent être préservés par un accompagnement renforcé.

Fin 2011, 40 personnes en bénéficiaient, soit 8 de plus que l'an passé.

LES AIDES DU CONSEIL GÉNÉRAL AUX PERSONNES ÂGÉES SE RÉPARTISSENT SELON DEUX GRANDS SECTEURS D'INTERVENTION :

Les aides à domicile qui comprennent :

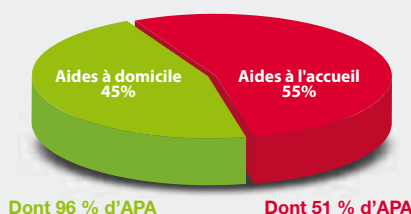
- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- l'aide ménagère
- le financement des comités locaux d'information et de coordination (CLIC)
- les aides au maintien dans le logement (habitat et télé sécurité) et au portage de repas.

L'aide à l'accueil qui comprend :

- l'APA en établissement
- l'aide à l'hébergement
- l'accueil familial.



Répartition des prestations : 32 278 000 €



Le soutien à l'investissement concernant les établissements et les services aux personnes âgées a plus que doublé entre 2010 et 2011 : 1 945 719,63 € en 2011.

EHPAD La Cère à ARPAGON-SUR-CERE	34 500, 00 €
EHPAD Roger Jalenques à Maurs	21 982, 58 €
EHPAD Le Château à Montsalvy	53 706, 90 €
EHPAD La Mainada à Pierrefort	90 173, 10 €
EHPAD Lizet à Salers	150 000, 00 €
EHPAD du Centre Hospitalier Henri Mondor à Aurillac	1 576 000, 00 €
EHPAD Brun Vergeade à Riom-ès-Montagnes	10 209, 05 €
Communauté de communes Cère et Goul en Carladès	9 148, 00 €
TOTAL	1 945 719,63 €

L'accompagnement des personnes handicapées

MONTÉE EN PUISSANCE DES DEMANDES PCH (PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP)

Le nombre de personnes ayant perçu la prestation de compensation du handicap continue à augmenter (+ 40 % entre 2009 et 2011).

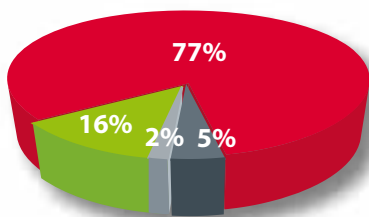
Leurs frais résiduels (hors aides humaines) ont été partiellement ou intégralement pris en charge par le Fonds de Compensation co-financé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Conseil Général, l'État et la Mutualité Sociale Agricole.

La procédure d'obtention et de versement de cette aide complémentaire a été simplifiée au maximum dans le Cantal. Notre département, à la différence de beaucoup d'autres, ne fait pas compléter



de nouveau dossier. Il s'appuie sur celui déposé pour la demande de PCH et sur les factures déjà fournies pour le règlement de cette dernière.

Répartition des prestations : 20 145 350 €



Aides à l'accueil

Aides à domicile

Alternatives à l'accueil en établissement

Autres (MASP, TPSA, reversement CNSA...)

Faits marquants 2011

Un nouveau lieu d'accueil des personnes âgées ou handicapées : la Maison de l'Autonomie de St-Flour

Une nouvelle Maison de l'Autonomie a ouvert ses portes à St-Flour en octobre, après celle d'Aurillac à l'automne 2010.

Deux coordinatrices reçoivent le public chaque après-midi du lundi au vendredi. Elles peuvent aussi se rendre à domicile, à la demande.

Cette structure délocalisée, travail en réseau, va nous permettre d'aller au-devant des personnes âgées ou handicapées, de leur famille et d'améliorer le maillage du territoire, dans l'attente de la création d'une troisième MDA à Mauriac, après celle d'Aurillac (MDPH).

Pour adapter nos réponses aux besoins particuliers liés aux pathologies neurodégénératives ou plus généralement pour mieux accompagner les familles confrontées à des situations complexes, une demande est déposée auprès de l'Agence Régionale de Santé pour obtenir, dans le Cantal, un dispositif MAIA, Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades Alzheimer.

Ce réseau d'acteurs autour du malade et de sa famille, composé d'institutions et de professionnels, sera intégré aux Maisons de l'Autonomie existantes en les renforçant encore.

Bilan convention CNSA – section 4 –

Le bilan de la mise en œuvre de la convention de modernisation et de professionnalisation 2008-2011 des services d'aide à domicile est globalement très satisfaisant. Le taux de réalisation des actions est de l'ordre de 90%.

Bilan positif en particulier, pour l'action ayant trait à l'accompagnement et à la formation vers les métiers du grand âge.

L'action mise en place par l'AFAPCA pour favoriser le montage et le financement de parcours de formations qualifiants a en effet permis une dynamique de développement local au service de plus de 100 personnes en insertion et/ou souhaitant se professionnaliser dans les secteurs des services à domicile, de la gérontologie ou du handicap.

Ce sont, au final, plus de 60 personnes qui ont accédé à la qualification : infirmière, aide-soignante, aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale.

Le dispositif départemental d'aide aux aidants familiaux, installé en 2011 et porté par l'UDAF du Cantal, est novateur et prometteur de par sa vocation départementale. Il s'adresse à la fois aux aidants de personnes âgées et de personnes handicapées.

Cette action fait partie des actions financées au titre de la convention par la CNSA section 4 du budget. Convention pluriannuelle à renouveler dès 2012.



Mobilitéé



MOBILITÉ



Chaque jour à vos côtés

cantal
LE DÉPARTEMENT

Le Réseau routier

Le premier enjeu identifié lors de la mise en place du Plan d'Action Départemental 2009 – 2011 était d'assurer la continuité territoriale et de moderniser le territoire.

Dans la même dynamique, l'une des quatre missions établies pour le Plan d'Action Départemental 2012 – 2014 est la mobilité où la finalité de l'action à mener est de faciliter les déplacements des personnes et des biens. Dans ce cadre, la dimension routière est essentielle et l'action menée par les services routiers en 2011, année charnière entre les deux PAD, s'est inscrite totalement dans la réponse à apporter aux objectifs fixés.

En outre, les services routiers répondent également à deux des priorités transversales définies par le PAD, à savoir l'intégration du développement durable dans toute action et la vocation du Département à être une Collectivité Partenaire.

Par ailleurs, le développement économique et l'emploi, comme l'ouverture du département vers l'extérieur et la solidarité territoriale, sont des préoccupations majeures de l'action départementale et demeurent fondamentalement liées aux conditions de déplacement et de transport. Avec 4 000 km de routes départementales sur les 4 250 km qui constituent la totalité du réseau cantalien avec le réseau national, c'est sur le Département que repose aujourd'hui l'essentiel des initiatives en matière de développement des infrastructures de transport et l'amélioration des niveaux de services.

Les choix en matière d'investissements s'inscrivent dans le cadre d'une programmation pluriannuelle aux fins d'assurer la compatibilité des objectifs avec les contraintes budgétaires aujourd'hui de plus en plus prégnantes.

Cette programmation pluriannuelle se traduit notamment par :

- les aménagements sur le réseau structurant et sur le réseau d'intérêt départemental et touristique,

- les petites opérations sur le réseau d'intérêt local,
- les autres programmes reconduits annuellement et dimensionnés pour la conservation du patrimoine, avec en priorité, les travaux de chaussées sur le réseau structurant, les grosses réparations de chaussées et d'ouvrages d'art sur le reste du réseau, le renouvellement du matériel.

Cinq volets constituent la mission des services routiers :

EN INVESTISSEMENT

- L'action en faveur de l'accessibilité du territoire, avec la contribution du Département à l'aménagement de la RN 122 et les opérations inscrites au plan routier départemental sur le réseau structurant ;
- La desserte territoriale et l'approche pluriannuelle sur le réseau d'intérêt départemental et touristique, le réseau local, le réseau cyclotouristique ;
- Les programmes de grosses réparations de chaussées et d'ouvrages d'art ;
- Le programme de renouvellement du matériel.

EN FONCTIONNEMENT

- L'entretien et l'exploitation du réseau routier, avec la mise en place des Centres de responsabilité.



L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE : LE RÉSEAU STRUCTURANT

Le Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires routiers (P.D.M.I.) : la modernisation de la RN 122.

La convention relative au programme de développement et de modernisation des itinéraires routiers de la région Auvergne a été signée le 19 juillet 2010 à l'Hôtel du Département. Ce programme d'envergure, fondamental pour la qualité du réseau routier, tant pour les Cantaliens dans leurs déplacements quotidiens, que pour l'attractivité économique du Département se traduit par un budget total de 46,2 millions d'euros pour la seule période 2009 – 2014. Le Conseil Général du Cantal a décidé de s'y associer en portant sa participation à 10 %, soit 4,2 millions d'euros.

On rappellera que les 3 opérations retenues dans le cadre du PDMI 2009-2014 sur la RN 122 sont :

- La déviation de Sansac-de-Marmiesse et le contournement sud d'Aurillac : 36,2M€,
- La réalisation de 3 créneaux de dépassement entre Murat et Massiac, aux niveaux de Molompize, Ferrières-Saint-Mary et Neussargues : 8M€,
- L'engagement des acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de la future déviation de Polminhac : 2M€.

LE RÉSEAU STRUCTURANT

1^{ÈRE} CATÉGORIE

Le Conseil Général a poursuivi en 2011 l'effort de désenclavement et la modernisation du réseau routier départemental, corollaire de l'aménagement du territoire. Les objectifs opérationnels consistent à améliorer à court terme les raccordements de ce réseau aux autoroutes A89, A20 et A75 et à mieux desservir les principales communes et chefs-lieux de cantons.

- La RD 120 entre Aurillac et le département de la Corrèze - Section Pont d'Orgon - Corrèze : La déclaration d'utilité publique de l'opération prononcée par le représentant de l'État a fait l'objet d'un recours juridique actuellement en procédure d'appel auprès de la Cour Administrative d'Appel de Lyon.





- La RD 40 entre Chalinargues et la RN 122 – Section Freissinet – OH de Freissinet
- La RD 679 entre Marcenat et Allanche – Section du ruisseau de La Mauve

LE RÉSEAU D'INTÉRÊT LOCAL (R.I.L.)

Les investissements sur ce réseau sont constitués par des petites opérations de sécurité, pouvant localement compléter les grosses réparations de chaussées. Les disponibilités budgétaires ne permettent de répondre que très partiellement à la demande locale. Le financement proposé en 2011 était de 40 K€/an/canton, avec une péréquation par agence. Le programme est subordonné au Plan Pluriannuel défini par la direction des routes (les agences départementales) en concertation avec les conseillers généraux.

A noter qu'à partir de 2012, la règle de calcul de la dotation cantonale évolue avec la prise en compte partielle du linéaire du réseau de 3e catégorie conformément à la délibération du Conseil Général des 22 et 23 Décembre 2011.

LE RÉSEAU D'INTÉRÊT CYCLOTOURISTIQUE (R.I.C.)

Les investissements sur ce réseau ont été poursuivis pour compléter les équipements sur la liaison Aveyron – Haute-Loire. A notamment été réalisée une tranche de travaux sur la RD 617 entre Cabrières et Roannes-Saint-Mary dont la suite de l'aménagement doit intervenir dès 2012.

Plusieurs études et investigations ont été menées au cours de cette année dont notamment une campagne de reconnaissances géotechniques ciblée sur les secteurs sensibles du tracé.

En outre, une mission d'assistance juridique et financière a été confiée à un prestataire extérieur, le Groupement SYMCHOWICZ WEISSBERG / FCL en vue de la création d'un contrat de partenariat pour la réalisation de l'opération. L'évaluation préalable à la procédure de passation de ce type de contrat ainsi que la décision de poursuivre la démarche par l'engagement du dialogue compétitif ont fait l'objet d'une première délibération de l'Assemblée Départementale les 22 et 23 Décembre 2011.

• **La modernisation de la RD 922 avec la création de carrefour à l'entrée de Saint-Martin-Valmeroux** : Cette réalisation qui consistait notamment à élargir un ouvrage et à créer une voie de tourne à gauche destinée à desservir une zone d'activité a été achevée dans l'année écoulée.

• **La RD 926 avec le contournement nord de Saint-Flour** : Après la réalisation des études complémentaires nécessitées par la consolidation technique et juridique du dossier tout au long de l'année, l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique s'est déroulée du 12 Décembre 2011 au 23 Janvier 2012, le rapport du Commissaire enquêteur étant attendu dans le premier trimestre 2012. Il convient de souligner que ce projet a fait l'objet d'un avis favorable de l'Autorité Environnementale en septembre 2011 et qu'il a fait l'objet d'une présentation publique à Saint-Flour début décembre.

• **Les RD 990 et 600 entre Aurillac et Mur-de-Barrez** : L'achèvement de la liaison entre Arpajon-sur-Cère et Raulhac, compromis par un glissement de terrain en 2008, reste subordonné aux dispositions relevant de la compétence du représentant de l'Etat et de celles des Maires des communes concernées en matière de prévention des risques. Les études préalables à la prescription d'un Plan de Prévention des Risques ont été engagées par le représentant de l'Etat, le déroulement de la procédure étant attendu pour 2012.

Les travaux relatifs à l'achèvement, hors chaussée définitive, de la section de la RD 600 entre Raulhac et l'Aveyron ont été réalisés. L'inauguration de ce chantier est intervenue le 30 Septembre 2011 avec le Département de l'Aveyron qui, sur son réseau, et concomitamment, a effectué des travaux dans la continuité de l'itinéraire.

• **La RD 601** : Une nouvelle tranche de travaux entre la RD 19 et l'entrée de Cassaniouze a été engagée en 2011 et se terminera au printemps 2012.

L'IRRIGATION DU TERRITOIRE

Elle est constituée par :

- Le Réseau d'Intérêt Départemental et Touristique (R.I.D.T.) qui constitue la 2^{ème} catégorie. Il assure le rabattement des communes de plus de 400 habitants sur le réseau structurant ;
- Le Réseau d'Intérêt Local (R.I.L.) qui comprend les autres routes et qui constitue la 3^{ème} catégorie, soit près de 3 000 km sur une longueur totale de 4 000 km.
- Le Réseau d'Intérêt Cyclotouristique (R.I.C.) se distingue par sa fonction transversale particulière et se répartit sur les catégories précédentes.

LE RÉSEAU D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL ET TOURISTIQUE (R.I.D.T.)

Au-delà de l'effort particulier engagé pour la modernisation du réseau de première catégorie, le Conseil Général a poursuivi ses investissements sur le Réseau d'Intérêt Départemental et Touristique, indispensable au maillage de l'ensemble du territoire. Ils ont été conduits de manière sélective et dimensionnés au plus juste des opérations à lancer.

Les principaux aménagements qui, pour certains d'entre eux se termineront ou seront liquidés en 2012, concernent les routes suivantes :

- La RD 19 entre Maurs et le carrefour avec la RD151 / Section La Blanquie - Le Ventalou
- La RD 28 entre Calvintet et Mourjou / Section Calhac - le Mas de Mourjou
- La RD 36 entre Menet et le carrefour de la RD 3 – 1^{ère} tranche
- La RD 39 au niveau du Col de Prat de Bouc



LES PROGRAMMES DE SAUVEGARDE DES CHAUSSÉES ET DES OUVRAGES D'ART

• Les chaussées sur le réseau structurant

Ces chaussées doivent être renforcées en tenant compte de l'évolution du trafic lourd et de la « durée de vie » moyenne d'un tapis d'enrobés. La longueur du réseau concerné étant de l'ordre de 500 km, et la durée de vie au plus égale à 10 ans, 50 km doivent être renouvelés en moyenne chaque année.

La longueur traitée en 2011 est de 51 km (dont 11 km en enrobés et 40 km en enduits superficiels). Ce programme, couvre partiellement les besoins mais permet d'assurer l'étanchéité des chaussées les plus dégradées et de faire face à des problèmes d'adhérence. Ce programme a représenté une réalisation de 1 293 000€ en 2011.

• Les chaussées sur les autres réseaux

Le programme de grosses réparations de chaussées, une composante essentielle de la politique de conservation du patrimoine routier sur les réseaux de 2° et 3° catégories, est un programme annuel directement dérivé de l'état des chaussées constaté par les services, fondamental pour la pérennité du patrimoine routier de deuxième et troisième catégorie.

L'évolution du contexte budgétaire a permis ces dernières années de conserver un niveau pour l'entretien et les grosses réparations de chaussées, certes perfectible, mais non négligeable. Le Plan Pluriannuel des Investissements prévoit pour les années à venir, et notamment à compter de 2014, un accroissement des moyens en grosses réparations, plutôt qu'une affectation de crédits en travaux neufs. En 2011, c'est une somme de 2 617 000 € qui a été consacrée à ces travaux.



• Les grosses réparations d'ouvrages d'art

Le programme de grosses réparations d'ouvrages d'art a également pour vocation de sauvegarder un patrimoine constitué de près de 1000 ponts et ponceaux et de 2500 murs de soutènements. Les besoins actuellement recensés sont importants et doivent, pour pouvoir s'inscrire dans le cadre budgétaire, faire l'objet chaque année d'une réflexion sur les priorités. Les opérations qui n'ont pu être réalisées pour des raisons liées à la commande publique en 2011 seront exceptionnellement reportées en 2012 afin d'assurer un niveau d'investissement satisfaisant.

LE PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL

Le matériel appartenant au Département est conséquent (près de 500 véhicules, engins et matériels), et les ressources allouées à sa maintenance constituent une priorité. L'affectation de ces moyens nécessite de faire des choix de polyvalence et de mutualisation, et non de s'engager dans une approche systématique de renouvellement. Une démarche à la fois organisationnelle et économique est engagée par la direction des routes sur la situation du matériel, et sur la pertinence de l'affectation des ressources et des pratiques actuelles des agences, aux fins d'adapter le dimensionnement du parc et de définir des modes de gestion compatibles avec les besoins réels. Le bilan financier correspondant en 2011 à l'achat de matériel fait apparaître un montant réalisé de 1 198 000 €.

L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU ROUTIER, AVEC LE RÔLE PARTICULIER DU PARC

La Direction des Routes Départementales assure la gestion du domaine routier en s'appuyant territorialement sur trois agences départementales, elles-mêmes relayées, chacune, par deux antennes techniques. Vingt-deux centres routiers départementaux sont chargés, à l'échelle cantonale, de l'exploitation et de l'entretien des 4 000 km de routes départementales cantaliennes.

L'organisation de l'entretien et de l'exploitation du réseau routier doit permettre de résoudre l'équation constituée par :

- L'obligation légale pour le Département d'assurer la conservation des équipements et de se prémunir contre le risque de défaut d'entretien ;
- Le maintien des niveaux de services définis par la Collectivité, particulièrement en matière de viabilité hivernale et de fauchage ;
- Le cadre budgétaire alloué.



Le montant des dépenses allouées en 2011 à l'entretien et à l'exploitation du réseau routier s'élève à 7 331 531 €.

	BUDGET 2011	RÉALISÉ	%
Entretien estival	5 365 243 €	5 356 974 €	99.85
Entretien hivernal	1 966 288 €	1 958 855 €	99.62
TOTAL	7 331 531 €	7 315 829 €	99.79

ZOOM SUR LES CENTRES DE RESPONSABILITÉ

L'année 2011 a vu une nouvelle étape de l'intégration du Parc avec l'abandon du budget annexe et le positionnement à titre expérimental des 3 Agences et du Parc en centres de responsabilité, placés au même niveau hiérarchique, sous l'autorité du Directeur des Routes Départementales.

Le principe de fonctionnement est le suivant : Des objectifs quantifiés sont assignés et les ressources correspondantes affectées à chaque centre. Les services centraux gardent pour mission d'assurer à l'échelle du Département, la continuité et la nécessaire cohérence fonctionnelle des programmes d'investissement et d'entretien, entre une gestion territoriale déconcentrée, et une politique routière départementale intégrée, conforme au Schéma des Infrastructures Routières.

Il est ressorti globalement du premier bilan effectué sur l'activité 2011 que la mise en place des Centres de Responsabilité a permis un meilleur partage de l'information entre Directions (données RH, financières...) et accru la responsabilisation des chefs d'Agences et du Parc.

ZOOM SUR LE DOSSIER D'ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE

Le classement du réseau routier départemental en niveaux de service de viabilité hivernale datait de presque 10 ans. Trop complexes, ces niveaux de service ne favorisaient pas une bonne compréhension par les usagers, et la perception du travail effectué par les services.

Pour l'hiver 2011/2012, ils ont donc fait l'objet d'une redéfinition afin de mieux identifier ce qui est fait en matière de traitement hivernal des chaussées en faveur des usagers, et aussi de valoriser le rôle majeur des équipes de la Collectivité, pour un réseau routier de qualité malgré les conditions hivernales difficiles. Ce travail de redéfinition qui a fait l'objet d'une concertation interne avec les représentants du personnel et les services concernés, a notamment permis :

- à treize itinéraires de voir leur classement augmenter,
- un traitement sur des plages horaires plus étendues de ce réseau routier désormais surveillé,
- l'identification et la signalisation des itinéraires peu nombreux qui ne sont pas traités de manière prioritaire en hiver (hors secours aux personnes).

Un travail collaboratif qui a permis, à la fois l'amélioration des services rendus aux usagers, et aussi la valorisation du rôle majeur des équipes de la Collectivité.

Ces dispositions ont fait l'objet d'une délibération de l'Assemblée Départementale en date du 23 Septembre 2011.

A noter également que l'information des usagers est renforcée par la mise en place d'un nouveau site, inforoute.cantal.fr, et d'un numéro de téléphone 0820.26.15.15 accessible à tous.



Le Réseau routier

Deux priorités transversales prises en compte : le développement durable et le Département collectivité partenaire

Le Développement Durable :

DANS LES CONSULTATIONS POUR MARCHÉS DE TRAVAUX,

le développement durable, désormais intégré dans les critères de jugement des offres avec la dimension environnementale, comme par exemple les méthodes proposées par les candidats pour la valorisation des matériaux de chaussées, est un des éléments permettant d'en apprécier la valeur technique.

UN CHARGÉ DE MISSION « AGENDA 21 » :

Au cours de l'année 2011, a été aménagé un poste de chargé de mission « Agenda 21 » appliqué au domaine routier. En cela, il est l'interlocuteur de la DRD pour l'ensemble de ces questions. Ses missions principales sont :

- Contribuer au diagnostic sur l'état des délaissés routiers pour la création d'aires de stationnement destinées au co-voiturage ;
- Réaliser un inventaire et un diagnostic du patrimoine arboré du domaine public routier afin d'établir un programme pluriannuel de gestion durable (en lien étroit avec la mission haie de la DDT) ;
- Participer à l'élaboration du plan de gestion des déchets du BTP.

EXPERTISE DÉBROUSSAILLAGE :

Afin d'optimiser et d'harmoniser les pratiques d'entretien sur tout le réseau, le Service a confié au CPIE de Haute Auvergne une mission d'expertise qui consiste à analyser les pratiques actuelles d'entretien des abords de route sous l'aspect environnemental et paysager. Le cahier des charges précise que cette expertise doit évaluer la pertinence des fréquences de passages et du nombre de passes, les dates d'intervention, la visibilité, les haies et alignements d'arbres et la gestion des déchets issus du débroussaillage. Il reste actuellement 9 500 km de haies dans le Cantal. Avec environ 8 000 km d'accotements le réseau routier en possède une bonne partie, dont l'entretien est assuré par le Service des Routes Départementales du Conseil Général du Cantal à qui revient donc une responsabilité écologique et paysagère importante. Cette étude d'expertise sur les pratiques de fauche et de débroussaillage menée en 2011 s'inscrit donc bien dans des objectifs de prise en compte de l'environnement et se justifie pleinement dans un département où la qualité des milieux naturels est importante et où certains talus de route recèlent des intérêts biologiques forts (Orchidées, plantes rares ou remar-

quables). Le Service Entretien et Règlementation a élaboré des fiches techniques à destination des Agences pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les opérations de fauchage et de débroussaillage.

Le Département, collectivité partenaire :

PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES TRAVERSES D'AGGLOMÉRATIONS :

Le Département a poursuivi en 2011 l'action engagée pour la modernisation du réseau et l'amélioration de la sécurité en traverses d'agglomérations, dans le cadre des aménagements sous maîtrise d'ouvrage communale. Les solutions techniques sont désormais adaptées en fonction des besoins réellement constatés, notamment au regard de la nature et de l'importance du trafic. Une délibération précisant les modalités d'intervention du Département a été prise par l'Assemblée Départementale en Décembre 2010. Le programme dédié aux traverses d'agglomérations est subordonné à un plan pluriannuel. La compatibilité de la demande des communes avec les disponibilités budgétaires, notamment au vu de l'importance des engagements déjà existants, nécessite une programmation pluriannuelle glissante.

2011 : DÉBUT DE RÉFLEXION SUR LA CRÉATION D'UNE AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE (CANTAL INGÉNIERIE ET TERRITOIRES) :

La réflexion est menée depuis Mars 2011. Une enquête auprès d'autres départements a été réalisée au cours de l'année et un questionnaire d'opportunité a été envoyé à l'ensemble des communes et EPCI en Décembre 2011. Il s'avère en effet que l'Etat ne répond plus depuis le 1^{er} janvier 2012 au domaine de l'ingénierie publique concurrentielle. Cantal Ingénierie & Territoires sera donc issu d'une expression de besoins exprimés par les Communes et les EPCI. Aussi, dans le cadre de son Plan d'Action Départemental, le Département a affirmé sa vocation de Collectivité Partenaire et c'est à ce titre que sera créé en 2012 Cantal Ingénierie & Territoires qui permettra en outre de renforcer la lisibilité de l'action départementale et de renforcer sa présence au plus près des cantaliens, en s'appuyant notamment sur la mutualisation de moyens avec les Antennes Départementales (voir chapitre dédié au sujet un peu plus loin).

QUELQUES MANIFESTATIONS PHARES DE L'ANNÉE ÉCOULÉE où l'action des services routiers a été tout particulièrement mise en exergue. En 2011 deux événements majeurs ont fortement mis à contribution les services routiers :



Le Tour de France : Pendant 3 jours le Cantal a été au cœur du **Tour de France** : Saint-Flour était ville d'arrivée, Le Lioran, lieu consacré à la journée de repos et Aurillac, ville de départ. Les services routiers ont fait partie intégrante des acteurs de cette manifestation mondialement connue. Leur mission peut se synthétiser en quatre points :

- Mise en état de la route et conservation en état tout au long de l'épreuve,
- Organisation de la circulation,
- Jalonnement et information des usagers,
- Sécurisation du tracé.

Pour appréhender au mieux l'importance de l'action des services routiers, on peut citer quelques chiffres significatifs. Le Tour de France 2011 dans le Cantal, c'est :

- 315 000 € de dépenses pour la préparation des chaussées,
- Pose et dépose de 450 poubelles,
- Mise en place et enlèvement de 350 boîtes de pailles,
- Pose et dépose de 300 panneaux d'information ou de déviation,
- Mobilisation de 63 agents pour la journée d'étape d'arrivée à St-Flour.

Le Mondovélo : Cette épreuve organisée également par ASO est réservée aux amateurs. Le Cantal était concerné le 17 Juillet 2011 soit une semaine après le passage du Tour de France, pour un itinéraire quasi identique à l'étape des professionnels entre Issoire et St-Flour. Il s'est agi également de mettre en place des déviations avec toutefois une organisation globale plus légère que pour la Grande Boucle. Une douzaine d'agents était néanmoins mobilisés pour le jour de l'épreuve qui s'est déroulée dans de très mauvaises conditions météorologiques.

Les Transports Scolaires



Un partenariat renforcé avec le Conseil général pour une efficacité accrue : Des communautés de communes Gestionnaires de Proximité des Transports Scolaires (GPTS)

En 2011, le Conseil Général a souhaité encourager les communautés de communes pour qu'elles assument le rôle de GPTS afin de rendre un meilleur service à l'utilisateur, d'arriver à une optimisation des circuits, une rationalisation des coûts ainsi qu'une meilleure réactivité. Ainsi, il a été décidé la mise en place d'une bonification de la participation du Conseil Général pour les Communautés de Communes ayant signé la nouvelle convention et permettant l'attribution d'un financement de 82.5% au lieu des 75% actuels aux GPTS.

En outre, le dispositif a été adapté pour permettre aux communautés de communes qui le souhaitent de prendre en compte la particularité de leur territoire en différenciant les tarifs pour les primaires et les collégiens.

6 communautés de communes déjà GPTS sont entrées dans ce nouveau dispositif : Caldaguès Aubrac ; Cère et Rance ; Entre 2 Lacs ; Pays de Massiac ; Pays de Montsalvy ; Sumène Artense.

2 communautés de communes assurent depuis septembre 2011 le rôle de GPTS : Pays de Saint-Flour ; Cère et Goul.

Pour ces huit communautés de communes, le Conseil Général a financé (montant plafond 8 000 €), au titre de 2011, un emploi dédié à la gestion des transports scolaires afin d'avoir un meilleur suivi des dossiers et une rationalisation des dessertes de transports. Le montant total versé en 2011 s'élève à 40 000 €. Cette aide sera renouvelée chaque année pour une période de 3 ans renouvelable.

Avec le rôle de GPTS concentré sur les communautés de communes de Cère et Goul et du Pays de Saint-Flour, le nombre de GPTS a diminué de 127 à 108.

Simplifications et diminution du nombre de marchés

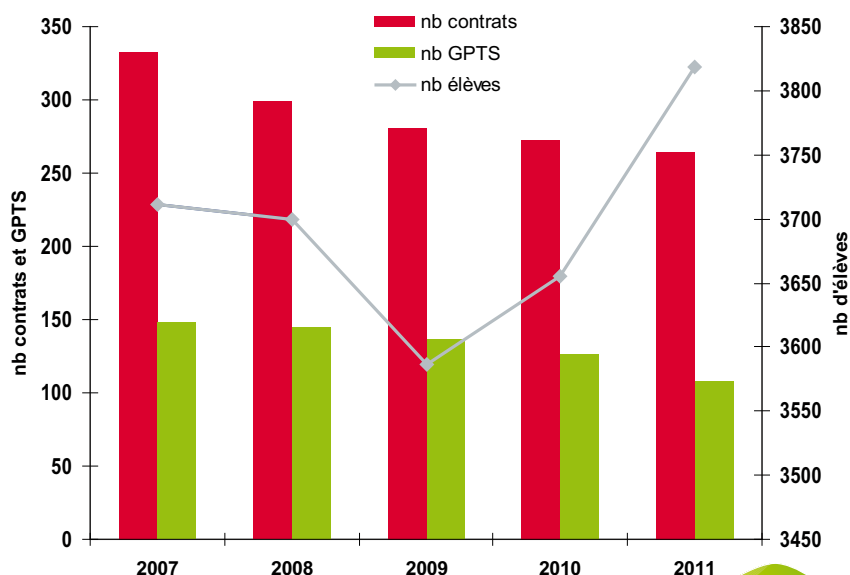
Pour avoir une meilleure lisibilité pour les transporteurs et les GPTS des documents relatifs aux circuits de transports scolaires, la saisie des circuits dans le logiciel de transports a été entièrement reprise et simplifiée.

En outre, cette simplification de saisie a permis d'enclencher les paiements plus tôt que les années précédentes, et donc une meilleure réactivité du Service des Transports au bénéfice de la fluidité de trésorerie des entreprises.

Un effort conséquent est porté pour optimiser le réseau et regrouper les circuits effectués par un même véhicule au sein d'un seul contrat. Ainsi le nombre de contrats est passé de 272 en 2010 à 264 à la rentrée 2011.



Proximité du Conseil Général avec les acteurs de terrain



Les Transports Scolaires

Les agents du pôle des Transports Scolaires sont également plus présents sur le terrain pour rencontrer les GPTS ou les transporteurs. Ces réunions ont permis une meilleure connaissance du terrain et ont établi des relations plus structurées avec les GPTS.

Le Pôle des Transports Scolaires a participé à des conseils communautaires ou municipaux, pour présenter le dispositif du Conseil Général concernant le rôle de GPTS au niveau des communautés de communes. Ces réunions ont été appréciées par les GPTS concernés car elles permettent d'instaurer des relations constructives avec les GPTS, d'être au plus près des collectivités.

Lignes scolaires créées pour la desserte des établissements d'enseignement

270 circuits de transport à vocation uniquement scolaire ont été mis en place à la rentrée 2011 pour l'année scolaire 2011/2012, contre 278 l'année précédente.

Environ 3818 élèves scolarisés de la maternelle à la terminale ont bénéficié quotidiennement de ces lignes scolaires, contre seulement 3 655 en 2010. Les effectifs sont donc en augmentation mais le nombre de circuits en diminution du fait de l'optimisation des circuits.

Transport des élèves par les familles :

Une aide au transport est versée aux familles transportant eux-mêmes leurs enfants. Elle concerne 261 élèves demi-pensionnaires et 188 élèves internes.

Transport des élèves et étudiants handicapés :

Le Département a assuré et pris en charge à 100 % le transport de 149 élèves et étudiants handicapés, dont 48 élèves ont

eu une prise en charge par remboursement des frais et 101 élèves ont bénéficié de la mise en place de transport collectif organisé par le Conseil Général.

Transport des élèves internes scolarisés hors du CANTAL :

149 élèves scolarisés hors du CANTAL ont bénéficié d'une subvention du Département, contre 198 l'année précédente.

Transport des scolaires sur lignes régulières départementales

Pour l'année scolaire 2011/2012, 1 101 élèves (dont 668 demi-pensionnaires, 433 internes) voyagent sur ligne régulière.

80 abonnements tout public ont été délivrés ainsi que 75 abonnements jeunes moins de 25 ans.

41 élèves bénéficient en outre, d'un titre de transport intermodal, qui leur permet d'utiliser le réseau urbain.

L'ensemble du réseau régulier départemental est réalisé par 11 transporteurs.

Transport sur ligne ferroviaire

155 élèves, principalement des internes (123 élèves), voyagent sur 5 des lignes TER ferroviaires ou routières de la SNCF.



Le Transport Collectif de Voyageurs

PROMOTION DU RÉSEAU

Le Conseil Général a adopté une nouvelle tarification plus attractive depuis septembre 2011 avec un ticket unique à 1.50 €.

Ce **Pass transport** propose en outre un abonnement pour les jeunes de moins de 25 ans à 150 € par an et un abonnement mensuel tout public à 25 € mensuel.

Les élèves bénéficient d'abonnements avantageux : 75 € annuel pour les internes et 105 € annuel pour les demi-pensionnaires. Parallèlement à cette tarification, le Conseil Général a baptisé son réseau «**Cantal'Lib**» afin de promouvoir l'usage des transports en commun. La numérotation des lignes a été également revue afin de l'harmoniser.

La livrée existante sur les cars aux couleurs du Conseil Général a été adaptée avec le nouveau nom du réseau et de nouveaux cars ont été habillés.

Le Conseil Général a également profité de la Journée du Transport Public pour

promouvoir son réseau Cantal'Lib en offrant la gratuité des transports sur l'ensemble du réseau le 21 septembre 2011.

RECONVENTIONNEMENT DES 4 LIGNES RÉGULIÈRES SUIVANTES:

- LR 106 MONTSALVY AURILLAC
- LR 121 PIERREFORT AURILLAC
- LR 122 PIERREFORT AURILLAC
- LR 115 MAURS FIGEAC.

Ces lignes ont été passées en marchés publics alors qu'elles étaient auparavant gérées en délégation de service public. La fréquentation principalement scolaire et le faible taux de recettes ont conduit à ce changement de typologie de contrats.

TRANSPORT À LA DEMANDE :

Le Conseil Général a revu à la hausse les subventions qu'il verse aux EPCI pour la délégation des transports à la demande.



CENTRALE DE MOBILITÉ

Une convention entre les 13 Autorités Organisatrices des Transports de la région Auvergne a été signée pour la mise en place et le suivi de la Centrale de Mobilité. Celle-ci devrait entrer en fonction courant 2012.



**+ DE 26 000 PASSAGERS
EN 2011**

Le Transport Aérien



Depuis juin 2011, le Conseil Général est « aux commandes » de la ligne aérienne Aurillac – Paris qui a fait l'objet d'une nouvelle délégation de service public pour la période juin 2011 – mai 2015.

Le contrat signé avec la compagnie AIRLINAIR et l'État prévoit deux allers-retours quotidiens avec la capitale. Si la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département et l'État, le financement est également assuré par la CABA, la Région, la CCI et l'Interconsulaire.

Les perspectives optimistes affichées par la compagnie dans sa proposition financière semblent se confirmer avec une évolution positive de la fréquentation de la ligne et notamment sur la période juin – décembre une augmentation de 15 % du nombre de passagers entre 2010 et 2011.

	Juin – décembre 2010	Juin – décembre 2011	Evolution
Passagers	12 596	14 454	+15 %
Chiffre d'affaires	1.250 M€	1.484 M€	+19 %
Nb de vols	521	532	+2 %
Passagers/vol	24	27	+12 %
Chiffre d'affaire/vol	2 399 €	2 790 €	+16 %
Chiffre d'affaire/passager	99 €	103 €	+3 %

Cette augmentation, qui se traduit également par un meilleur taux de remplissage des avions, génère à la fois une augmentation du chiffre d'affaires et du résultat de l'entreprise et induit en conséquence une diminution des contributions des collectivités.



Afin de pérenniser l'attractivité de ce mode de transport et de maintenir la dynamique observée durant ces sept premiers mois d'exploitation, la compagnie envisage de remplacer ses avions actuels par des appareils plus performants (plus rapides et moins bruyants) et étudie la possibilité de mettre en place une troisième rotation sur les jeudis et vendredis.

Par ailleurs, la modernisation récente de l'aéroport réalisée par la CABA avec l'appui du financement du Département et de la Région répond à un besoin de confort et de fonctionnalité notamment dans le bâtiment voyageurs.

Ces évolutions permettront au transport aérien de garantir au Cantal une accessibilité à la capitale dans des conditions de

confort, de rapidité et de coût identiques à celles de l'ensemble des départements. Le Département participe également aux frais de gestion des aérodromes d'Aurillac Tronquières et Saint-Flour Coltines.

Cadre de vie et Services







INVESTISSEMENTS

En 2011, le montant des crédits engagés au titre des charges d'entretien, grosses réparations et rénovation des collèges s'est élevé à 710 000 €, dont 153 000 € de matériaux mis en œuvre par l'EMOP dans le cadre des travaux réalisés en régie. Ces crédits ont permis la mise en œuvre du programme 2011 dont les opérations principales sont les suivantes :

EN MATIÈRE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ :

La mise en conformité des installations électriques, des dispositifs d'alarme incendie et des systèmes de désenfumage, la mise aux normes d'issues de secours, la rénovation et la mise aux normes des cuisines et des locaux sanitaires, la réalisation de travaux d'accessibilité ... A ce titre, des travaux ont été engagés notamment à Allanche, Aurillac La Jordanne, Condat, Maurs, Montsalvy, Pierrefort, Saint-Mamet et Vic-sur-Cère.

EN MATIÈRE DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS ET DE LEURS INSTALLATIONS :

L'effort a porté essentiellement sur le remplacement des menuiseries extérieures (fenêtres, volets, portes) dans l'objectif d'améliorer le confort des usagers et économiser l'énergie.

Les dépenses engagées dans ce domaine ont principalement concerné les établissements de la Ponétie à Aurillac, Chaudes-Aigues, Laroquebrou, Massiac, Murat, Pierrefort et Ydes.

EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENTS LIÉS AUX CONDITIONS D'ACCUEIL DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL ET AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES :

Ont été rénovés des salles de classes, des locaux de vie scolaire, des infirmeries, un internat...

Les opérations les plus importantes ont concerné les collèges de la Ponétie à

Aurillac, Chaudes-Aigues, Maurs, Saint-Cernin, Vic-sur-Cère et Ydes (poursuite des études relatives à la rénovation de la salle de sports).

Quelques autres actions concernant l'ensemble des collèges ont été mises en place :

- la signalétique sur les façades ou entrées d'établissement est achevée,
- une première campagne de mesure de concentration en radon dans la majorité des établissements, une deuxième tranche étant lancée dans les quatre derniers collèges dès janvier 2012,
- un marché de fourniture de matériaux pour signalisation des circulations verticales dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments a été signé : la mise en œuvre sera réalisée par l'EMOP ; un établissement a déjà été mis aux normes sur ce point ; l'action se poursuivra durant toute l'année 2012.

Concernant le **programme de restructuration**, c'est une dépense totale de 1 127 000 € qui a été réalisée sur l'année 2011 portant essentiellement sur l'opération de mise en sécurité du collège de **Mauriac** où deux zones comportant l'internat et des salles de cours ont été livrées dans le courant de l'année après rénovation.

S'agissant du collège de **Riom-ès-Montagnes**, le permis de construire a été délivré en fin d'année ; la consultation des entreprises va être lancée dans le 1^{er} semestre 2012 en vue d'un engagement des travaux dans le 2^{ème} semestre.

Enfin, s'agissant du collège **Jules Ferry à Aurillac**, une concertation a eu lieu avec le programmiste désigné et la communauté





éducative afin de recenser les éléments essentiels du programme. Le programme définitif sera soumis à l'Assemblée en mars 2012.

FONCTIONNEMENT

L'année 2011 a vu la poursuite des interventions du Conseil Général en faveur des collèges publics avec en premier lieu la dotation de fonctionnement des collèges d'un montant de 2 167 945 € à laquelle sont rattachés les dispositifs suivants :



- Le soutien aux projets d'établissements qui contribuent au renforcement de l'identité européenne et à la découverte du territoire national (20 établissements ont été soutenus pour un montant de subventions de 38 000 €),
- Le soutien à la promotion de la viande bovine de qualité (12 établissements ont été accompagnés par le Conseil Général pour un montant de 14 247 € de subventions). Opérationnel depuis 2002, ce dispositif est devenu le Pass Restaura-

tion Scolaire en valorisant l'origine biologique des produits et en l'élargissant aux produits laitiers.

- Le soutien aux déplacements pédagogiques de 5 500 € par collège. Dix-huit collèges ont d'autre part utilisé les installations sportives couvertes des communes ou des communautés de communes (gymnases, centres aquatiques) pour un montant de subventions de 44 200 €.



Les Collèges

Les travaux relatifs aux transferts de compétences organisés par la loi du 13 Août 2004 se sont poursuivis.

En ce qui concerne la restauration, plusieurs réflexions ont été menées avec l'animation des groupes de travail associant les représentants des établissements (principaux, gestionnaires, chefs de cuisine) autour des points suivants :

- **la politique tarifaire** : le travail s'est poursuivi en 2011 et doit se prolonger. Certaines dépenses doivent être examinées plus précisément ; c'est le cas notamment des charges de viabilisation dont le montant interfère sur celui de la dotation globale de fonctionnement. L'encadrement par le Conseil Général de l'augmentation des tarifs permet, dans l'attente de l'aboutissement de la réflexion engagée (la pose de compteurs spécifiques est en cours de réalisation), de maîtriser les écarts entre les tarifs les plus hauts et les plus bas pratiqués par les établissements.

- **la qualité de l'assiette pilotée par le technicien restauration** en poste dans le service depuis le 1^{er} septembre 2009 avec l'appui d'une diététicienne.

Le travail mené a permis d'appréhender au mieux l'élaboration du plan alimentaire et des menus pour aboutir à la réalisation des fiches techniques.

Une clé USB a été remise à chaque collège sur laquelle figuraient leur propre plan

ainsi que deux cents fiches techniques (recettes de plats pour cent convives) allant de l'entrée au dessert.

Dix-neuf plans alimentaires sont aujourd'hui validés.

Cet important travail réalisé autour des plans alimentaires permet de répondre aux exigences de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 et à son décret d'application paru le 30 septembre 2011.

Il a par ailleurs permis de mobiliser les infirmières et les infirmiers qui interviennent dans les collèges du Cantal dans le cadre d'une rencontre en présence de la diététicienne.

L'intervention sur l'hygiène s'est poursuivie grâce notamment aux prestations du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches en matière d'analyses des eaux et de prélèvements de surface ainsi que de denrées. 30 215 € y ont été consacrés.

Un Plan de Maîtrise Sanitaire type a été rédigé. Il a fait l'objet de plusieurs réunions de présentation devant les Principaux, les gestionnaires et les cuisiniers. Il a été remis à chaque établissement en janvier 2012. Il devra maintenant être approprié et décliné au sein de chaque EPLE dans la continuité des formations proposées durant le premier semestre 2012 par arrondissement dans un premier temps puis au sein de chacun des collèges dans un deuxième temps.

En ce qui concerne les autres missions, celle relative à la maintenance a donné lieu à la rédaction d'un projet de référentiel des métiers qui a été soumis au CTP du 2 septembre 2011.

C'est sur la base de ces référentiels qu'ont été élaborées en 2011 les fiches de poste des agents techniques des collèges à l'initiative de la Direction des Ressources Humaines en collaboration avec le service Education.

S'agissant des collèges privés, l'effort consenti en 2011 en faveur des travaux de mise aux normes et de sécurité réalisés au sein des établissements a été maintenu et engagé à hauteur de 77 243 € ; sept collèges en ont bénéficié. Quant au fonctionnement (part matériel et part personnel), il a représenté une dotation de 846 633 €.



Les autres interventions en matière d'éducation



Enseignements primaire, secondaire, supérieur et activités périscolaires ont représenté en 2011 un engagement de plus de 4,7 millions d'euros.

18 000 € ont été réservés au Centre Départemental de Documentation Pédagogique notamment pour les missions des Équipes Mobiles d'Animation et de Liaison.

Cinq cent trente sept collégiens, lycéens ou étudiants ont bénéficié des bourses départementales pour un montant de 108 120 €.

Cent deux regroupements d'écoles rurales permettant la découverte d'activités pédagogiques ont été accompagnés à hauteur de 29 476 €.

Concernant l'offre de loisirs, le Conseil Général a poursuivi son engagement afin de favoriser au travers d'une aide à l'organisation de transports, la mobilité des jeunes et des adolescents dans le cadre des contrats éducatifs locaux et des activités proposées par les centres de loisirs. Trente-sept structures ont été soutenues par le Conseil Général dans ce cadre pour un montant de 70 821 € dont deux dans

le cadre du soutien à l'emploi de coordinateur.

Trois communes ont bénéficié d'une subvention d'un montant de 245 278 € pour l'aménagement d'un accueil de loisirs sans hébergement.

Plus de dix mille enfants au travers de soixante-dix-huit structures bénéficiaires ont pu profiter des journées en centres de loisirs ou des sorties de ski pour un montant de subventions de 177 533,80 €.

Deux groupes scolaires communaux ont été restructurés et ont bénéficié de subventions d'un montant total de 260 662 €. Concernant **l'Enseignement Supérieur**, 203 825 € ont été engagés en 2011, dont 138 000 € en faveur de la Fondation Université d'Auvergne pour la délocalisation des enseignements à Aurillac et 65 825 € pour le fonctionnement du Centre Universitaire Pédagogique.

En outre, durant l'année 2011, il a été procédé sur ce bâtiment, propriété du Conseil Général et accueillant le campus, tant pour le Laboratoire que pour l'université, à :

- La mise en conformité des laboratoires SDAT (Salles Dédiées aux Activités Techniques) au LDAR, qui faisait suite à une demande de l'AFSSAPS.

- Le remplacement du groupe de climatisation du laboratoire de météorologie.

- Le choix de la maîtrise d'œuvre pour le remplacement des groupes « froid » (programmé en 2012).

- Une concertation a été engagée avec l'université afin de développer un projet pédagogique sur le travail en alternance (cf. zoom ci-après).

Enfin, l'année 2011 a été marquée par la reconduction pour la cinquième année du **PASSCANTAL**. Ce chèque de réductions est mis à la disposition des jeunes âgés de 11 à 17 ans.

2710 chèquiers ont été délivrés durant la saison 2010/2011.

317 partenaires ont été conventionnés. **145 868,70 €** ont été versés à la Société REV ET SENS (anciennement Chèque Lire) attributaire du marché de gestion de l'opération dont 36 981,07 € au titre de sa seule prestation.

ZOOM A2EX :

Dans le cadre des investissements d'avenir (Grand Emprunt), le projet « Investir dans les formations en alternance » sur les sites de l'IUT de Puy-en-Velay, de Montluçon et d'Aurillac se place résolument dans une vision stratégique de pôle d'excellence de formation universitaire pour l'entreprise du futur. L'imagerie numérique et notamment la réalité virtuelle (Le Puy), le développement durable dans sa dimension d'éco conception, gestion optimisée des ressources et d'intelligence des bâtiments (Montluçon), mais aussi l'enseignement à distance et le e-learning (Aurillac), constituent des champs de croissance énormes pour des pays comme la France dont l'industrie et les services sont à forte valeur ajoutée.

Les partenaires du projet ambitionnent de devenir leaders à la fois sur l'ensemble des cycles de formation DUT, licence professionnelle, formation d'ingénieur, mais également dans l'accompagnement de jeunes étudiants à de nouvelles générations d'entrepreneurs. Tout cela, adossé à une recherche labellisée « LabEx EquipEx », constitue les éléments vertueux de la création de richesse par l'innovation et participe à l'identification de notre savoir-faire et son rayonnement national.

Le projet que nous défendons est largement ancré sur une co-construction liant les dispositifs universitaires de formation et notamment le PRES Clermont Université, les Collectivités Territoriales, l'Etat, mais aussi un large tissu d'entreprises.

Le projet prend place autour des formations en alternance existantes sur le site d'Aurillac de l'IUT de l'Université d'Auvergne et des spécificités du département du Cantal. Le site d'Aurillac délivre des licences professionnelles en Gestion notamment Finances Comptabilités, marchés asiatiques et RH orientées vers les nouvelles technologies.

De plus ce site possède des antennes à l'étranger et pilote ainsi des formations à distance et particulièrement en Chine. Le département du Cantal quant à lui est reconnu nationalement pour son savoir-faire dans le domaine du télétravail.

La conjonction locale de ces atouts amène à concevoir des solutions de logement adaptées ainsi qu'un plateau technique permettant de développer les liens entre e-learning, formation à distance et télétravail et ainsi valoriser à un niveau national un modèle de formation-développement avant-gardiste qui plus est garant d'une utilisation raisonnée des ressources énergétiques.

Les liens sont multiples et amènent à développer et à favoriser l'insertion professionnelle et l'employabilité des jeunes diplômés mais aussi à favoriser l'embauche de télétravailleurs par des entreprises éloignées. En effet, ces entreprises, lieux d'accueil de nos alternants sont souvent des grosses structures situées sur tout le territoire national. Les apprentis, formés directement aux dernières technologies du e-learning et du télétravail seront les ambassadeurs du télétravail au cœur des services RH de ces structures. La proximité d'un télécentre avec une structure de formation résoudrait aussi beaucoup de problèmes inhérents au télétravail (besoins de formation, besoin de suivi régulier, besoin d'un appui technique à proximité, etc...).

Le Conseil Général du Cantal est maître d'ouvrage du plateau pédagogique qui devrait se situer sur le site de l'ancienne « école annexe ».

L'investissement pour le site d'Aurillac est évalué comme suit :

- 4 M€ pour le plateau technologique,

- 2 M€ pour le logement.

L'arbitrage national sur les candidatures s'effectuera au premier trimestre 2012.

Comment l'utiliser ?

Tu peux commander ton chèque à partir du 29 mai 2012 jusqu'au 31 mai 2012 et l'utiliser jusqu'au 14 juin 2012 pour une activité que se déroulera jusqu'au 14 juin 2012.

Il te suffit de présenter ton chèque et une pièce d'identité (carte d'identité, livret de famille) auprès du partenaire concerné pour le trouver à côté du site internet du Conseil Général et de compléter le prix de la cotisation ou de l'entrée.

Attention ! Tu ne pourras pas utiliser ton chèque pour des activités dont le prix d'entrée de cotisation est inférieur au prix à la valeur faciale du chèque. C'est à dire qu'il y aura ni profit, ni remboursement pour le détenteur du chèque.

Ne sont retenus comme partenaires que les structures cantaliennes reconnues par le Conseil Général, ainsi que les clubs sportifs locaux dans le cadre de l'accompagnement de clubs sportifs et brevets ou diplômes d'Etat pour des sports collectifs.

Comment ça marche ?

Tu peux commander les chèques de 10 €, 3 € et 2 € pour une destination annuelle, une licence, un abonnement dans le domaine sportif ou culturel.

Il te suffit d'indiquer le montant de ton chèque et le partenaire concerné pour valider le chèque d'activité concerné au maximum de 2 € et 10 €.

Tu peux aussi assister à des spectacles ou des manifestations culturelles de 2 € ou de 3 €.

N'oublie pas de renseigner le verso du chèque ainsi que le nom de ton partenaire.

Où est ce que je peux utiliser

Les chèques PASSCANTAL ?

Les partenaires clubs associations L... (à compléter)

Si tu souhaites utiliser ton chèque chez un partenaire qui n'a pas encore été répertorié, demande-lui d'appeler le 0 800 22 68 25 (08 CANTAL) du lundi au vendredi, de 10h30 à 18h30 du lundi au vendredi, durant les mois de Juillet-Août et en période scolaire, c'est un numéro gratuit qui tui permettra d'obtenir les renseignements nécessaires à son éventuelle adhésion ou diplôme.

Renseignements complémentaires :

0 800 22 68 25 (08 CANTAL, numéro vert gratuit) de 10h30 à 18h30, du lundi au vendredi, durant les mois de Juillet-Août et en période scolaire.

Connecte-toi : www.cantal.fr

Pass CANTAL

2012/2013 6 €

11/17 ans

11/17 ans

11/17 ans

11/17 ans

Pass CANTAL

2012/2013 6 €

11/17 ans

11/17 ans

11/17 ans

11/17 ans



La Culture



Outre les établissements dont le Conseil Général a la responsabilité de par les lois de décentralisation (Médiathèque Départementale et Archives Départementales), l'engagement du Conseil Général s'est réalisé pour un montant global de plus de 1,64 millions d'euros dans le cadre de la mise en place du Schéma Départemental de Développement Culturel 2011-2014 adopté les 24 juin et 29 juillet 2011.

Ses finalités sont les suivantes :

- Renforcer les conditions d'accessibilité de tous les cantaliens à une offre culturelle, artistique et patrimoniale de proximité, diversifiée et de qualité (livre et lecture, archives départementales, patrimoine matériel et immatériel, enseignement de la musique et de la danse, spectacle vivant, pratiques amateurs, cinéma, etc...)
- Inscrire le patrimoine commun départemental dans un processus de valorisation et de développement du territoire.

Plus précisément, en 2011, les actions menées ont concerné :

LA RÉNOVATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE :

Les aides attribuées dans ce domaine se décomposent comme suit :

- Monuments historiques : 11 opérations pour un montant de 119 048 €.
 - Objets non protégés : 8 opérations pour un montant de 34 888 €.
 - Patrimoine Rural Non Protégé public et privé : 9 opérations pour un montant de 79 355 €.
 - Plan pluriannuel de sécurisation des objets mobiliers situés dans les édifices culturels cantaliens : 6 opérations pour un montant de 30 009 € auquel se rajoute le coût de la mission d'accompagnement technique soit 31 700 €.
- La mise en place technique de ce plan est assurée par une commission composée des représentants de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de l'Architecte des Bâtiments de France et animée par la chargée de mission Patrimoine par ailleurs Conservatrice des Antiquités et Objets d'Art.





La Culture

LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ET ANIMATIONS CULTURELLES.

Parmi lesquelles figurent les pratiques musicales et chorégraphiques grâce à la mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques.

Pour l'année scolaire 2010-2011, ce sont 18 structures (soit 5 de plus qu'en 2009-2010, en raison du développement de l'éveil musique et danse) qui ont reçu une aide totale d'un montant de 263 596 € pour un nombre d'élèves de 1534 dont 186 pour l'éveil sur 13 lieux différents.

La réflexion engagée avec les communautés de communes et les communes pour la création d'une structure publique d'arrondissement s'est poursuivie. De nombreuses réunions se sont déroulées au sein de chaque arrondissement en présence du chargé de mission recruté par l'agence Cantal Musique et Danse qui, par ailleurs, a lancé l'étude relative au statut de la structure publique sur les arrondissements de Saint-Flour et de Mauriac.

Suite à ces études, les EPCI de l'arrondissement de Mauriac ont décidé de ne pas donner suite au projet de création d'une structure publique d'arrondissement.

En revanche, cinq des huit EPCI que compte l'arrondissement de Saint-Flour ont validé le principe de création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) ; cette structure devrait être créée à l'automne 2012.

Enfin, il est à souligner en termes d'éducation artistique le dispositif collège au cinéma dont ont bénéficié dix-huit structures (collèges et salles de cinéma) et la mise en place de projets fédérateurs dans le cadre de la troisième convention triennale signée en 2009 avec notamment la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne et l'Inspection d'Académie.

LES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS :

Elles concernent d'une part, la professionnalisation des agents de développement culturels, des assistants de conservation, des agents du patrimoine des bibliothèques et, d'autre part, le développement de leurs interventions grâce à l'établissement de conventions d'objectifs avec la Ferme de Trielle, le Théâtre Beliashe, la Fédération des Associations Laïques, le collectif occitan, Love Mi Tendeur, le Centre Départemental de Musiques et Danses Traditionnelles, l'Union Départementale des Sociétés Musicales, la Compagnie Magma Performing Théâtre, la communauté de communes du Pays de Pierrefort, la Passerelle à Saint-Flour, la Ville de Saint-Flour, la communauté de communes du Pays de Saint-Flour, la communauté de com-

munes Margeride Truyère support de la régie de l'Ecomusée de la Margeride, la communauté de communes Entre Cère et Rance, la communauté de communes du Cézallier, la communauté de communes du Pays de Murat, la communauté de communes Sumène Artense, la communauté de communes du Pays de Salers, la communauté de communes du Pays de Maurs, la communauté de communes du Pays de Montsalvy, la communauté de communes Cère et Goul en Carladès, la communauté de communes du Pays de Massiac et le Théâtre d'Aurillac.

L'ensemble des actions ainsi programmées a conduit à un engagement financier du Conseil Général de 359 596 € dont près de 256 673 € avec les collectivités territoriales, 92 923 € pour les associations ressources et 10 000 € pour les compagnies.

LA CREATION ET LA DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « SCENES EN PARTAGE »

Dix-sept spectacles pour 67 représentations, sans compter les musiciens du festival Hibernarock, ont fait l'objet d'un accueil partagé par quinze programmeurs en diffusion ou en résidence de création au cours de la saison 2010-2011. Trois projets de dimension et de rayonnement départemental ont été pilotés par Cantal Musique et Danse dans les domaines de la danse contemporaine, des musiques actuelles et de la petite enfance.

L'aide à la diffusion et aux résidences auprès des diverses saisons des territoires et structures culturelles du Cantal a été de 172 909 € dans le cadre des conventions d'objectifs et de 7 881 € hors conventions d'objectifs.

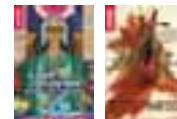
LE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES

234 400 € y ont été consacrés en 2011 avec en premier lieu l'aide apportée par le Conseil Général à l'association Éclat organisatrice du festival de théâtre de rue pour un montant de 140 000 € dont 10 000 € pour le Centre de création des arts de la rue « Le Parapluie ».

LES EQUIPEMENTS CULTURELS

Trois équipements ont été subventionnés à hauteur de 14 776 €.





Le budget de la Médiathèque Départementale pour 2011 s'est élevé (en dépenses réalisées, et hors salaires) à 223 684,97 €, dont : 149 741,90 € en investissement et 76 726,07 € en fonctionnement.

Avec les moyens qui lui ont été octroyés, la Médiathèque Départementale a desservi 112 757 cantaliens sur 209 communes, soit un taux de couverture de 90,56 %. Les communes ont été desservies 3 fois dans l'année par les services de prêt de livres, discothèque, vidéothèque, ludothèque, multimédia et cartes IGN : les bibliobus ont effectué 694 tournées.

256 956 documents ont ainsi été déposés dans les communes, qui ont à leur tour effectué 244 826 prêts à 32 405 usagers des services. Le taux d'inscription des usagers des dépôts communaux de la Médiathèque Départementale se répartit pour l'année 2011 de la manière suivante :

- 48,98 % en bibliothèques municipales (BM),
- 22,90 % en bibliothèques intermédiaires (BI),
- 8,73 % en relais lectures (RL).

De plus 28 expositions et 13 outils d'animation ont été prêtés à 21 communes, 4 CDI de collèges et lycées, à 1 commune hors département (Saint-Pal-de-Mons) et aux Archives départementales.

Le fonds documentaire s'est accru de 8 846 unités dont 5 681 livres (3 269 titres), 1 596 phonogrammes (1 194 titres), 956 DVD (489 titres), 84 cédéroms (47 titres), 13 outils d'animation, 478 jeux et jouets (375 titres), 8 illustrations originales, 2 lithographies, 10 gravures, 1 croquis, 17 livres d'artistes.

La Médiathèque Départementale a développé en 2011 les prestations non documentaires à destination des communes, autour de 3 axes :

LES PRESTATIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE :

L'aide à la construction : le directeur ou les bibliothécaires de la Médiathèque Départementale assistent les communes ayant un projet de construction, d'agrandissement ou de rénovation de leur bibliothèque municipale. Ces interventions correspondent à des prestations d'ingénierie culturelle : information des élus municipaux (conditions, délais, aides envisageables... etc), travail de conception avec l'architecte désigné pour les travaux (plans) et gestion intégrale de certains dossiers au profit des communes (acquisition de mobilier spécifique, demandes de crédits au CNL... etc). En 2011, 4 communes ont bénéficié de ces prestations : Ayrens, Murat, Vézac et Vic-sur-Cère.

LES ACTIONS DE COOPÉRATION :

Afin d'améliorer l'efficacité de ses prestations, la Médiathèque Départementale a développé ou amplifié en 2011 une dé-

marche systématique de coopération avec des organismes partenaires : bibliothèques et médiathèques du réseau, mais aussi partenariat avec les autres services du Conseil Général intervenant dans le champ culturel (dispositif " Scènes en partage, Archives Départementales, Cantal Musique et Danse, services « petite enfance » ou « personnes âgées » de la DSD).

Il en va de même des liens avec des partenaires institutionnels : DRAC, Transfo, CRFCB, Conseil Régional d'Auvergne, Bpi. Il en va ainsi également d'une collaboration toujours plus étroite avec les acteurs économiques du livre : libraires, éditeurs, auteurs... Il en va enfin de même pour certains opérateurs moins " naturels " : CAF, UDAF, Maison d'Arrêt d'Aurillac, fêtes et manifestations autour du jeu. Trois exemples emblématiques de cette coopération pour l'année 2011 :

- dans le cadre de l'exposition « Partout il n'y aura rien, lisez que je vous aime » le musée d'art et d'archéologie d'Aurillac a accueilli, de juin à décembre 2011, 12 illustrations originales de l'arthothèque départementale et 29 livres d'artistes. 349 élèves cantaliens et 2 169 autres personnes ont visité cette exposition.

- collaboration avec Cantal Musique et Danse pour la réalisation du 1^{er} projet départemental petite enfance « Ouvre les yeux ! » (Claire Dé). A la demande du réseau, une seconde édition aura lieu en 2012.

- avec le soutien financier du Centre National du Livre, la Médiathèque a créé quatre coffres « à faire grandir les bébés ». Ces coffres sont proposés aux assistantes maternelles et à tous les professionnels de la petite enfance via le réseau départemental des bibliothèques.

LE SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2011-2014 DU CONSEIL GÉNÉRAL :

En 2011 la Médiathèque Départementale, responsable de l'élaboration et de l'exécution du volet « lecture publique » de ce schéma :

- organisé le 9^{ème} Salon Départemental du Livre de Jeunesse, qui a eu lieu à Champs-sur-Tarentaine les 27, 28 et 29 mai. La manifestation disposait d'un budget de 29 000 €. La manifestation a accueilli sous chapiteau 21 auteurs et/ou illustrateurs d'albums pour enfants sur le stand de 3 libraires. La première journée

était consacrée au secteur scolaire : 21 auteurs sont intervenus devant 25 classes sur 9 écoles primaires et maternelles des cantons de Champs-sur-Tarentaine et Saignes (520 enfants concernés par cette animation). Les journées de samedi et dimanche étaient consacrées aux ventes/dédicaces (1 571 entrées).

- mis en place le 7^{ème} festival départemental de lecture à voix haute « Par monts et par mots ». La manifestation disposait d'un budget de 18 500 €. Cette septième édition a permis l'organisation de 21 représentations, entre le 10 février le 21 mars, dans 20 communes du département : Aurillac, Saint-Martin-Valmeroux, Chausenac, Naucelles, Valuéjols, Lanobre, Maurs, Murat, Massiac, Arpajon-sur-Cère, Saint-Mamet, Saint-Paul-des-Landes, Vic-sur-Cère, Marcenat, Pierrefort, Saint-Cernin, Riom-ès-Montagnes, Saint-Flour, Chaudes-Aigues, Champs-sur-Tarentaine et la Maison d'arrêt d'Aurillac. Le nombre de spectateurs accueillis sur une séance a varié de 7 à 62 personnes, (soit une fréquentation moyenne de 25 personnes par soirée), pour un total général de 514 personnes (contre 446 personnes en 2010, et 381 en 2009).

- accueilli, dans le cadre de la 3^{ème} résidence d'auteurs-illustrateurs pour la jeunesse KERSO (nom de plume de Sophie Debacker), une illustratrice d'albums pour la jeunesse, du 3 janvier au 31 mars 2011 à Saint-Flour. Kerso est intervenue à la bibliothèque municipale pour des animations auprès des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} de la SEGPA, de la maternelle et du primaire de la cité sanfloraine. Le projet de résidence de l'illustratrice était l'interprétation par l'image de « La Reine des Neiges » d'Andersen. Le texte original a été adapté par un écrivain pour la jeunesse, Kochka.

- organisé la 1^{ère} édition dans le Cantal du Mois du film documentaire du 4 au 19 novembre 2011. La manifestation disposait d'un budget de 10 000 €. La Médiathèque Départementale a relayé sur le territoire cantalien cette initiative en étroite complicité avec les bibliothèques du réseau de lecture publique, et en collaboration avec les salles de cinéma publiques et privées : 6 films documentaires ont ainsi été projetés à Chaudes-Aigues, Mauriac, Murat, Riom-ès-Montagnes, Saint-Flour et Vic-sur-Cère.



Ces projections gratuites et ouvertes à tous, ont accueilli 248 spectateurs, soit une moyenne de 41 spectateurs par séance. La présence des réalisateurs sur cinq des six films programmés a donné aux séances une dimension supplémentaire : les débats avec le public ont rencontré un vif succès.

- été partenaire pour la première fois, du Festival international du court-métrage de Clermont-Ferrand qui s'est déroulé du 4 au 12 février 2011.

Des projections publiques gratuites ont eu lieu dans les médiathèques de Pierrefort et Saint-Martin-Valmeroux. Une sélection de courts-métrages sur le thème du conte et une rétrospective des 5 derniers « Prix des médiathèques » attribués au festival ont été proposés au public : une cinquantaine de personnes ont assisté à ces projections. Parallèlement, la Médiathèque Départementale a distribué 35 accès Internet gratuits permettant aux internautes cantaliens de suivre le même

programme, depuis leur domicile sur leur ordinateur personnel.

- proposé, pour la première année, des moments musicaux en maisons de retraite. En 2011, les maisons de retraite d'Arpajon-sur-Cère et Raulhac ont accueilli ce nouveau service. Deux séances se sont déroulées dans chaque lieu pour – à chaque séance – de 15 à 25 résidents.



Les Archives Départementales

LES COLLECTIONS : ENRICHISSEMENT, RESTAURATION ET CLASSEMENT

Au cours de l'année, plusieurs services, qui n'avaient pas versé (ou du moins pas depuis longtemps) leurs archives, ont effectué des versements aux Archives départementales :

- Office Public Départemental de l'Habitat (archives depuis sa création en 1929),
- Service des douanes,
- Service départemental d'information générale (ex-Renseignements généraux : dossiers depuis 1940),
- Chambre de commerce et d'industrie (archives depuis sa création en 1899),
- Tribunal de commerce d'Aurillac (archives depuis 1925),
- Délégué départemental du médiateur de la République (archives depuis 1974).

Toutes ces archives, ainsi que l'ensemble de la documentation hypothécaire antérieure à 1956, versée en 2010, ont été classées et inventoriées. La mission de traitement sur place des archives communales de Mauriac a été poursuivie. L'ensemble des archives des justices de paix (1800-1959) a été classé ; celui des archives des tribunaux civils d'arrondissement a commencé. Les opérations de restauration ont principalement porté sur des minutes de notaires anciennes endommagées.

LE CANTAL EN POINTE SUR LE FRONT DE L'EXCEPTION CULTURELLE

Le mardi 20 septembre 2011, le Département du Cantal a fait appel du jugement du 13 juillet annulant le refus de communiquer à la société NotreFamille.com les listes nominatives de recensement des années 1831 à 1931 pour une réutilisation commerciale. Il a, le même jour, déposé une requête à fins de sursis à exécution du même jugement.

Le département du Cantal est en pointe à la fois pour assurer un accès toujours plus démocratique au patrimoine écrit, communicable en vertu du Code du patrimoine, et pour défendre les libertés individuelles en s'opposant à un profilage génétique, pénal et ethnique de la population française par l'interconnexion de données personnelles sensibles. Le patrimoine historique collectif de la nation, mis à la disposition de chacun grâce aux nouvelles

technologies, ne doit pas devenir un bien à péage, un bien privatisé dans des conditions éthiques sujettes à caution. Si le principe d'une aspiration légale des données personnelles des Français et de leurs ancêtres venait à prévaloir, nul doute qu'il conduirait mécaniquement au tarissement des opérations de numérisation.

UN SITE INTERNET TOUJOURS PLUS RICHE ET COLLABORATIF

Depuis son lancement en septembre 2008, cette salle de lecture virtuelle enregistre des résultats impressionnants :

- 40 mois d'activités,
- 1,3 millions de visites,
- 288.000 visiteurs uniques,
- 100,5 millions de pages vues,
- 400 000 signets d'indexation collaborative posés,
- 840 000 heures de consultation,
- Des internautes dans 129 pays et territoires différents.

Le site a été enrichi de plusieurs milliers d'images. Sa fréquentation se stabilise, sauf en nombre de visiteurs uniques absolus (+ 2 %).

L'ouverture d'une page Facebook Cantal-Archives a permis de faire rayonner encore davantage, notamment à destination de la tranche d'âge 15-40 ans, le patrimoine écrit cantalien.

La fréquentation de la salle de lecture des Archives s'est stabilisée, avec une diversification qualitative des demandes, qui requiert une attention soutenue de la part de l'équipe d'accueil.

A LA CONQUÊTE DE NOUVEAUX PUBLICS

Les lectures d'archives, les conférences dans et hors les murs, attirent un public à la fois fidèle et renouvelé.

La salle d'exposition a accueilli trois expositions : les origines cantaliennes de Georges Pompidou, la saga de l'écriture, la Mangounhe et l'archéologie vue du ciel. La marge de progression, en matière d'exposition, réside dans la communication autour de ces expositions, par ailleurs fort appréciées. La première de ces expositions, installée à Montboudif en juillet 2011, a été présentée à M. le Président de la République.

Les « lundis des Archives » se sont poursuivis. Un lundi après-midi par mois, les Archives Départementales, en liaison avec l'association Photothèque et archives cantaliennes, proposent gratuitement aux membres de cette association (à jour de leur cotisation) ainsi qu'aux agents des Archives une initiation aux techniques de l'historien. L'objectif de l'atelier de l'historien est de donner aux usagers des Archives, grâce à des séances de travail sur les documents, assorties d'exposés théoriques simples et clairs, les outils concrets pour exploiter les sources depuis le Moyen Âge. Le cours sur les institutions et leurs archives est fait à chaque fois par un spécialiste (agent des Archives ou membre de l'association Photothèque). Après la présentation de l'institution étudiée, de son fonctionnement et de ses archives, seront exposées les modalités de recherche pratiques pour le Cantal (instrument de recherche papier et électronique, index, etc.) ainsi que l'apport de ces archives pour l'écriture de l'histoire. Cette initiative, qui a rencontré du succès tant auprès des agents des Archives que du public extérieur (puisque ce sont en moyenne 100 heures de cours qui sont dispensées chaque après-midi), sera poursuivie.

Une journée d'études sur « Les Noailles en Haute-Auvergne », précédée de deux sorties culturelles sur ce thème, a connu un vif succès.

À côté d'un public virtuel réparti sur près de 130 pays de la planète, les Archives Départementales touchent également un public cantalien motivé : chercheurs de la salle de lecture, scolaires, visiteurs des expositions, habitués de l'atelier de l'historien, professionnels des archives. De nouvelles opérations massives de numérisation (hypothèques, imprimés) sont d'ores et déjà programmées. Toutes les actions ici décrites seront poursuivies et amplifiées, pour répondre aux besoins du public et en recherchant tous les partenariats publics et privés susceptibles d'amplifier le rayonnement du riche patrimoine écrit, iconographique et audiovisuel du Cantal.

Créée à l'initiative du Conseil Général dans le cadre d'une politique menée par l'Etat, l'agence Cantal Musique et Danse a pour rôle le développement et la structuration de la vie musicale et chorégraphique du département.

De façon plus spécifique, une convention liant Cantal Musique et Danse et le Conseil Général précise les missions et les financements alloués. En 2011, Cantal Musique et Danse a ainsi bénéficié de la part du Département d'un financement de 260 000 € pour le fonctionnement et les actions menées. La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne a financé l'association à hauteur de 58 085 €.

Etroitement associée à la définition et la mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement Culturel 2011-2014, l'agence Cantal Musique et Danse a développé ses activités en 2011 selon deux axes.



CENTRE DE RESSOURCES POUR LA MUSIQUE ET LA DANSE :

- Information du public, par le biais d'un site internet, d'un centre de documentation et d'une base de données mise à jour en permanence,
- Conseil et accompagnement de projets auprès des collectivités territoriales, des structures culturelles et des artistes amateurs ou professionnels.

MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

- Eveil et éducation artistique : dans le domaine de l'éveil artistique et culturel du tout-petit ont été mis en place un accompagnement des Relais Petite Enfance, la coordination de l'accueil de spectacles et de la plasticienne Claire Dé (exposition/formation/conférence/ateliers), ainsi que l'édition d'un bulletin d'information Le P'tit Chou. Cantal Musique et Danse pilote par ailleurs deux projets départementaux en milieu scolaire, un dans le domaine de la musique et un dans le domaine de la danse, qui ont concerné en 2011 une quinzaine de classes.
- Développement et structuration de l'enseignement artistique : accompagnement technique de la mise en œuvre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques 2007-2012. Coordination du travail avec les collectivités et les structures d'enseignement en vue de la création de structures publiques d'arrondissement : soutien à l'organisation de l'éveil musique et danse, réflexion sur les cursus harmonisés et pilotage d'études

juridiques et financières ; organisation d'un plan de formation continue des enseignants et d'examens départementaux de fin de 1^{er} cycle en musique.

• Développement des pratiques amateurs : poursuite du programme de formation dans le domaine des pratiques vocales avec notamment un stage de création avec la Cie Traction Avant ; organisation de la 5^{ème} édition des Rencontres chorégraphiques départementales.

• Développement des musiques actuelles : organisation du Big Jama, dispositif de repérage et d'accompagnement d'artistes (concert et formations des groupes sélectionnés) ; mise en œuvre du plan de formation Les Chantiers Sonores; pilotage de la 5^{ème} édition d'Hibernarock, festival départemental de la culture rock accueilli par divers partenaires sur une quinzaine de lieux, sur le thème « Hibernarock et les Robots ».

• Accueil d'artistes professionnels :

- Dans le domaine de la danse : en partenariat avec les structures culturelles, notamment le Théâtre d'Aurillac-Scène conventionnée, organisation d'actions de sensibilisation et de formation des publics en lien avec la programmation de spectacles. Coordination du projet de création danse-patrimoine Les Bulles chorégraphiques, par la Cie Contrepoint/Yan Raballand. Démarrage à l'automne d'une résidence départementale de diffusion avec la compagnie de danse jazz Calabash/ Wayne Barbaste.

- Dans le domaine musical : mise en œuvre d'un projet pédagogique et artistique autour du musicien cantalien Alain Bruel.

Le Sport



La troisième Charte Départementale pour le Développement du Sport dans le CANTAL, signée le 19 juin 2009 entre l'Etat, le Comité Départemental Olympique et Sportif et le Conseil Général et dont la durée correspond à l'olympiade 2009-2012, affiche les objectifs prioritaires suivants :

- Le renforcement et la valorisation du maillage sportif,
- Le développement de la pratique de niveau national et régional,
- La valorisation de l'image du Cantal,
- Le développement et la valorisation des Activités Physiques de Pleine Nature,
- L'amélioration de la santé par le sport.

La mise en œuvre des actions qui découlent de ces objectifs a représenté, en 2011, un engagement financier de près de 980 000 € en fonctionnement qui se répartit principalement comme suit :

- Formation athlètes et cadres (17 comités) pour un montant de 23 279 €.
- Organisation de 48 manifestations sportives pour un montant de 105 437 €

dont 30 758 € pour les courses hors stade.

• Soutien aux clubs phares (Stade Aurillacois, AFCA) pour un montant de 384 982 €.

• Soutien aux clubs collectifs en national pour un montant de 60 141 €.

• Actions entrant dans le cadre des conventions d'objectifs établies avec les Comités Départementaux sportifs pour un montant de 200 070 €.

Dix-neuf contrats sont actuellement signés avec le CDOS, la Gymnastique Volontaire, l'Escrime, l'USEP, l'UNSS, le Rugby, le



Football, le Cyclotourisme, le Tennis, la Retraite Sportive, le Handball, la Pétanque, le Ski, le Basket-ball, le Cyclisme, le Judo, le Sport Adapté, la Randonnée Pédestre et l'École Départementale d'Equitation. Neuf emplois de conseillers techniques sont accompagnés dans ce cadre.

• Écoles de sport (174 clubs) pour un montant de 36 375 €.

• Déplacements en compétition nationale et régionale (104 clubs) pour un montant de 113 880 €.

A cette dotation se rajoute une participation de 758 832 € consacrée aux équipements sportifs à vocation départementale pour la réalisation de 94 projets dont 91 relatifs à l'installation de Défibrillateurs Semi Automatiques.

A noter enfin les interventions des deux animateurs sportifs Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) du service dont les actions d'animation et d'encadrement sont organisées dans le cadre des contrats d'objectifs signés avec les représentants du sport

scolaire : l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) et l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Les interventions des ETAPS du Conseil Général dans le cadre de l'USEP sont réalisées uniquement lors de regroupements départementaux ou de circonscriptions (plusieurs écoles et communes concernées à chaque fois). Effectuées en étroite collaboration avec les membres de l'équipe EPS 1 (Conseillers pédagogiques EPS, Délégué départemental USEP, animateurs sportifs de l'USEP), les mises à disposition se font sur les trois circonscriptions du département selon les besoins, autour d'autant d'activités que sont l'athlétisme, le cross, la gymnastique, le rugby, la thèque (variante du baseball), la lutte, le football, l'ultimate, l'escrime, le VTT où même encore la course d'orientation.

Ce sont presque 3000 enfants qui ont pris part en 2011 aux regroupements dans lesquels intervenaient les ETAPS du Conseil Général représentant près de 90 écoles cantaliennes (cycles 1, 2 et 3).

Au cours de ces interventions les animateurs sportifs du Conseil Général sont mis à contribution autant pour animer des situations d'apprentissage évolutives que pour participer à l'organisation et à l'encadrement de rencontres sportives telles des tournois de rugby, rencontres de lutte ou encore les cross. Toutes ces activités sont menées en accord avec les projets pédagogiques développés par l'équipe EPS 1 à laquelle les ETAPS du Conseil Général sont reliés.

Chaque ETAPS a ainsi consacré près de 200 heures sur le terrain avec l'USEP et participé à 6 réunions de coordination annuelles.

Les animateurs sportifs du Conseil Général ont également été mis à la disposition de l'UNSS pour participer à l'organisation des raids de sports de nature à destination des collégiens (près de 550 participants) et des lycéens Cantal Nature (105 participants) du département. Ces deux événements annuels portent des valeurs de solidarité, d'esprit d'équipe et de goût de l'effort tout en favorisant découverte du milieu naturel du massif cantalien.

Ils ont également participé à l'organisation du cross départemental UNSS (collégiens et lycéens).

ZOOM SUR LE PÔLE CHEVAL :

Dans le cadre du programme de travaux voté de 3.8 M € TTC, après concours d'architecte, l'année 2011 a été consacrée à la poursuite des études de maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'École Départementale d'Équitation (Avant Projet Détaillé).

Le permis de construire a été obtenu le 30 novembre 2011.

La consultation des entreprises doit être engagée au printemps 2012 pour un début de travaux fin 2012 / début 2013.



CYBERCANTAL 2011 : Les Services numériques

CYBERCANTAL EDUCATION



Depuis les dernières lois de décentralisation, le rôle du Conseil Général auprès de la population éducative est central. Il s'agit de contribuer à proposer une offre éducative attractive en travaillant sur de nouveaux modes de communication en relation étroite avec les partenaires (Éducation Nationale, parents...).

Les environnements numériques de travail (ENT) dont la dernière version plus performante a été installée à la rentrée 2010/2011, sont désormais généralisés dans tous les collèges. Ils permettent de proposer à l'ensemble des acteurs (enseignants, administrations, parents et élèves) des services en ligne et donc un établissement ouvert 24h/24 et 7j/7. Conscient que l'ensemble des élèves n'est pas équipé de micro-ordinateurs au domicile, le Département les dote de clefs USB leur permettant d'accéder à leurs données et à leurs applications de n'importe où, dans les salles Cybercantal, par exemple.

Des tableaux blancs interactifs ont été mis à disposition à hauteur d'un minimum par collège.

Le câblage réseau de chaque établissement a été révisité afin de pouvoir connecter l'ensemble des classes et des bureaux aux serveurs ENT.

LE PROJET « COLLÈGE NUMÉRIQUE RURAL (CNR) »



Le collège dans les territoires ruraux constitue un ancrage majeur pour la puissance publique et en particulier pour le Département. L'objectif du projet, sur une période de 3 ans (2012-2014), est de poursuivre leur modernisation afin d'accroître leur attractivité par un enseignement innovant adossé aux nouvelles technologies. Il s'agit d'aller plus loin et de mettre à la disposition de la population éducative des outils encore plus adaptés afin que les équipements se fondent totalement dans la pratique éducative.

Le programme CNR s'appuie à la fois sur les projets initiés par le Département, essentiellement la généralisation des Environnements Numériques de Travail (ENT), et des projets nationaux (Ecole Numérique Rurale, Manuel Scolaire Numérique...).

C'est dans cet esprit que le Conseil Général a décidé d'agir avec volontarisme et détermination, aux côtés de tous les acteurs du monde de l'éducation et en étroite collaboration avec le Rectorat, pour faire des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) un véritable levier pour la réussite des collégiens.

Basé sur les actions menées jusqu'à présent par le Conseil Général, le plan Collège Numérique Rural s'attache à renforcer et affirmer l'utilisation des TICE en mettant à disposition des matériels en adéquation avec les usages (TBI, classes mobiles, tablettes...). Il est donc proposé de lancer un appel à projets à l'attention des collèges nous permettant d'évaluer les dossiers suivant différents critères :

- 1^{er} critère : l'existence d'un réel projet pédagogique intégrant les ressources numériques,
- 2^{ème} critère : l'enrichissement des usages et la mutualisation des équipements et des services numériques déjà existants,
- 3^{ème} critère : l'état des usages de l'ENT (en termes quantitatifs et qualitatifs),
- 4^{ème} critère : l'investissement financier par l'établissement dans le cadre du budget,
- 5^{ème} critère : l'engagement humain des équipes.

Le planning prévisionnel de mise en œuvre du plan CNR peut être défini comme suit :

- Janvier/septembre 2012 : appel à projets afin d'établir une convergence vers les projets présentés par le Rectorat dans la phase 2 du plan numérique ministériel,
- Mai/septembre 2012 : arbitrages,
- Octobre/décembre 2012 : appel d'offres,
- Janvier 2013 : début du déploiement,
- Décembre 2014 : fin du programme.

Il est à noter que le programme FEDER 2007-2013 pourrait intervenir à hauteur de 30 % sur l'axe 4, priorité d'action 4 : « service et application TIC pour les PME et les citoyens ».

CYBERCANTAL SERVICES



Pour le volet Cybercantal Services, le Département a assuré la gestion du projet de plateforme départementale de dématérialisation des échanges de données (e.cantal.fr) qui regroupe notamment la dématérialisation des procédures d'achats publics, la dématérialisation des transferts d'actes au contrôle de la légalité et la télétransmission des flux ou pièces comptables selon le protocole Helios. Cette plateforme est mise gratuitement à la disposition des autres collectivités ou établissements publics du département depuis le 1^{er} janvier 2011.

Le déploiement du SIG atlas.cantal.fr auprès de nos partenaires et en faveur de la vectorisation du cadastre s'est poursuivi.

Afin de répondre aux besoins de centralisation et de mise à disposition aux entreprises des disponibilités des zones d'activités sur le Département du Cantal, geocantal.fr héberge aujourd'hui l'ensemble de ces zones et des entreprises géoréférencées.

Des requêtes proposent de visualiser les terrains libres ou occupés, les entreprises organisées par type d'activité, ainsi que les surfaces avec le prix au mètre carré. Cette mise à disposition sur le site du Conseil Général permet aux entreprises d'accéder à ces données afin de faciliter leur recherche en vue d'une future implantation sur notre territoire.

2011 a également permis au département de mener quelques actions prospectives en faveur du développement du réseau des Maisons de Service Public. Ceci passe par la gestion des aides Cybercantal relatives au soutien à l'emploi d'animateurs dans les Relais de Service Public ou aides à l'acquisition d'une borne de visioconférence mais également par la coopération mise en place avec les partenaires pouvant apporter du service en milieu rural.

La convention relative à l'expérimentation «+ de services au public» visant à optimiser la présence des services publics dans les territoires a été préparée et signée avec les partenaires concernés (Etat, CAF, CARSAT, CPAM, Pôle Emploi...).

LES E-SERVICES



La cellule CyberCantal et e-services gère en 2011 douze sites web.

Outre l'administration quotidienne, plusieurs modifications conséquentes ont été réalisées :

- La rubrique des « Transports » ainsi que celle du « Conseil Général des Jeunes » ont été entièrement actualisées.
- L'annuaire des associations a été intégré aux sites cantal.com et cantal.fr.
- La rubrique PassCantal a elle aussi été créée dans sa version 2011 pour le site cantal.fr.
- Une importante modification de la structure du site cybercantal.fr a eu lieu.
- Développement de l'outil : « Des nounous sur la toile » : en choisissant sa ville, l'internaute peut naviguer sur la carte en repérant les assistantes maternelles signalées par une pastille de couleur. En cliquant celle-ci, il peut ainsi connaître l'adresse exacte, les coordonnées téléphoniques et le nombre d'enfants pour lesquels l'assistante maternelle est agréée. Il est même possible de se promener virtuellement dans les rues des villes pour voir exactement le quartier, ou même la résidence de sa future nounou.
- Le nouveau site du Réseau National des Téléc centres a été développé parallèlement à la signature d'une convention de partenariat.

En 2011, les équipes de la Médiathèque, en collaboration avec la DJAPI, ont travaillé à la refonte du site cedric.cantal.fr, afin qu'il devienne le portail de la lecture public du département, culture.cantal.fr. Une gestion décentralisée de ce portail permet aux agents de la médiathèque et à ceux du service culture de publier des informations à destination des citoyens, comme l'agenda culturel, des focus sur des ouvrages, ainsi que l'accès au catalogue de l'ensemble des ouvrages disponibles à la Médiathèque Départementale, ainsi qu'à l'ensemble des médiathèques municipales et communautaires du Cantal.

La Caisse des Dépôts proposait un service de co-marquage appelé « Service Public Local » qui était la personnalisation locale des démarches nationales. L'administré disposait ainsi d'une seule porte d'entrée où il trouvait toutes les informations désirées sans devoir choisir entre les démarches nationales, départementales ou communales. Le Conseil Général du Cantal était détenteur de ce service depuis le 9 février 2007. La CDC mettant fin à « Service Public Local », il convenait de trouver une solution alternative. La société Easter-eggs qui a développé le module de la Caisse des Dépôts et Consignations a offert une solution qui répondait parfaitement aux besoins du Conseil Général, tout en gardant le meilleur du co-marquage ; celle-ci l'a enrichie d'une partie dédiée aux entreprises et aux associations. Ce service est en ligne sur le site cantal.fr dans la rubrique E-Services.

<p>LES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES - LE HAUT ET LE TRÈS HAUT DÉBIT</p>	<p>Pour le haut débit, malgré le PPP, à l'été 2009, 0,4 % des foyers auvergnats restaient inéligibles au haut débit via l'ADSL. Cela représente environ 2.700 à 3.000 lignes au niveau de l'Auvergne. Il a été prévu qu'ils puissent accéder au haut débit via des solutions satellites bidirectionnelles. L'investissement de départ comportant l'acquisition et l'installation de la parabole restant onéreux, il est pris en charge intégralement par le Département et la Région.</p> <p>Pour le très haut débit, l'État, la Région Auvergne, les départements et les agglomérations ont engagé des études en 2008 qui ont permis de définir les objectifs de cette intervention publique. Ils ont été largement développés dans le Schéma Directeur de l'Aménagement Numérique du Territoire Auvergnat (SDTAN) publié le 22 juillet 2011.</p> <p>Une des actions du SDTAN consiste au lancement d'une procédure de consultation publique permettant de déployer progressivement le Très Haut Débit sur le territoire auvergnat en complément de l'initiative privée.</p> <p>Les enjeux du SDTAN :</p> <p>Si l'éligibilité à 512 Kb/s est atteinte à 100 % suite à l'action combinée du contrat de partenariat Auvergne Haut Débit (déploiement achevé fin mars 2009) et du dispositif de financement des paraboles satellites par la Région et les 4 départements auvergnats, les besoins des utilisateurs continuent d'augmenter rapidement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les entreprises : Intranet, Extranet, transfert fichiers, multi sites, temps réel, - le grand public : triple-play multipostes, jeux en ligne, télétravail... - les administrations et organismes d'enseignement, de santé et de tourisme. <p>Le SDTAN auvergnat est fondé sur le principe du « bon débit au bon moment au bon endroit » dans un souci de cohérence notamment avec les grands schémas de développement (SRDE, SRPA, PRDF, SRADD, Agenda 21 ...) et d'équilibre des territoires pour garantir leur attractivité et leur compétitivité.</p> <p>A cette fin, il prévoit un certain nombre d'actions ci-après listées et décrites dans le SDTAN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivre de près les déploiements effectifs des opérateurs privés, - expérimenter le FTTH en zone moyennement dense, - déployer un Réseau d'Initiative Publique Régional en complément des déploiements privés, - aider à la réflexion des collectivités territoriales dans l'opportunité de pose d'infrastructures dans le cadre de travaux programmés. <p>Le dialogue compétitif en vue de la mise en place d'un Contrat de Partenariat porté par la Région est en cours de procédure. Afin de définir précisément le périmètre du Réseau d'Initiative Publique, nous avons adressé une consultation formelle aux opérateurs afin de connaître leurs intentions d'investissements sur l'Auvergne en mai 2010 et septembre 2011.</p> <p>En réponse, les opérateurs ont signifié de desservir en fibre optique THD l'ensemble des agglomérations de la Région Auvergne et les communes de Riom et Saint-Flour.</p> <p>La convention prévoit un début des travaux en 2013 pour la CABA et 2015 pour Saint-Flour avec un objectif de couverture à 100 % pour 2020.</p>
<p>LA TELEPHONIE MOBILE</p>	<p>Par délibération en date du 6 novembre 2009, le Conseil Général approuvait le lancement de la phase 3 du plan de téléphonie mobile et son plan de financement.</p> <p>Pour le Cantal, cette phase correspond à la couverture de 17 nouvelles communes : Auzers, Jaleyrac, Meallet, Paulhac, Sainte-Anastasie, Talizat, Valjouze, Labrousse, Teissières-Les-Bouliès, Ayrens, Boisset, Collandres, Deux-Verges, Glenat, Madic, Parlan, Roannes-Saint-Mary.</p> <p>14 infrastructures de téléphonie mobile sont nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 relais seront à la charge du Conseil Général (phase 3-1), - 7 autres à la charge des opérateurs (phase 3-2). <p>Le programme d'investissement passe soit par la construction d'infrastructures passives destinées à accueillir les équipements de téléphonie mobile, soit par la location longue durée de structures TDF existantes.</p> <p>Le 21 mai 2010, un protocole d'accord entre les opérateurs et le Département a été signé.</p> <p>Il convient de préciser que cette opération a reçu le soutien financier de l'Europe (20% de fonds FEDER soit 167 108 €), de l'État (fonds FNADT, 38 000 € par pylône soit 266 000 €) et de la Région Auvergne (90 000 €).</p> <p>Débutée en 2010, la mise en œuvre du programme a réalisé l'aménagement des infrastructures de téléphonie mobile et leur mise en service sur les communes de Boisset, Paulhac et Parlan ; puis en 2011 par celles de Teissières-les-Bouliès, Valjouze, Sainte-Anastasie et Talizat dont le fonctionnement est effectif depuis la fin d'année 2011. Pris en charge par le Conseil Général du Cantal, les travaux de mise en place des pylônes de relais sur les communes de Roannes-Saint-Mary, Madic/Champagnac, et Deux-Verges, sont terminés. La mise en service est intervenue fin 2011. L'équipement des relais de téléphone mobile d'Ayrens, et de Collandres est en cours d'achèvement, la livraison aux opérateurs est prévue pour le premier trimestre de 2012.</p>
<p>LA TNT</p>	<p>Le Conseil Général du Cantal a accompagné activement les Collectivités sur ce projet et a siégé à ce titre au sein de la Commission Départementale qui a été constituée par Monsieur le Préfet en 2010. Le Département a ainsi pu faciliter la bonne compréhension des enjeux et du calendrier, intervenir auprès de France Numérique pour faciliter certaines interventions et apporter un conseil avisé aux Communes le sollicitant. Ce travail, désormais suivi par le CSA, a permis d'assurer une continuité du service télévisuel pour tous.</p>
<p>RURALITIC</p>	<p>Le Département a accueilli en août 2011 la 6ème édition du forum Ruralitic, événement de dimension nationale qui a confirmé son statut de plateforme d'échange et de rencontre des décideurs territoriaux sur les projets de développement numérique.</p>



Le Service Départemental d'Incendie et de Secours

Le Conseil Général participe au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour un montant de 7.900.000 €, soit 60 % de ses ressources, pour un budget de fonctionnement de 13.269.000 € et un budget d'investissement de 4.213.000 € en 2011, dans le cadre d'une nouvelle convention pluriannuelle 2011 – 2014.

La masse salariale des 135 agents, les vacances des 859 sapeurs-pompiers volontaires et la retraite de 561 agents a représenté, en 2011, un montant global de 8 823 K€.

Au 31/12/2011, l'effectif de sapeurs-pompiers volontaires était de 868 SPV au corps départemental (871 au 31/12/2010) auxquels se rajoutent les 20 engagements supplémentaires intervenus en janvier 2012.

Le Service Formation a assuré 4 242 journées stagiaires dont 67 % ont été dispensés par le SDIS et 33 % par des organismes de formation extérieurs. L'école départementale a produit 37 % des actions de formation dispensées dans le département.

Le plan d'équipement en matériel roulant s'est traduit en 2011 par l'acquisition de 14 engins de secours et de lutte contre l'incendie pour un montant total de 1.000.000 €. Après le

renouvellement des engins consécutif à ces acquisitions, l'âge moyen des 310 véhicules a été ramené à 13,56 ans.

Le programme de mise à niveau des bâtiments a connu en 2011 l'ouverture de deux chantiers et l'étude de maîtrise d'œuvre de deux autres opérations :

- Extension et restructuration du CSP St-Flour : ouverture du chantier en avril 2011 pour la tranche extension. Transfert de propriété du foncier et du bâti existant de la ville de St Flour vers le SDIS.

- Réaménagement du CS Laroquebrou : chantier de fin mars à fin décembre. Réaménagement des locaux suite à la mise à disposition par la commune d'un logement à l'étage transformé en locaux pour le centre de secours.

- Etude du projet de réfection et de réaménagement du centre de secours de Riom-es-Montagnes : études de maîtrise d'œuvre, consultation et choix des entreprises. Préparation ouverture chantier prévue début avril 2012.

- Etude de construction du centre de première intervention de Le Claux - Cheylade : études de maîtrise d'œuvre et consultation des entreprises.

D'autres opérations ont nécessité une assistance technique ou des études préalables :

- Mandat au Conseil Général pour la construction du futur CSP Aurillac ;
- Début de programmation pour l'opération extension et réaménagement du CSP Mauriac ;



Les chiffres clé de l'activité opérationnelle dans le département : le bilan s'établit à 7 428 interventions réparties en :

- 595 accidents routiers (8 %)
- 5 562 secours à personnes (75 %)
- 598 opérations diverses (8%)
- 673 incendies (9 %).

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Progression annuelle 2010-2011
Secours à victimes, aides à personnes	4 150	4 533	3 590	4 147	4 240	4 493	4750	5008	5150	5562	+ 10,77%
Opérations diverses	1 375	1 882	2 350	1 241	1 052	824	638	717	618	598	+ 2,34 %
Incendies	995	1 434	629	728	635	638	712	809	746	673	- 6,09 %
Accidents de la circulation	989	763	607	573	575	621	610	623	601	595	+ 2,18 %
Total	7 509	8 612	7 176	6 689	6 502	6 576	6710	7157	7115	7428	+ 7,88 %

Il convient en outre de signaler quelques interventions marquantes soit par leur gravité, soit par leur retentissement :

- Communes de RUYNES-EN-MARGERIDE et de LOUBARESSE – Secours à personne sur la glace sous l'ouvrage autoroutier – Intervention des équipes spécialisées PLG et GRIMP le 25/01/2011.
- Commune de ST-GEORGES le 29/01/2011 – AVP sur l'autoroute A75 impliquant 6 VL et 10 personnes.
- Commune de CHAUDES AIGUES – Feu de broussailles 10 hectares le 25/03/2011.
- Commune de STE MARIE le 23/04/2011 – Feu de végétation – 30 ha de broussailles.
- Commune de BONNAC le 09/05/11 – AVP avec TMD – PL renversé sur l'A75 transportant des bouteilles de propane – autoroute coupée dans un sens. 2 blessés légers.
- Commune de VIEILLESPESSÉ le 02/06/11 – recherche d'aéronef – accident d'avion de tourisme – 2 décès.

- Commune d'AYRENS – Secours à personne dans un puits – mise en œuvre des équipes spécialisée SD du SDIS 63 et GRIMP le 19/06/2011.

- Commune de LEYVAUX – Feu de végétation 25 hectares – 4 Canadiens le 12/07/2011.

- Commune de POLMINHAC – Accident voie publique 4 DCD le 17/07/2011.

- Commune d'AURILLAC – Feu de Chapelle CH AURILLAC (ERP) – le 23/07/2011.

- Commune de RUYNES-EN-MARGERIDE – Feu de broussailles Viaduc de GARABIT – Présence des Canadiens le 22/08/2011.

CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL D'AURILLAC

La validation par le SDIS du programme technique détaillé du nouveau centre de secours principal et la signature de la convention de mandat avec le Département ont permis de préparer le lancement du concours de maîtrise d'œuvre qui permettra de désigner le projet lau-

réat à l'été 2012. Rappelons que le CSP sera implanté sur un terrain de 11 300 m² donnant sur le giratoire Henri Tricot, en périphérie immédiate de la ville, à proximité des grands axes actuels et futurs de circulation.

Il sera dimensionné pour 120 sapeurs-pompiers et comprendra trois entités distinctes mais en liaison étroite :

- les locaux d'administration (pour le Centre de secours et le Groupement),
- l'hébergement et les locaux de vie,
- la zone d'intervention, comprenant notamment les locaux d'intervention dont le standard et les vestiaires, les remises de véhicules d'intervention et ses locaux associés, les magasins, les locaux d'entretien des véhicules et des matériels.

La surface utile du projet représente 3 600 m² et le coût de l'opération est évalué à 7,3 M€, toutes dépenses confondues entièrement financé par le Département sur le budget du SDIS.

CADRE DE VIE ET SERVICES



Chaque jour à vos côtés

cantal
LE DÉPARTEMENT

L'Environnement

Le service Cadre de Vie, Environnement, Aides aux communes, constitué de treize agents, a poursuivi en 2011, ses interventions d'animation territoriale et d'assistance technique dans les domaines de l'environnement, notamment de la gestion de l'eau, des déchets, des espaces naturels ou de l'énergie ainsi que l'instruction administrative, technique et financière de différents programmes d'aides du Département dans ces domaines.

Plus largement, le service gère les programmes d'aides à l'équipement des communes. En tout le service a assuré l'engagement d'environ 450 attributions d'aides pour un montant global de 5 433 000 €. Globalement, les actions dans le domaine de l'environnement et des aides aux Communes s'articulent autour des thèmes de l'EAU, des DÉCHETS et de l'ÉNERGIE, des MILIEUX NATURELS, des PAYSAGES et du PATRIMOINE BÂTI, de l'ANIMATION et de la SENSIBILISATION.

L'EAU

Les activités se traduisent par un soutien technique et financier aux opérations d'amélioration de la qualité de l'eau potable, d'assainissement des eaux usées, ainsi que de gestion des rivières et milieux aquatiques. Elles consistent en :

- une assistance technique, à travers la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (M.A.G.E.), composée de 6 agents, aux collectivités gestionnaires des installations d'assainissement ou d'eau potable (environ 300 visites conseils ou bilans).
- La poursuite de l'appui à l'engagement et au suivi des procédures de protection de captages (réunions d'information ; réalisation des dossiers préalables pour 7 unités de gestion, soit 27 points de prélèvement ; visites conseils pour le suivi de la mise en œuvre des périmètres de protection pour 5 unités de gestion, soit 12 points de prélèvement).
- L'évaluation de la qualité des eaux superficielles dans le cadre du Réseau de Contrôle Opérationnel et du Réseau Complémentaire Départemental (en tout 16 points faisant l'objet de 6 mesures chacun dans l'année).
- la participation à la mise en place et au suivi des démarches concertées de bassin (SAGE) : Célé, Alagnon et Dordogne Amont.
- l'accompagnement technique des collectivités dans les démarches de :
 - diagnostics ou schémas d'assainissement (8 opérations) ou d'eau potable (3 opérations),





- de plan d'épandage des boues de station d'épuration (3 dossiers),
- de mise en conformité des captages d'eau potable (27 captages concernés),
- de mise en conformité des systèmes d'assainissement (7 opérations), ainsi que l'appui financier à leur réalisation : Le total des subventions affectées à ces diverses démarches ou études préalables s'est élevé à 125 147 € en 2011.

- la gestion de la programmation des aides aux travaux et équipements des collectivités dans ces domaines :

- 40 opérations engagées sur les programmes départementaux de soutien à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement (842 668 € de subventions attribuées) ;

- 2 dossiers de soutien à l'animation ou à la sensibilisation dans le cadre des SAGE Célé et Alagnon (47 048 € de subventions).

- 15 dossiers de traitement des effluents fromagers (46 178 €).

LES DÉCHETS ET L'ÉNERGIE

Le Conseil Général assure le secrétariat de la Commission Consultative du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés ainsi que la rédaction du rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan. La Commission Consultative a été réunie en juin afin d'initier la révision du PDEDMA et l'élaboration du nouveau Plan départemental de prévention et de gestion de déchets non dangereux.

Il a assuré la gestion du fonds départemental de maîtrise des déchets constitué avec l'ADEME : 10 opérations ont bénéficié de ce soutien (175 000 € d'aides).

Le Conseil Général assure l'animation et la mise en œuvre du Plan Départemental de Prévention des Déchets qui a fait l'objet de la signature d'un accord cadre de partenariat sur 5 ans avec l'ADEME en décembre 2009. La mise en œuvre de ce plan s'est poursuivie en 2011, avec plusieurs actions réalisées ou engagées : Opérations pilotes de compostage dans les collèges, projet pédagogique « moins de déchets pour mon école », charte pour la prévention et la gestion éco-responsable des déchets dans les administrations et services des collectivités, création d'un visuel de communication départemental. Deux syndicats de traitement des déchets sont aujourd'hui engagés dans un programme local de prévention des déchets en partenariat avec l'ADEME.

Le programme de soutien aux équipements d'énergies renouvelables concerne le bois énergie et l'énergie solaire thermique. Dans ce cadre, 3 opérations en faveur des collectivités ont été retenues pour un montant total de 22 514 €.

Les partenariats techniques et financiers avec les deux Espaces-info-Energie du Cantal : le PACT ARIM du Cantal et l'association Bois Énergie 15, ont été

renouvelés pour un montant global de participation de 35 000 €.

En 2011 le Conseil Général a initié l'instauration d'une convention triennale de partenariat valide jusqu'au 31 décembre 2013 entre le Département et le Syndicat d'Énergies du Cantal pour un montant annuel de 650 000 euros.

LES MILIEUX NATURELS

Réseau ENS

Le développement du réseau départemental d'espaces naturels sensibles (ENS) s'est poursuivi avec :

- la signature de 3 avenants permettant d'ajuster la mise en œuvre des projets de gestion dans la limite maximale des engagements initiaux (sites concernés : bois du Marilhou, puy Courny, zones humides du bassin de Saint-Paul-des-Landes),

- la signature d'un nouveau contrat ENS avec la Communauté de communes Sumène-Artense pour le site de la tourbière de la Pignole et des Combes,

- la mise en œuvre des programmes de gestion et de valorisation des autres sites ENS.

Le Conseil Général a également apporté un appui technique et financier aux porteurs de projet en faveur de la réalisation d'actions de gestion et de valorisation (9 dossiers ont été instruits pour un montant total de subventions de 41 050 €).

Plan départemental pour les zones humides

Au cours de l'année, le Département a établi un bilan quantitatif et qualitatif du Plan (synthèse des actions réalisées, bilan technique et financier, avis des partenaires, évaluation de la perception de la mise en œuvre du plan...), sur la base duquel les modalités de poursuite de ce programme seront établies.

Le Département a également poursuivi son appui à la gestion de zones humides classées ENS et accompagné les projets initiés dans le cadre d'une démarche globale à l'échelle d'un bassin versant (soutien aux cellules d'assistance technique zones humides du bassin du Célé et de l'Alagnon notamment).

Le service a assuré la gestion, l'instruction et le suivi de la convention annuelle d'objectifs établie avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne qui a impliqué une contribution de 17 240 €.

L'AMÉNAGEMENT DES BOURGS ET L'HABITAT

Le service a poursuivi la gestion des programmes d'aides à l'habitat, à travers le soutien :

- au programme Cœur de village : 13 communes ont poursuivi ce dispositif, en phase conception ou travaux pour un montant global de 151 903 €,

- aux démarches OPAH revitalisation rurale (3 dossiers en phase d'animation – 18 759 €),

- à la réhabilitation de logements locatifs communaux (15 dossiers – 145 903 €),

- à la création de lotissements communaux (8 opérations – 209 600 €).

L'ANIMATION ET LA SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

Ce domaine d'activité repose notamment sur un partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne, chargé :

- de l'animation de journées pédagogiques sur l'environnement auprès des établissements scolaires du département ;
- du développement du centre de ressources et d'informations sur l'environnement ;

- de l'organisation de rencontres de sensibilisation sur les enjeux de l'environnement ;

- de l'animation de groupes de travail thématiques.

Comme les années précédentes, une convention d'objectifs précisant les modalités de ce partenariat a été signée pour un montant de 32 000 €.

Dans le cadre de ce partenariat, le CPIE a animé un groupe de travail sur la mutualisation des informations géographiques, qui a abouti à un projet d'« observatoire des territoires du Cantal ».

Ce projet s'est concrétisé par l'actualisation d'un atlas des territoires et devrait se poursuivre en 2011 par la création d'un portail cartographique mutuel qui pourrait s'appuyer sur le système d'information géographique en ligne déjà proposé par le Conseil Général.

Le Département a également instruit divers dossiers visant à l'organisation d'animations sur sites d'intérêt environnemental et à la promotion de la préservation de l'environnement (3 dossiers : 6 980 € d'aides attribuées).

Dans le cadre de ce partenariat, le CPIE a animé un groupe de travail sur la mutualisation des informations géographiques, qui a abouti à un projet d'« observatoire des territoires du Cantal ».

Ce projet s'est concrétisé par l'actualisation d'un atlas des territoires et devrait se poursuivre en 2011 par la création d'un portail cartographique mutuel qui pourrait s'appuyer sur le Système d'Information Géographique en ligne déjà proposé par le Conseil Général.

Le Département a également instruit divers dossiers visant à l'organisation d'animations sur sites d'intérêt environnemental et à la promotion de la préservation de l'environnement (3 dossiers, 6 980 € d'aides attribuées).

L'AMENAGEMENT FONCIER RURAL.

Dans le cadre de la compétence aménagement foncier transférée aux Départements, le Conseil Général a poursuivi l'instruction de la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier sur la commune de Vernols initiée en 2009. La Commission communale d'aménagement foncier a validé le mode et le périmètre d'aménagement ainsi que les prescriptions environnementales que devront respecter le nouveau parcellaire et le programme des travaux connexes. La fin de cette phase préalable devrait intervenir début 2012 par une délibération du Conseil Général ordonnant l'opération et fixant le périmètre.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de contournement de Saint-Flour, le Conseil Général, maître d'ouvrage, envisage d'engager une opération d'aménagement foncier afin de remédier notamment aux dommages créés sur le milieu agricole par la construction de l'ouvrage.

A cette fin, le Département a sollicité l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) sur la ou les communes dans lesquelles il y a lieu de constituer une commission com-

munale d'aménagement foncier qui sera chargée de conduire la procédure, sous sa responsabilité.

Il a également assuré la gestion et l'instruction de divers programmes associés aux missions d'aménagement foncier :

- le partenariat avec la «Mission Haies» permettant un suivi des opérations d'aménagement foncier (schémas directeurs de haies, études d'impact, organisation des bourses d'arbres et des plantations). La contribution financière du Département en faveur de la mise en œuvre de ce programme est définie dans le cadre d'une convention d'objectifs et s'est élevée, pour l'année, à 22 680 €.
- le soutien aux travaux connexes suite au remembrement des communes de Tiviers, Mentières et Alleuze.
- l'instruction et l'engagement d'aides pour 11 dossiers d'échanges amiables, pour un montant total de 7 862 €.

LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

Le Conseil Général a assuré l'instruction des programmes classiques de soutien aux travaux sylvicoles, d'élaboration et de mise en œuvre des schémas de deserte (30 dossiers – 38 635 € d'aides).

LE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES ET DE RECHERCHE

Le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche effectue des analyses dans les domaines de la santé animale, de la qualité des produits alimentaires, de la qualité de l'eau de l'environnement et effectue des prestations d'étalonnage en températures dans le domaine de la métrologie.

Pour mettre en œuvre ces analyses :

- Le Laboratoire est organisé en huit unités techniques ou services : immunosérologie, microbiologie vétérinaire-autopsie, biologie moléculaire, ESB, microbiologie alimentaire et de l'eau, chimie, prélèvement des eaux et métrologie. Le service administration/gestion complète cette organisation.
- Le Laboratoire est accrédité par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) pour 6 programmes ou guides techniques d'essais : programmes 109 (immunosérologie), 167 (analyses ESB – tremblante), 116 (microbiologie vétérinaire), 100-1 (prélèvements et analyses physico-chimiques des eaux), GTA 23 (prélèvements et analyses microbiologiques de l'eau), GTA 59 (microbiologie des produits alimentaires). Il est également accrédité par la section étalonnages du COFRAC dans le domaine des températures.
- Le Laboratoire est agréé par le Ministère chargé de l'Agriculture, le Ministère chargé de l'Environnement, le Ministère chargé de la Santé (eau de consommation humaine) ainsi que par la DIRECCTE (anciennement DRIRE) pour la vérification des thermomètres.



ACTIVITÉ :

En 2011, l'activité globale du Laboratoire est stable par rapport à 2010. Une baisse d'activité est ressentie dans le secteur santé animale : évolution des demandes, nouvelle réglementation pour les tests ESB. Elle est en partie compensée par l'activité du secteur hygiène eau environnement, notamment par les autocontrôles de légionelles, par les prélèvements et analyses dans le secteur « environnement ». L'activité de la métrologie est toujours impactée par la perte du marché des vérifications des thermomètres des DDCSPP, ce secteur se diversifie et son activité est en phase de mutation.



Données d'activité tous secteurs confondus (hors sous-traitance eau) : 2007-2011

	2007	2008	2009	2010	2011	%/(n-1)
Nombre de dossiers	43 015	45 857	40 751	39 549	39 566	0%
Nombre d'échantillons	384 751	383 866	365 459	366 227	366 227	-5.8%
Nombre de paramètres	368 450	362 548	339 735	351 165	332 355	-5.4%

Ventilation de l'activité 2011 selon les unités techniques pour un CA total : 2 425 762 € HT (+1.5%) :

Secteurs	Unités techniques	Dossiers	Échantillons	Paramètres	C.A. (€ HT)	CA%/(n-1)
Santé animale	Microbiologie vétérinaire	1 627	1 683	5 998	38 173	+1.1%
	Immuno-sérologie	15 862	273 092	204 583	714 606	-0.1%
	Biologie moléculaire	5 756	33 186	10 308	252 668	-8.9%
	ESB	1 164	18 343	18 215	429 033	-2.3%
Métrologie	Métrologie	82	119	558	17 489	-33.6%
Alimentation eau environnement	Microbiologie alimentaire eau	7 099	9 738	35 378	323 474	+12%
	Chimie	4 583	5 315	39 118	316 367	+3.4%
	Prélèvements eaux	3 393	3 393	18 197	108 016	-6.5%
	Sous-traitance eau	518	520	47 906	225 936	+22.6%

QUALITE :

La politique Qualité du Laboratoire reprend les trois axes d'amélioration du Laboratoire :

- amélioration de l'offre aux clients,
- amélioration des performances techniques,
- amélioration de l'organisation du Laboratoire.

Ces axes d'amélioration permettent de définir différents objectifs. Ils sont déclinés en plans d'actions avec un suivi régulier qui permet de vérifier leur avancement, leur efficacité et leur pertinence.

En complément de cette politique, le projet de direction permet d'élargir le champ d'intervention dans la durée et de les intégrer au niveau de l'action du Département.

Le Laboratoire Départemental est un outil technique de proximité, il apporte une offre de service local dans le cadre de la mission « Cadre de vie et services ». Il est au service des différents domaines d'intervention du Conseil Général du Cantal :

- soutien à l'agriculture et à la valorisation des productions agricoles,
- appui technique au service de la santé des cantaliens : dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux et de la sécurité alimentaire, ainsi que dans le cadre de la surveillance des zoonoses,
- appui technique au service d'une politique de l'environnement, concernant, notamment, la valorisation et la préservation des milieux naturels,
- soutien et appui technique auprès des professionnels de l'agro-alimentaire.

GESTION :

Pour 2011, le budget annexe du Laboratoire présente un excédent. En fonctionnement, au moment de l'ébauche du compte administratif, il s'élève à environ 250 000 € soit environ 10% du budget de fonctionnement du Laboratoire.

Le bilan « comptabilité analytique » présente également un résultat positif de l'ordre de 250 000 euros. Ce résultat est lié à une maîtrise correcte des dépenses par rapport aux différentes contraintes de l'activité. Cependant, il ne prend pas en compte les amortissements des investissements réalisés en fin d'année. La situation financière du Laboratoire est satisfaisante, mais sa gestion rigoureuse reste d'actualité pour tous les domaines. Le contexte d'activités du Laboratoire évolue très vite et nécessite une capacité d'adaptation permanente et rapide.

PERSONNEL :

L'organisation du Laboratoire est toujours en phase d'évolution, les incertitudes sur l'activité rendent difficile la conduite des projets de réorganisation. Comme en termes de gestion, l'adaptation se fait au quotidien. Entre 2009 et 2011, 6 départs à la retraite sont à gérer, il faut compenser, non seulement des ETP (Équivalent Temps Plein) mais surtout des compétences et de l'expérience.

Des recrutements de personnes en contrat à durée déterminée ont été réalisés pour assurer l'activité dans le cadre de renfort saisonnier, de congés maternité (1) et de compensation de temps partiel : au total, en 2011, 42 personnes sont intervenues au Laboratoire, pour un effectif 33.7 ETP. En 2011, la formation continue a concerné 35 personnes sur 96,5 jours. Le Laboratoire a également accueilli quelques stagiaires qui, pour certains, ont apporté une aide satisfaisante dans l'avancement de projets divers.



Economie et Emploi







L'activité de l'année 2011 s'est inscrite dans la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions en faveur de l'agriculture pour la période 2010-2012 en cohérence avec nos objectifs de développement.

Au cours de l'année 2011, le Conseil Général a été amené à élargir ses interventions par la mise en place d'un dispositif exceptionnel de soutien aux exploitations agricoles victimes de la sécheresse, dispositif doté d'une enveloppe de 250 000 €, pour la prise en charge des surcoûts liés au transport ferroviaire dans le cadre d'opérations collectives d'approvisionnement en paille.

De manière globale, ce sont 868 dossiers de demandes de subventions représentant un engagement global de 3 573 293 € qui ont pu être instruits au cours de l'année 2011.

Dans le cadre du plan d'actions, pour la période 2010-2012, six axes d'interventions sont prévus :

PROMOUVOIR LES A.O.P. FROMAGERES

Cette action, qui tend à encourager les producteurs à s'inscrire dans ce type de démarche et à favoriser la promotion des cinq A.O.P. fromagères du Cantal, s'est traduite par un engagement financier d'un montant de 154 420 €.

CONFORTER ET DÉVELOPPER LES RACES EMBLEMATIQUES SALERS ET AUBRAC

Le plan départemental, qui a pour but de contribuer à l'essor des races Salers et

Aubrac grâce à l'amélioration génétique des animaux et des cheptels, à la diffusion du progrès génétique auprès des éleveurs et au développement des outils de promotion et de communication, a représenté un engagement de 432 452 €.

SOUTENIR LES DEMARCHES DE VALORISATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES

Cette mesure, qui regroupe des aides en faveur des projets collectifs de valorisation des produits agricoles, des démarches interprofessionnelles de valorisation des produits, des actions de promotion des productions agricoles et le développement de l'agriculture biologique, a représenté un engagement global de 262 271 €.

FAVORISER LA MODERNISATION ET LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS

Cet axe a été établi pour accompagner l'amélioration des performances génétiques et sanitaires des cheptels, la qualification des exploitations et la réalisation, sur les exploitations agricoles,

d'investissements respectant des normes minimales, en l'occurrence celles requises dans le domaine de l'environnement, de l'hygiène et du bien-être des animaux ainsi que des investissements en lien avec les énergies renouvelables et de manière plus globale la maîtrise des dépenses énergétiques. Sa mise en œuvre s'est traduite par la gestion de 255 dossiers correspondant à un engagement financier de 1 566 378 € dont 1 128 425 € dédiés aux investissements.

AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES AGRICULTEURS ET ENCOURAGER L'INSTALLATION DES JEUNES



Ce dispositif, favorisant l'installation des jeunes et améliorant la qualité de vie des agriculteurs par un soutien aux actions de solidarité (remplacement, enseignement...) et aux structures de développement et d'appui technique, a représenté un engagement global de 515 927 €.

DÉVELOPPER LA DIVERSIFICATION

Ce volet, regroupe les aides affectées aux investissements des productions diversifiées (bâtiment de production et atelier de transformation) ou à une activité de service (ferme auberge – ferme équestre – accueil d'enfants à la ferme – camping à la ferme).

Il est également dédié aux productions hors sol (porcs - lapins - gibiers) confrontées depuis plusieurs années à un environnement économique très difficile. Au cours de l'année 2011, l'accompagnement des filières et des investissements a représenté un engagement financier de 391 845 €.



L'Industrie, le Commerce et l'Artisanat



Au cours de l'année 2011, la mise en œuvre de l'ensemble du programme économie a permis l'instruction d'environ 140 dossiers ou opérations pour un montant total d'aides de 2,75 millions d'euros.

Il convient de souligner qu'au cours de l'année 2011, le programme délégué par le Conseil Régional d'Auvergne au soutien aux entreprises artisanales et s'appuyant sur le Fonds d'Avance Remboursable à l'Artisanat (FARA) a été remplacé en juin 2011 par un nouveau dispositif qui s'appuie sur le Fonds Régional d'Aide au Commerce et à l'Artisanat de Proximité (FRACAP).

Plusieurs fonds composent ce programme d'actions en faveur de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat :

Le Fonds d'Aide au Développement de l'Économie Cantalienne (FADEC) : seule composante du Pacte Cantal à compter de 2010, le FADEC a été mobilisé en faveur de 14 entreprises et 1 collectivité pour un montant d'aides attribuées de 946 431 € dont 69 700 € d'aide sous forme d'avance remboursable. Ce fonds permet le soutien à l'investissement matériel et immobilier des entreprises. Il permet également l'accompagnement des EPCI pour leurs opérations de portage d'immobilier d'entreprise.

Le Fonds d'Aide au développement des Zones d'Activités (FAZA) : ce fonds, dédié au soutien des projets d'aménagement et d'équipement des zones d'activités ainsi qu'à l'amélioration de la compétitivité des prix de cessions pratiqués, a été mobilisé à hauteur de 63 571 € au cours de l'année 2011 et a concerné 1 opération.

Le Fonds d'Aide au Développement de l'Artisanat et du Commerce (FADAC) : ce dispositif a permis en 2011 d'accompagner la réalisation de 87 projets pour un montant d'aides de 501 282 €. Ces opérations concernent la création, la reprise et le développement d'activités commerciales et artisanales.

Le Fonds d'Avance Remboursable à l'Artisanat (FARA) : au cours de l'année 2011, ce fonds a été mobilisé afin de répondre aux demandes d'accompagnement présentées au Conseil Général en fin d'année 2010 et au 1er semestre 2011. Ce fonds a permis d'accompagner les entreprises artisanales dans leur développement et dans les opérations de reprise-transmission. Ce sont 3 entreprises artisanales qui ont bénéficié de 50 500 € attribués sous forme d'avances remboursables au cours de l'exercice 2011. Depuis Juin 2011, le FRACAP s'est substitué au FARA avec effet rétroactif au 1^{er} janvier.

Le Fonds Régional d'Aide au Commerce et à l'Artisanat de Proximité (FRACAP) : Ce nouveau dispositif d'intervention, délégué par la Région au Département, s'appuie sur le principe d'octroi d'avances remboursables aux Très Petites Entreprises relevant soit du secteur du commerce soit du secteur de l'artisanat.

Il a également comme caractéristique d'accompagner les projets de création, de développement et de reprise de ce type d'entreprise.

Il convient par ailleurs de souligner qu'il peut être mobilisé sur l'ensemble du territoire à l'exception des pôles urbains (réf. INSEE), dans le département du Cantal, il s'agit des villes d'Aurillac et d'Arpajon/Cère.

Le FRACAP, dont la mise en œuvre a été engagée au cours du second semestre 2011, a permis l'accompagnement de 29 dossiers pour un montant total d'aide de 430 600 € dont 11 relevant du secteur du commerce pour un montant de 147 100 € et 18 relevant du secteur de l'artisanat pour un montant de 283 500 €.

Le Fonds de Prêt Participatif (FPP) : depuis 2007, le Conseil Général a contribué à la mise en place d'une enveloppe de prêts participatifs sans garantie en partenariat avec OSEO Financement. Un fonds d'intervention dénommé Fonds de Prêts Participatifs a été créé à cet effet sur la base d'une enveloppe disponible de 2 000 000 € pour laquelle la contribution totale du Conseil Général sur la période 2007-2012 sera de 400 000 €.

En 2011, deux entreprises ont bénéficié de Prêts Participatifs de Développement (PPD) pour un montant global de 150 000 € ce qui porte à 16 le nombre des entreprises ayant bénéficié d'un PPD depuis la mise en place de ce fonds.



L'Industrie, le Commerce et l'Artisanat



En complément, l'action du Conseil Général s'est également portée sur les structures de développement économique suivantes :

LE COMITE D'EXPANSION ECONOMIQUE

Le programme d'actions de Cantal Expansion a été formalisé pour 2011 au travers d'une convention d'objectifs approuvée par la Commission Permanente du Conseil Général en date du 14 février 2011.

Les 3 axes principaux qui ont été retenus se déclinent comme suit :

- **Axe 1** : Veille économique, promotion et prospection de nouvelles activités créatrices d'emplois,
- **Axe 2** : Accompagnement au développement du tissu économique cantalien et mise en œuvre de politiques sectorielles autour de l'animation de filières,
- **Axe 3** : Coordination des politiques d'accueil.

Pour permettre la mise en œuvre de ce programme au cours de l'exercice 2011, une dotation de 320 000 € a été attribuée à Cantal Expansion sur la base d'un budget prévisionnel de 826 000 €.

La Mission Agroalimentaire du Cantal (M.A.A.C.), composante du dispositif, contribue par ailleurs au développement des entreprises agroalimentaires du Cantal en favorisant l'accès à de nouveaux marchés, la mise en réseaux techniques des professionnels, la promotion des produits et le soutien logistique. Elle s'appuie pour cela sur un partenariat élargi regroupant les chambres consulaires du Cantal, le Crédit Agricole Centre France et le Département. Une aide complémentaire de 98 000 € a été attribuée à Cantal Expansion pour soutenir le programme d'actions spécifique de la M.A.A.C.

L'année 2011 a constitué également la dernière année de plein exercice de Cantal Expansion, la restructuration du Comité Départemental du Tourisme intégrant, depuis janvier 2012 une partie des missions initialement dévolues à Cantal Expansion.

LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES CHAMBRES CONSULAIRES

Une nouvelle convention de partenariat en faveur du maintien et du développement de l'artisanat cantalien a été établie entre le Conseil Général du Cantal et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour l'année 2011.

L'Assemblée Départementale a octroyé à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat une aide de 35 000 € conformément à ses engagements contractuels qui vise et favorise la protection de l'environnement, la promotion des savoir-faire, la restauration du patrimoine bâti, l'insertion des publics en difficulté et notamment les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (Rsa), l'accès des jeunes aux métiers de l'artisanat et l'accueil de nouvelles populations avec une approche spécifique sur la situation du conjoint, de manière à ce que l'ensemble de ce programme puisse se réaliser au cours de l'année 2011 selon les objectifs fixés entre les deux parties.

Une nouvelle convention de partenariat en faveur de l'accompagnement et de l'appui aux entreprises cantaliennes a été également établie pour l'année 2011 entre le Conseil Général du Cantal et la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Cantal.

Le Conseil Général a financé à hauteur de 65 000 € les actions mises en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI). Ces actions se rapportent aux domaines tels que la transmission-reprise d'entreprises, leur développement, l'appui et le soutien aux entreprises notamment au cours des premières années et le soutien aux manifestations en faveur des entreprises du Cantal ainsi que leur découverte par le milieu scolaire. Dans le cadre de cette contribution globale, 15 000 € ont été alloués à la Chambre du Commerce et de l'Industrie au titre du fonctionnement de la cellule d'appui aux entreprises en difficultés.

STRUCTURES ET MANIFESTATIONS A CARACTERE ECONOMIQUE

Le Conseil Général a consacré :

- 75 135 € pour le financement de manifestations et des structures locales à caractère économique. Ces financements ont notamment permis d'abonder à hauteur de 20 000 € le fonds de prêts d'honneur dont la gestion est assurée par Cantal Initiatives, de soutenir la 6ème édition des « Européennes du Goût » par une contribution de 12 250 € et d'attribuer une subvention de 8 000 € à l'UDACAC.



ZOOM Prix Territoriaux de la Gazette

En novembre 2011, dans le cadre de la 12^{ème} édition des Prix Territoriaux, le Conseil Général a été primé par la Gazette des Communes et la GMF qui ont récompensé son action volontariste de promotion du télétravail.

Les prix territoriaux sont destinés à récompenser et à faire connaître les meilleures réalisations impliquant plusieurs métiers et services au sein d'une même collectivité territoriale. Invitées à la transversalité, les collectivités se mobilisent pour un service public local encore plus efficace.

Le Conseil Général du Cantal fait partie des 6 collectivités distinguées cette année pour sa démarche de promotion du télétravail, impulsée tant à l'externe par une action territoriale volontariste qu'à l'interne par un mode de management innovant.

A l'externe, la promotion du télétravail, développée depuis 2009, consiste à soutenir les zones rurales et à pérenniser l'emploi, dans une démarche de développement durable économique, sociale et écologique. La spécificité de l'action externe repose, d'une part, sur la mise à disposition de lieux dédiés au télétravail, les télécentres et, d'autre part, sur une stratégie d'animation locale.

En interne, depuis 2010 le télétravail est proposé comme mode de management innovant aux agents volontaires et dont l'activité est compatible avec cet exercice de l'activité professionnelle. Cette action, soutenue par la modernisation des technologies (dématérialisation, nouvel environnement de travail Intranet) répond au souci de recherche du meilleur équilibre entre efficacité au travail et bien-être personnel.

Ces deux faces - externe et interne - de la promotion du télétravail ont mobilisé, et mobilisent encore, de nombreux acteurs au sein de la Collectivité : la DJAPI, la Mission Agenda 21, la DRH, la DR.

En 2011, le Département a poursuivi son action en faveur du développement du télétravail.

Deux axes ont été abordés :

- La mise en œuvre du programme CyberCantal Télécentres avec la réalisation d'actions liées à l'animation du Réseau Départemental des télécentres.
- L'accompagnement et le suivi de l'expérimentation du télétravail au sein des services de la Collectivité.

S'agissant du premier axe, un des faits marquants de 2011 est la sélection du dossier Cybercantal Télécentres dans le cadre de l'appel à projets Massif Central pour construire une offre d'accueil qualifiée.

En effet, le Département du Cantal s'est vu attribuer, pour financer son programme d'animation en 2011 et 2012, une subvention d'un montant de 28.107 € par le Conseil Régional d'Auvergne, 4.130 € par l'Etat (FNADT) et

80.593 € de fonds FEDER soit 70 % du coût prévisionnel éligible de 161 186 € TTC. Les partenaires de cette opération ont également bénéficié de financements en vue de l'extension du réseau des télécentres. Dans ce contexte, la Communauté de Communes du Pays de Murat a pu conduire son projet d'extension de son télécentre. La Communauté de Communes du Pays Gentiane, la Communauté de Communes du Pays de Mauriac et la Commune de Cassaniouze ont quant à elles pu créer trois nouveaux télécentres.

Une opération d'envergure a été également lancée en 2011 en partenariat avec Cantal Expansion et la Société EODOM un des leaders français du homeshoring. L'objectif était de favoriser le développement du télétravail indépendant en proposant pour certains profils de télétravailleurs spécialisés de nouvelles opportunités de contrats.

Le Conseil Général a par ailleurs continué son action de communication et de développement des usages autour du télétravail (organisation de sessions de formations, communication, réunions «animateurs»...).

Un travail collaboratif a été engagé avec MACEO dans le cadre de son étude sur le télétravail notamment sur la zone Aurillac/Figeac/Decazeville.

L'année 2011 a également été consacrée au renouvellement du marché d'animation. Un nouveau consultant spécialisé en télétravail vient d'être choisi.

Pour le second axe, la pérennisation du télétravail salarié au sein du Conseil Général a été assurée. A l'issue de 18 mois d'expérimentation et après avoir dressé un bilan positif, la mise en œuvre d'un dispositif ouvert à tous les agents a été conduite.

L'expérimentation du télétravail terminée, le poste de l'agent télétravailleur a évolué afin d'intégrer la téléphonie directement sur le bureau de son ordinateur portable dans le but de supprimer le téléphone mobile qui ne satisfaisait pas à une utilisation transparente pour l'exercice des missions télé-travaillées. Le télétravailleur est doté d'un ordinateur portable embarquant la totalité de ses outils de travail : suite bureautique, espace collaboratif, outils métier et téléphone (soft-phone). Les agents télétravailleurs ont exactement la même expérience au bureau ou en télétravail à partir d'un site distant ou depuis leur domicile. Pour répondre au besoin de mobilité fonctionnelle et géographique des agents, la Collectivité a, d'une part, mis en place un profil de mobilité pour les travailleurs nomades et les télétravailleurs et, d'autre part, équipé les agents mobiles d'ordinateurs portables pour simplifier le travail quotidien.

Ses actions en faveur du télétravail ont été saluées puisque le Département a obtenu un des prix territoriaux de la Gazette des Communes.



CANTAL EXPANSION : l'Agence de Développement Économique du Conseil Général du Cantal



<p>MISSION ENTREPRISES</p>	<p>Apporter son appui à des chefs d'entreprises moyennes et TPE (commerçants, artisans ou industriels) ayant des projets de développement ou de diversification d'activité ; Conseiller les collectivités pour des projets de bâtiments ou de zones d'activités selon différentes modalités : conseils, orientation, accompagnement et suivi des dossiers, montage de financements spécifiques. Lancement en partenariat avec le Conseil général et la Direction Départementale des Territoires d'une démarche en vue de la réalisation d'un observatoire des zones d'activités du Cantal. Apparaître comme l'interface entre les collectivités, les organismes économiques et les partenaires des entreprises (financeurs publics, banquiers, experts-comptables, ...) Être partie prenante aux côtés du Conseil Général dans l'animation et la promotion du Pacte Cantal. Développer des outils financiers pour le financement des entreprises : - Animer pour le compte du Conseil Général le dispositif, Prêt Participatif de Développement, mis en place avec OSEO depuis 2007 et renouvelé en 2010 visant à accompagner les besoins en fonds de roulement générés par la croissance ; assurer le montage et le suivi des dossiers de demande, faire la promotion du dispositif ; deux entreprises ont bénéficié d'un prêt participatif de développement en 2011 portant à seize le nombre de dossiers accompagnés depuis 2007. - Animer le club de business angels, Cantal Business Angels, créé en 2009 permettant à des investisseurs privés, cadres ou chefs d'entreprise en activité ou à la retraite, de soutenir financièrement des projets de création ou de développement des entreprises cantaliennes et en faire un outil au service de l'implantation d'entreprises extérieures. - Participer au fonctionnement de la société de capital-risque départementale SOFICAN et à l'accompagnement de l'augmentation de capital. Se positionner sur des appels d'offres régionaux, nationaux voire européens afin d'apporter de l'animation et du financement à des projets de développement économique.</p>
<p>MISSION PROSPECTION</p>	<p>Réalisation à la demande de dossiers de localisations en partenariat avec l'ARDE et participation au Comité régional de Prospection. SECTEUR DES TÉLÉ-ACTIVITÉS - Promotion de la démarche des télécentres portée par le Conseil Général et gestion du télécentre d'Aurillac - Accompagnement de l'implantation d'Eodom dans le Cantal - Contact avec un opérateur internet de vente de pièces auto-motos - Participation à l'étude MACEO sur les téléactivités dans le Massif Central SECTEUR DES ÉCO ACTIVITÉS - Accompagnement d'un groupe d'investisseurs auvergnats dans le cadre d'un projet de production électrique par la géothermie. - Inauguration du premier parc solaire en Auvergne réalisé par un opérateur national. - Mission d'étude réalisée par un ingénieur stagiaire de VETAGRO SUP sur les potentialités des éco activités dans le Cantal. - Co-organisation du premier salon des éco-activités avec le Conseil Général dans le cadre du congrès de l'Association Départementale des Maires du Cantal. - Recherche d'investisseurs dans le secteur de la biomasse et de la méthanisation. - Participation à l'étude sur la finition des bois de sciage dans le Cantal. SECTEUR TOURISME/ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE/ SERVICES À LA PERSONNE - Accompagnement d'investisseurs touristiques : Ecolodge au Lac du Pêcheur, Village vacances Diamant Vert, Création d'un hôtel 3* au Lioran, suivi projet création 4 chambres chez Serge Vieira, complexe de gîtes à Anterrieux, projet de cabanes perchées à Chalinargues, - Accompagnement d'un investisseur dans le secteur du handicap et de l'équithérapie, - Participation à l'étude sur les emplois sanitaires et sociaux dans le Cantal menée par le Conseil Général.</p>
<p>MISSION AGRO-ALIMENTAIRE</p>	<p>En 2011, la Mission Agroalimentaire Cantal a coordonné et réalisé 19 actions et opérations Cantal. Dans le réseau agroalimentaire MAAC, ce sont 65 entreprises qui ont été actives en 2011 dont 13 pour la 1^{ère} fois ! Ainsi, depuis 2009, le nombre d'entreprises actives dans le réseau MAAC est en constante progression, avec + 30% sur 3 ans. Le chiffre d'affaires additionnel directement généré pour les entreprises en 2011 est évalué à ce jour (et de manière provisoire) à un minimum de 135 000 €. Enfin, ce sont plus de 50 articles qui ont été publiés en 2011 sur les actions de la MAAC, ses partenaires et le Cantal dans divers titres de presse, dont Ouest-France (titre de PQR le plus lu de France). Les actions ont été développées autour de 3 axes : DYNAMISATION DU RESEAU & FONCTIONNEMENT DEVELOPPEMENT & STRUCTURATION COMMERCIALE PROMOTION, COMMUNICATION Le budget total des actions 2011 s'est élevé à 112 000 € HT dont 17 % apporté par les entreprises.</p>
<p>MISSION TERRITOIRES</p>	<p>Accompagnement des projets de reconversion des territoires (exemple du Pays Gentiane). En partenariat avec des cabinets spécialisés, Cantal Expansion à la suite d'une fermeture de site industriel de production, mène une action énergétique de prospection pour créer de nouveaux emplois sur le territoire concerné. L'implantation d'activités économiques représente pour les Collectivités un enjeu essentiel du développement de la vie locale. Cependant, une offre éparpillée, sur ou sous dimensionnée, mal organisée, inadaptée en terme d'équipements peut se traduire par une gestion difficile des finances publiques. Afin d'appuyer utilement une politique cohérente en matière d'aménagement de zones d'activités, l'Agence Cantal Expansion travaille à la mise en place d'un observatoire de ces zones.</p>
<p>MISSION PROMOTION</p>	<p>SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE DE PARIS Dans une logique d'investir des événements médiatiques grand public pour communiquer sur l'« image Cantal », le Salon de l'Agriculture de Paris a été l'occasion de faire apprécier à plus de 600 000 visiteurs durant 10 jours notre département rural, animé, ambitieux et innovant, fier de ses racines agricoles et de ses produits agroalimentaires mais également riche de nombreux autres atouts à découvrir. Dans ce cadre, le Conseil Général a confié en 2005 à son agence Cantal Expansion la mission de concevoir et d'animer un pôle Cantal dans le Hall Régions de France du salon comprenant un espace restauration – réception de 170 m² et une boutique de vente de produits régionaux de 40 m². RÉSEAUX D'AFFAIRES Cantal Expansion a travaillé à la sensibilisation de grands décideurs au développement de notre département en favorisant un contact pérenne avec eux, et en favorisant une solidarité entre eux. Chez eux, susciter l'envie d'une identité commune ; chez nous, aborder les prospects en ordre groupé, une offre de service d'accompagnement pour toutes opportunités d'implantations d'activités nouvelles créatrices d'emplois. Cantal Expansion s'est ainsi rapproché du Cercle d'Auvergne qui fournit déjà un travail de qualité auprès de ces grands décideurs, pour une dynamique « gagnant-gagnant ». SUPPORTS DE COMMUNICATION Modernisation du site internet pour mise en ligne premier trimestre 2011. Animation d'une Alerte Eco hebdomadaire adressée par mail à plus de 1000 contacts. Gestion de la page Economie dans Cantal Avenir. Relations presse.</p>
<p>LES AUTRES DISPOSITIFS</p>	<p>CANTAL INITIATIVES : 55 prêts ont été délivrés en 2011 pour des projets d'entreprises principalement commerciales et artisanales en création ou en développement. Le coût moyen accordé par prêt est de 5 000 €. Les projets accompagnés ont permis la création de 70 emplois. DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT Le DLA du Cantal a quasiment atteint ses objectifs en accompagnements individuels : 13/16 ingénieries individuelles pour 15 structures bénéficiaires. Concernant les accompagnements collectifs : 6/4 ingénieries collectives qui ont touché 47 structures pour 277 emplois. Les thématiques abordées touchaient principalement la gestion d'une association (contrôle de gestion, comptabilité analytique, stratégie financière) et la stratégie (projet associatif, pérennisation des emplois, ancrage territorial). CENTRE D'INFORMATION RELAIS EUROPE DIRECT Le Centre d'Information Europe Direct Cantal a mené les actions suivantes en 2011 : - Service questions/réponses, - Gestion de la documentation spécialisée, - Dans le cadre de l'année européenne du Volontariat et de la Fête de l'Europe, le CIED Cantal en collaboration avec l'association Euroculture a organisé une intervention le 9 mai sur le thème : « Le Programme Européen Jeunesse en Action : le Service Volontaire Européen ». Dimitar Elenski, jeune bulgare et Jeune Volontaire Européen a témoigné de son expérience auprès des élèves de l'Ensemble Scolaire Gerbert d'Aurillac, - Participation au 1^{er} Forum départemental du Bénévolat qui s'est déroulé le 18 juin dans l'Atrium du Conseil Général du Cantal, - Participation à la Foire Internationale de Clermont-Ferrand qui s'est déroulée du 3 au 11 septembre 2011, - Le CIED Cantal a organisé deux interventions sur le thème du bénévolat et du Service Volontaire Européen. La première a eu lieu au Groupe Gerbert d'Aurillac le 22 novembre et la deuxième au Lycée Jean Monnet d'Aurillac le 29 novembre.</p>



Le Tourisme

Le programme d'actions mis en œuvre au cours de l'année 2011 en faveur du tourisme relève du Schéma Départemental du Tourisme 2010-2012 actualisé en 2010 en lien notamment avec le Schéma Régional de Développement Touristique et de Loisirs. Pour ce secteur, plus de 82 dossiers ou opérations ont été instruits pour un montant total de subventions de près de 2,2 millions d'euros.

LES HÉBERGEMENTS ET LA RESTAURATION TOURISTIQUES

Ce programme a permis de soutenir la création de nouveaux lits touristiques en adéquation avec les attentes d'une clientèle de plus en plus exigeante et la modernisation des hébergements existants avec comme objectifs majeurs l'amélioration de la qualité et la création d'équipements de loisirs complémentaires susceptibles de conforter l'activité et d'allonger la durée des séjours.

Pour accompagner ce programme et apporter un conseil opérationnel aux porteurs de projets, le service travaille en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme et du Thermalisme, le C.A.U.E. la Chambre de Commerce et d'Industrie et les labels, notamment dans le cadre de visites-conseils organisées sur sites.

Dans le même temps, 5 études ont été subventionnées pour un montant de 19 711 €, visant à la définition de stratégies de développement touristique, la création de produits touristiques ou la faisabilité économique et technique de projets d'hébergements touristiques.

L'HÔTELLERIE – LA RESTAURATION

Dans le cadre de ce dispositif, 20 établissements ont bénéficié de subventions pour un montant global de 282 593 € ce qui a conduit à :

- la modernisation de 7 hôtels-restaurants,
- la transmission de 12 hôtels-restaurants,
- la création d'un hôtel.

Ceci correspond à un montant de 3 755 386 € qui ont ainsi été investis dans ce secteur.

LES HÉBERGEMENTS COLLECTIFS ET DE PLEIN AIR

Cette action encourage la création et la modernisation de parcs résidentiels de loisirs, de villages de vacances et de centres d'hébergements pour enfants et adolescents, ainsi que l'installation d'aires de camping-cars intercommunales et la modernisation des campings existants de façon à leur permettre d'accéder au niveau de qualité exigée par la clientèle.

Le Département a accompagné 7 projets pour un montant total de subvention de 89 330 €.

Les investissements qui se sont élevés à 512 488 €, ont conduit à :

- la création d'un village de vacances et la modernisation d'un camping et d'un village de vacances,
- La réalisation de 2 projets d'aménagements d'aires d'accueil pour camping-cars.

LES CHAMBRES D'HÔTES

Ce sont 3 chambres d'hôtes qui ont été subventionnées à hauteur de 6 750 €.

LES MEUBLÉS DE TOURISME

Dans ce secteur 12 projets de création de meublés dont un avec qualification « pêche », trois « neige » et un avec piscine ont été subventionnés correspondant à un engagement global de 99 000 €. Ces meublés ont respectivement fait l'objet d'une labellisation « Gîtes de France » pour 9 d'entre eux et d'une labellisation Clévacances pour les 3 autres.

Il est à souligner qu'un de ces projets a été par ailleurs réalisé dans une grange de caractère participant ainsi au maintien du patrimoine rural.

LES GÎTES D'ÉTAPE ET DE SÉJOURS

Ce dispositif, en lien étroit avec le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées et le développement des activités de pleine nature a conduit à subventionner pour un montant total de 9 000 € une nouvelle structure avec équipements complémentaires.

LES AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES

Un montant total d'aide de 111 764 € a permis de subventionner la réalisation de 7 opérations concernant le développement des zones nordiques, la création d'équipements touristiques et de loisirs destinés à favoriser l'émergence de filières touristiques ou l'acquisition de matériel de loisirs.

LA RANDONNÉE, LE CYCLOTOURISME ET LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Depuis 1995, la mise en œuvre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) et l'accompagnement technique réalisé par le Conseil Général (conseils et réunions techniques, visites de terrain, diffusion de documents) a permis la réalisation de nombreuses opérations d'ouverture, d'aménagement ou d'entretien d'itinéraires, ainsi que la réalisation de plusieurs topoguides.

En 2011 plus particulièrement, le Conseil Général a apporté son soutien à :

- la création de 28 itinéraires pédestres, équestres ou VTT, soit un nouveau linéaire de 442 km,
- la mise à jour juridique d'une première tranche d'itinéraires de randonnée inscrits au PDIPR soit un contingent de 112 itinéraires représentant un linéaire de 1012 km.

Par ailleurs, en s'appuyant sur le Système d'Information Géographique (SIG) départemental, l'actualisation juridique de l'ensemble des itinéraires actuellement recensés a été poursuivie (9000 données cadastrales contrôlées). Afin d'améliorer la qualité de l'offre et la promotion des itinéraires proposés aux cantaliens et aux touristes, le Contrat Garantie Qualité des Itinéraires a été mis en œuvre. Cet outil partenarial a pour vocation de fixer les engagements des EPCI relatifs à la gestion courante des itinéraires inscrits au PDIPR.

Il indique également quelles sont les conditions d'accès pour consulter la couche randonnée du SIG départemental et encadre les modalités de référencement des itinéraires sur le site Internet www.rando.cantal.fr.

Concernant le développement de la promotion départementale de la randonnée, le site Internet dédié à la randonnée a été visité 25 245 fois au cours de l'année 2011, ce qui correspond à un accroissement des connexions de +20% par rapport à 2010.

Le Conseil Général a également contribué à la mise en œuvre de la brochure activités de pleine nature sous maîtrise d'ouvrage du CRDTA et apporté son appui technique au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre au travers d'actions figurant dans la Charte pour le Développement du Sport ainsi qu'aux collectivités partenaires.

Dans le cadre de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires installée le 10 octobre 2008, les démarches concernant le développement maîtrisé des sports de nature ont été poursuivies notamment par la mise en œuvre et l'adoption du dispositif d'inscription d'un ESI au Plan Départemental Espaces Sites et Itinéraires (PDESI).

L'ANIMATION, LA PROMOTION ET LA PROFESSIONNALISATION

Cantal Tourisme

Le Conseil Général a participé aux dépenses de fonctionnement du Comité Départemental du Tourisme à hauteur de 1.177.200 € pour les actions de promotion, d'animation des filières et d'appui à la commercialisation.

Professionnalisation des acteurs

Au titre de ce programme, le Département a participé :

- au fonctionnement de 11 organismes et associations à vocation touristique pour un montant de 85 575 € (dont le Relais des Gîtes du Cantal, Thermavergne...),
- aux opérations de promotion touristique conduites par le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne pour un montant de 38 000 € ainsi qu'au financement de la mission Observatoire Régional du Tourisme (intégrée au CRDTA depuis 2010) pour un montant de 8 000 €,
- au fonctionnement de l'Office de Tourisme du Lioran à hauteur de 50 000 €,
- aux actions portées par 4 Agences Locales du Tourisme pour un montant total de 111 395 € dans le cadre d'un nouveau dispositif visant leur professionnalisation par le soutien à l'emploi d'encadrement, l'harmonisation des taxes de séjours, des cotisations de participation des prestataires et des publications de guides.

Manifestations touristiques

Dix manifestations touristiques d'intérêt départemental ont été financées à hauteur de 24 500 €.

Maison du Cantal à Garabit

La gestion et l'animation de la Maison du Cantal à Garabit ont été confiées en 2008 à l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Flour dans le cadre d'un marché public reconductible 2 fois.

Ce marché a été contractuellement reconduit en 2011, l'engagement du Conseil Général pour soutenir les missions octroyées à l'Office de Tourisme a été de 120 000 €.



La Station du Lioran

L'année d'exploitation 2010/2011 s'est conclue sur un chiffre d'affaires de 4 800 000 €, à l'actif de la SAEM Super-Lioran Développement malgré un cumul de neige limité à 1 m, grâce à la production de neige de culture.

Ceci a permis à l'exploitant, au-delà du versement des redevances au Département, d'investir directement dans les équipements de la station, tout en préservant son équilibre budgétaire.

La SAEM a pu ainsi consacrer plus d'un million d'euros, principalement sur le secteur des Gardes, à la mise en place de 46 enneigeurs sur les pistes Traversée, Dujon 5 et Buron, agrandissant ainsi le domaine skiable sécurisé par de la neige de culture.

De son côté, le Département a réalisé des investissements conséquents pour conserver à la station, ou améliorer, la qualité de ses services et notamment de son accueil.

Ainsi, les parkings P4 et P5 ont été mis en service ; ils permettent d'apporter 540 places de stationnement et de désengorger la route départementale et le centre station.

La nouvelle retenue de la gare de 55 000 m³ a été réalisée. Elle offre désormais une capacité de production de neige de



culture indispensable pour compenser l'aléa météorologique. Ce chantier de 2.8 M€ a été réalisé dans un délai record de 6 mois.

Ont également été poursuivis les inspections et travaux sur d'autres remontées mécaniques : Téléphérique, Buron de Gardes, Prat de Bouc, Familiale, Gardes, Puy du Rocher ... tout comme l'optimisation des pistes par la pose de

barrières et la confortation des matériels d'enneigement.

Par ailleurs, le Département a étudié les possibilités de renouvellement de plusieurs remontées mécaniques en faisant appel à un financement extérieur et à une autorisation d'occupation temporaire du domaine public. Ce dossier reste à finaliser juridiquement et financièrement en 2012.

Cantal Tourisme



QUALIFICATION DE L'OFFRE

OBSERVATION DE L'ACTIVITE DU TOURISME

MEUBLÉS DE TOURISME : PARC DE 883 MEUBLÉS

- 250 meublés possédant leur arrêté de classement Nouvelles Normes
- visites de classement nouvelles normes : 336 visites de classement et 72 demandes en instance de visite à ce jour
- Référentiel FNOTSI pour les chambres d'hôtes non labellisées
- 6 visites de contrôle
- 8 visites de classement
- 2 demandes en instance de classement

TOURISME ET HANDICAP

- Visite Labellisation : ROUCHY CHALINARGUES / JO à DIENNE / MANHES à ST-ETIENNE
- Visite quinquennale : 12
- Visite conseil : BERTHOU à MASSIAC Ferme auberge / LEVEAU à MONTMURAT
- Commission régionale : 3 commissions

FORMATION / FORUM

- Formation RN2D meublés : 9 février 2011 à PARIS
- Audit meublés : 31 mars 2011
- Forum CRDTA Meublés à Cébazat

CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

- organisation du concours, du jury et de la tournée
- 63 communes visitées
- 7 communes présentées au jury régional
- remise des prix reportée en 2012

ANIMATION DU RÉSEAU DES OFFICES DE TOURISME

- Conseils administratifs / juridiques, infos sociales, signalétique, suivi du plan qualité France...
- Relais du CRDTA pour le choix et la mise en place des formations
- Réflexion sur l'harmonisation des prestations pour les guides hébergements et accueil des ALT.

- Suivi de l'offre, de la fréquentation et de la clientèle touristique dans le Cantal pour l'année 2010.
- Suivi du tableau de bord Cantal Tourisme,
- Réponse aux demandes des prestataires/organismes/porteurs de projet (environ une cinquantaine de demandes par an).
- Suivi des réunions du comité technique de l'Observatoire régional du tourisme Auvergne.
- Compilation et traitement des actes d'accueil des Offices de Tourisme (traitement trimestriel par ALT).
- Suivi relais de l'enquête d'opinion menée par l'ORT (SPOT Auvergne).
- Diffusion des résultats d'enquête de l'INSEE (lettres « repère » de l'INSEE : Emploi et bilan de la fréquentation estivale de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air 2011.

<p>MISE EN MARCHÉ</p>	<p>OPEN SYSTEM/RESERVIT</p> <ul style="list-style-type: none"> • 207 comptes en production. • 24 nouveaux prestataires formés, traitement de plus d'une centaine de demandes concernant l'outil de vente en ligne. • Mises à jour de l'outil Open et Reservit (mise en place des passerelles, protection des données bancaires, paiement en ligne, etc.). <p>DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - 120 prestataires rencontrés depuis le lancement de la mission en 2007, 90 prestataires référencés. - Création de produits incentives complexes en partenariat avec des prestataires (ex : « Les aventuriers de Canta'Lanta »). - Organisation d'une formation tourisme d'affaires. <p>COMMUNICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution du site internet pour un meilleur référencement et une augmentation du trafic. Audit du site et nouvel effort de référencement avec Brioude Internet. - Participation à l'Auvergne Convention Bureau. - Relations presse (presse spécialisée tourisme d'affaires principalement), insertions pub. <p>PROSPECTION COMMERCIALE : E-MAILING (4 PAR AN) ET PHONING. SOUTIEN ET ORGANISATION D'EVENEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campus national du CJD du 12 au 14 mai 2011 : 420 personnes. - Ruralitic les 31 août et 1^{er} septembre 2011 : 350 personnes. <p>TRAITEMENT DES DEMANDES :</p> <p>Etude sur-mesure et réalisation des devis, centralisation de la facturation, réunion de briefing et débriefing avec les prestataires, accompagnement des groupes et coordination de l'événement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chiffre d'affaires réalisé en 2011 = 256 627,78 € • Commission réalisée en 2011 = 21 751,27 €
<p>RELATIONS PRESSE</p>	<p>37 accueils de journalistes en individuel ou en groupe.</p> <p>GUIDES TOURISTIQUES : Pour les guides, le service Presse a constitué cette année un groupe de travail avec les ALT du Cantal et a assuré la synthèse et la coordination auprès des journalistes et responsables.</p> <p>GUIDE VERT MICHELIN : Cantal Tourisme est associé, pour la première fois en amont, à la mise à jour du guide et s'est fixé comme objectif de trouver une cohérence pour la découverte « des monts du Cantal » et identifier la Châtaigneraie cantalienne au sein du guide. Bien que le journaliste ne soit resté que 4 jours dans le Cantal, le groupe de travail constitué avec l'ensemble des Agences Locales de Tourisme a permis de faire remonter de nombreuses informations à la direction en charge de ce guide. Parution 1^{er} trimestre 2012 de la nouvelle édition Auvergne.</p> <p>GÉOGUIDE : le 1^{er} consacré à l'Auvergne est en préparation chez Gallimard : Ces nouveaux guides édités chez Gallimard proposent une découverte originale du territoire avec une rubrique loisirs très riche, des idées en fonction de son budget, de sa personnalité ou des ses envies. Réalisés par des auteurs voyageurs, ils proposent une cartographie abondante pour vite repérer les adresses recommandées. Les photos sont signées « Géo »... Parution prévue 1^{er} trimestre 2012.</p> <p>DOSSIERS DE PRESSE</p> <p><i>Cantal : Voyage gourmand</i> Salons ou rencontres professionnelles Salon DEPTOUR : 17 et 18 janvier : 300 journalistes accueillis par la FNCDT. Une trentaine de journalistes ont été reçus en entretien et d'autres rencontrés Presse espagnole – Cœur vert (partenariat Cantal Aveyron Lozère) <i>Soirée Presse CRDTA Londres :</i> Lancement de la ligne aérienne Londres/Clermont <i>Ferrand avec Flybe :</i> 5 contacts qualifiés Club de la presse Limoges: rencontre avec les adhérents autour du voyage gourmand (2 contacts qualifiés) – partenariat avec le CIF pour les fromages.</p> <p>COMMUNIQUÉS DE PRESSE AU NIVEAU NATIONAL AVEC DATAPRESSE : Cantal Tourisme s'est doté d'un logiciel pour traiter en direct la diffusion de communiqués de presse auprès de la presse nationale : DATAPRESSE.</p>
<p>RELATIONS PUBLIQUES</p>	<p>Lettre d'information « Donne-nous de tes nouvelles » Opérations VIP ou « réseaux »</p> <p>Carole MONTILLET au Lioran : Une opportunité stratégique pour la valorisation de la saison hiver a permis à Cantal Tourisme de convaincre Carole Montillet d'être aux côtés du Cantal. Un partenariat avec la SAEM du Lioran sur 3 années (2009 – 2011) a permis de bénéficier de l'image médiatique de la championne olympique, championne du monde de ski et de ses différents contacts autour du slogan « Le Lioran, la station sportive du Massif Central, la station de tous les champions ».</p> <p>PHOTOTHEQUE : Le succès et la notoriété visuelle des dernières éditions de Cantal Tourisme prouvent l'importance des photos sur l'impact auprès des professionnels et du grand public.</p>
<p>EDITIONS</p>	<p>Carte Touristique : Pour proposer au public une offre touristique plus large et adaptée aux familles, un remaniement important a été réalisé pour la carte touristique 2011. Cantal Tourisme a ainsi organisé un groupe de travail avec les 5 Agences Locales de Tourisme qui quant à elles ont coordonné l'information avec les Offices de Tourisme de leurs territoires.</p> <p>Edition du Guide Estival 2011 : Coordination et suivi de l'édition et de la diffusion de la brochure – Partenariat CG 15 / La Montagne.</p>
<p>PROMOTION FRANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaire de l'opération Glisse and Fromages mise en place par l'Association des Fromages d'Auvergne dans les stations de ski d'Auvergne. - Réalisation du sac pour le kit Accueil en partenariat avec le Syndicat Mixte du Puy Mary (13 000 sacs) et mis à disposition auprès des 5 ALT (5000 Châtaigneraie - 2200 Grand Pays de Salers - 2300 Massif Cantalien - 1000 Pays d'Aurillac - 800 Pays de Saint-Flour). - Partenaire du Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne du Tourisme sur l'opération l'Auvergne Au Printemps du 9 avril au 21 juin. - Opération le 15 Gourmand avec 26 restaurateurs. - Opération Points Cantal Collector avec plus de 120 partenaires et en partenariat avec les Logis, Gîtes de France, Clévacances, le CIF, les 5 ALT, l'UDAC/CCI : 600 000 cartes, dépliant 4 pages 15000 exemplaires, flyers 3000 exemplaires, dépliant d'appel 30 000 exemplaires, 300 vitrophanies, 200 000 sets de table, jeu sur cantaltourisme.fr - Partenariat avec le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne pour la réalisation du DVD Mondovélo : tirage de 7 000 exemplaires, cible : participants étape Mondovélo (Monde) + 200 000 abonnés à l'E-newsletter ASO. - Partenariat avec les coffrets cadeaux Weekndtour (Au Cœur des Vignes - Insolite - Terroir et Gastronomie) et Dakotabox (Week-end Découverte en France - Délices du Terroir - Nuit au Vignoble - Eco nature) - Partenariat avec le Site Internet 52 Weekends. - Animation du stand au Village du Tour de France et Mondovélo à Saint-Flour. - Coordination pour la mise en place de la Cantal Sphère sur l'Oxygène Challenge. - Détachement 1/2 temps sur 8 mois de D. Palmier pour la coordination du programme d'animation des manifestations du Tour de France, l'Oxygène Challenge et Mondovélo.
<p>PROMOTION EUROPE</p>	<p>EN RELATION AVEC LE COMITÉ RÉGIONAL DE TOURISME D'AUVERGNE</p> <p>Mise à disposition de dépliants d'appel + cartes touristiques sur les actions de promotion. Europe : cible grand Public Belgique + NDL + Allemagne + GB (janvier 2011). Fourniture de l'information concernant la filière Activités de Pleine Nature pour insertion dans les éditions CRDTA (novembre 2011) : cible grand Public Belgique + NDL + Allemagne + GB.</p> <p>EN RELATION AVEC L'ENTENTE VALLÉE DU LOT</p> <p>Participation/ Coordination de la présence Cantal sur le Marché Vallée du Lot à Bruxelles (Septembre 2011) Cible Grand Public + Presse : 50 000 visiteurs 1 500 cartes touristiques, 400 Brochures Clévacances. Campagne Radio Bel RTL avec jeu concours, campagne de communication presse + internet.</p> <p>ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉMARCHE DE VALORISATION DE L'OFFRE VALLÉE DU LOT : « VALLÉE DU LOT, CULTURE NATURE »</p> <p>Participation à l'élaboration du cahier des charges et recensement de l'information concernant l'offre Cantal Septembre – Octobre 2011 Cible grand public + prestataires cantaliens des communes concernées par la démarche (nombre : environ 100).</p>

Collectivité **partenaire**



COLLECTIVITÉ PARTENAIRE



Chaque jour à vos côtés



L'accompagnement des Territoires



La conduite de la politique du Conseil Général en faveur du développement et de l'aménagement du territoire se concrétise par l'élaboration et l'animation de programmes pluriannuels de développement territorial, auprès :

- des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), au travers des projets de territoire,
- des Villes, au travers des contrats de ville,
- des trois Pays,
- des principaux Syndicats Mixtes en charge du développement et de l'aménagement des sites,
- des Communes.

Les Projets de Territoire

Dans le cadre de l'axe prioritaire du Plan d'Action Départemental dédié au partenariat avec les collectivités territoriales, l'Assemblée Départementale a décidé de renouveler le dispositif de soutien maîtrisé et programmé des projets dans un cadre communautaire que sont les projets de territoire.

L'année 2011 a été consacrée à la préparation et à la validation de onze avenants dont huit au titre d'un projet de territoire 2009-2011 (avenant n°1 ou 2 et même 3 pour la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour) et 3 pour un projet porté sur la période 2010-2012.

Tous les EPCI sont conventionnés et il a été décidé de proroger d'un an les contrats 2009 - 2011, afin que tous les contrats arrivent à terme fin 2012, avant de mettre en œuvre une nouvelle génération de projets de territoire en renforçant la cohérence et la convergence avec la politique régionale.

Les modifications effectuées sont conformes aux termes du contrat de développement initial à savoir :

- Abandon ou report d'un projet dans sa globalité avec réaffectation des crédits sur une nouvelle action.
- Inscription d'une nouvelle action dans la limite du respect de la règle du double-plafond, dont le financement sera envisagé selon les modalités en vigueur au moment de la révision du projet de territoire.

Au cours de l'année 2011, ont été engagés au titre de l'enveloppe de développement territorial :

- 30 dossiers en investissement pour un montant total de 2 840 960 €,
- 36 dossiers en fonctionnement pour un montant total de 1 004 200 €.

Parmi ces engagements on retrouve notamment les opérations suivantes :

- Le centre aquatique de Mauriac,
- Le complexe multisport communautaire de Saint-Flour,
- La Maison des Services de Saint-Mamet,
- Le centre équestre de Pierrefort,
- La construction de la 5ème tranche du village d'entreprises d'Aurillac,
- La rénovation d'un multiple rural à Cros-de-Ronesque,

Enfin, dans le cadre de notre dispositif de soutien à l'emploi des agents de développement quatorze postes ont été financés en 2011 pour une dépense de 96 000 €.

Plusieurs réunions de travail ont ainsi été organisées avec les territoires, en concertation étroite avec les services du Conseil Général associés à la démarche de projets de territoire, pour finaliser les avenants aux programmes d'actions des communautés de communes sollicitant un avenant.

En parallèle, le Conseil Général a poursuivi la gestion administrative du programme avec les tâches suivantes :

- instruction et engagement des aides relevant de l'enveloppe de développement territorial pour une trentaine de dossiers,
- mise à jour des tableaux de bord de suivi des projets de territoire,
- préparation des rapports au Conseil Général (4) et à la Commission Permanente (21),
- actualisation des besoins financiers liés à la mise en œuvre des projets de territoire à partir de modèles de projections, notamment dans la démarche de Plan Pluriannuel d'Investissement,
- mise à jour des tableaux de bord de chacun des projets de territoire dans l'espace collaboratif de projet de l'intranet du Conseil Général.



Synthèse des Projets de Territoire

Communauté de Communes (C.C.)	Montant des Investissements à réaliser par l'EPCI	Participation financière prévisionnel du CG	
		2009-2011 Prorogé jusqu'à fin 2012	2010-2012
ARRONDISSEMENT D'AURILLAC			
CABA	9 941 637 €		2.593.964 €
CERE ET GOUL EN CARLADES	4 831 701 €		1.006.920 €
CERE ET RANCE EN CHATAIGNERAIE	2 914 989 €	952.246 €	
ENTRE 2 LACS EN CHATAIGNERAIE	1 676 443 €	451.303 €	
PAYS DE MAURS	5 475 100 €		777.320 €
PAYS DE MONTSALVY	4 159 243 €		999.800 €
ARRONDISSEMENT DE SAINT-FOUR			
CALDAGUES-AUBRAC	1 594 434 €	674.957 €	
CEZALLIER	3 533 563 €	751.734 €	
MARGERIDE-TRUYERE	1 928 087 €		601.114 €
PAYS DE MASSIAC	2 904 520 €	603.171 €	
PAYS DE MURAT	5 961 154 €	1.261.238 €	
PAYS DE PIERREFORT	4 207 745 €	903.978 €	
PAYS DE SAINT-FOUR	14 168 084 €	1.543.912 €	
PLANEZE	3 183 756 €		423.535 €
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC			
BORT-LANOBBRE-BEAULIEU	854 739 €		173.774 €
PAYS GENTIANE	8 506 949 €	975.429 €	
PAYS DE MAURIAC	6 908 452 €		1.295.500 €
PAYS DE SALERS	6 112 072 €		1.436.316 €
SUMENE-ARTENSE	3 415 797 €		853.828 €
TOTAL DES 3 ARRONDISSEMENTS	92 278 465 €		18.280.039 €

Les contrats de ville

Dans le cadre de ses interventions portant sur le développement territorial, le Conseil Général du Cantal dispose d'un fonds spécifique dédié aux communes urbaines.

Par délibération en date des 18 et 19 décembre 2008, il a été décidé de mobiliser ce fonds dans le cadre de l'établissement entre le Conseil Général et chacune des villes d'Aurillac, de Saint-Flour, d'Arpajon-sur-Cère et de Mauriac, d'un contrat de ville pour une période de trois ans dont le montant des aides à des projets structurants, porteurs de développement et d'amélioration des services à la population, est plafonné comme suit :

- Aurillac : 700 000 €,
- Saint-Flour : 360 000 €,
- Arpajon-sur-Cère : 325 000 €,
- Mauriac : 300 000 €.

Au cours de l'année 2011, deux avenants ont été signés avec les communes de Mauriac et Aurillac, maintenant l'engagement global du Conseil Général à hauteur de 1 685 000 €.

En 2011, cinq opérations ont été engagées pour un montant de subvention de 342 000 € sur la base de 2 217 290 € d'investissement des collectivités partenaires, soit un taux moyen d'intervention d'environ 15,5 %.

Une nouvelle période de contractualisation avec des modalités adaptées a en outre été arrêtée fin 2011 pour la période 2012 - 2014.



Fonds d'Équipement des Communes (FEC)

Le FEC rural a été réparti à l'issue de trois réunions d'arrondissement. 193 projets ont été soutenus en 2011 pour un montant total d'aides de 2 600 500 €.

Ce fonds revêt un intérêt majeur pour les communes rurales du Cantal qui trouvent auprès du Conseil Général un des derniers partenaires de leurs projets. Des projets aussi différents que l'aménagement des voies ou bâtiments communaux, l'équipement matériel, l'amélioration des Services à la population, l'aménagement des espaces publics ou la préservation du patrimoine, trouvent ainsi le soutien nécessaire à leur bonne réalisation. Avec un effet de levier conséquent de plus d'un pour trois en moyenne, le FEC permet la réalisation de 10 millions d'euros d'investissements annuels dans les communes du Cantal démontrant ainsi non seulement son rôle d'aménagement du territoire, mais aussi sa fonction de soutien à l'économie locale. La souplesse de ce dispositif, dont la programmation est proposée à l'initiative de chaque Conseiller Général, lui confère une réelle capacité de réponse pragmatique de proximité.



AIDE AUX COMMUNES : ELARGISSEMENT DES CHAMPS D'INTERVENTION DU FEC

Lors de sa réunion du 23 décembre 2011, le Conseil Général a réaffirmé son ambition de rester le premier partenaire des collectivités. Il a cependant décidé d'adapter ses modalités d'accompagnement, notamment en faveur des communes, dans le cadre du nouveau Plan d'Action Départemental 2012-2014.

En effet pour 2012, l'Assemblée Départementale a décidé l'élargissement du champ d'intervention et des dotations du FEC. Cette évolution répond à une logique de gouvernance renforcée pour mieux prendre en considération, au sein d'une même enveloppe budgétaire, et avec plus de souplesse, les problématiques et les enjeux prioritaires d'équipement et d'aménagement du territoire cantonal, de la compétence des communes.

Outre les opérations traditionnelles de voirie, d'aménagement d'espaces ou de bâtiments communaux, (y compris écoles), le FEC englobera dès 2012 les financements en faveur des investissements des communes dans les domaines de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées.

Désormais les structures intercommunales compétentes en matière d'alimentation en eau potable ou d'assainissement pourront également bénéficier du FEC pour le financement de projets dans ces domaines.

L'élargissement du champ d'intervention du FEC se traduit en termes financiers par une revalorisation de l'enveloppe globale de crédits d'autorisation de programme à hauteur de 4 millions d'euros par an. Chaque dotation FEC est ainsi augmentée en moyenne de 28%.

Au regard des enjeux majeurs en matière d'alimentation en eau potable ou de l'assainissement, les projets relevant du programme départemental d'interventions dans ces domaines seront pris en considération en priorité. A cet effet, pour chaque canton ou ville, outre une part de base dont le montant correspond à la dotation 2011, la dotation FEC comprendra une part supplémentaire réservée au financement des dossiers eau potable et assainissement (environ 22 % de la dotation totale). L'enveloppe "eau et assainissement" ne pourra être utilisée à d'autres fins, mais pourra être abondée dans la limite de l'enveloppe cantonale du FEC si les priorités l'exigent.

En outre, conformément à une priorité du Plan d'Action Départemental 2012-2014, la prise en considération des principes du développement durable sera un critère d'appréciation des opérations proposées au financement.

L'accompagnement des Territoires

Les autres soutiens aux communes et aux territoires

Le Conseil Général a également assuré la répartition du produit des amendes de police : 34 communes bénéficiaires se sont ainsi partagées 196 234 €.

26 communes d'altitude ont bénéficié d'une aide au déneigement de leur voirie pour un montant de 18 348 € de subventions.

Les Pays

Dans le cadre de l'aide apportée par le Conseil Général en faveur des actions d'animation des Pays, au cours de l'année 2011, l'annexe technique et financière de la convention 2009-2011 signée avec les Pays fait état :

- Pour le Pays Haut-Cantal Dordogne, a été validée par la Commission Permanente, pour un montant de subvention de 5 000 € pour l'animation, 3 250 € pour la réalisation de deux missions complémentaires et 19 500 € pour la réalisation d'une étude de cadrage Habitat à l'échelle du Pays, préalable à la réalisation par les EPCI de Programmes Locaux de l'Habitat dans le cadre des projets de territoire,
- Pour le Pays de Saint-Flour Haute Auvergne, a été validée par la Commission Permanente, pour un montant de subvention de 25 163 € pour l'animation, préalable à la réalisation par les EPCI de

Programmes Locaux de l'Habitat dans le cadre des projets de territoire,

- Pour le Pays d'Aurillac, a été validée par la Commission Permanente, pour un montant de subvention de 21 075 € pour l'animation et 21 600 € pour la réalisation d'une étude de cadrage Habitat à l'échelle du Pays, préalable à la réalisation par les EPCI de Programmes Locaux de l'Habitat dans le cadre des projets de territoire.
- Enfin, diverses réunions techniques ont été menées avec les trois associations pour aborder les actions menées au cours de l'année 2011.

Le Programme Leader

Dans le cadre du programme LEADER 2008-2014, trois GAL ont été retenus pour le Département du Cantal par le Comité Régional de Sélection :

- le Pays de Saint-Flour Haute Auvergne,
- le Pays d'Aurillac,
- le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Lors de sa séance du 19 septembre 2008, le Conseil Général a décidé de mettre en place un dispositif de soutien à la mise en œuvre des programmes LEADER au travers d'une aide à l'animation-gestion. Cette aide fait l'objet d'une convention de partenariat définissant les engagements de chacun des partenaires. En 2011, les trois conventions ont été signées avec les GAL retenus, pour un montant global d'aide de 29 799 €.



Les Syndicats Mixtes

Le suivi et l'animation des syndicats mixtes, dont le Conseil Général est membre statutaire, relèvent de la Cellule Territoire et Innovation depuis le 1^{er} janvier 2010. Pour 2011, ce sont près de 742 168,31 € qui ont été versés en faveur des syndicats mixtes relevant de cette mission pour leur fonctionnement et 55 000 € au titre de l'investissement pour le syndicat mixte Garabit-Grandval.

L'ensemble de ces soutiens, fait du Conseil Général du Cantal le premier partenaire des Collectivités locales.



L'Agence Technique Départementale



Vers la Création d'une Agence Technique Départementale

Dès 2011, puis repris dans le Plan d'Action Départemental (PAD) pour la période 2012-2014, au titre de ses engagements de Collectivité Partenaire, le Conseil Général a cherché à répondre aux besoins des communes en matière d'ingénierie publique. Cette réflexion s'inscrivait aussi dans la volonté du Département de confirmer sa mutation d'un rôle de financeur à celui de réel partenaire. Cette action s'est inscrite dans un contexte particulier de retrait de l'Etat dans le domaine de l'ingénierie publique concurrentielle à compter du 1^{er} janvier 2012 du fait de la législation européenne.

Aussi, dans ce cadre, une phase de réflexion a été entamée dès le début de l'année 2011 pour évaluer quelle pourrait être la meilleure réponse à apporter pour la mise en place de missions à la fois transversales et spécifiques en intégrant la mission d'assistance aux collectivités locales existante.

Après une phase d'études des travaux de l'ADF, des rapports parlementaires ainsi que des pratiques des autres départements et du cadre juridique potentiel d'intervention, une première ébauche de projet a pu voir le jour dès juillet 2011. Celle-ci a été présentée à l'Assemblée Délibérante lors du vote des orientations budgétaires du 4 novembre 2011 dans le cadre de l'adoption du PAD 2012-2014.

Le choix du Département du Cantal s'est porté sur la création d'une agence départementale au sens de l'article

L5511-1 du CGCT, codifié par la loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996 : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

L'objectif est de pouvoir être opérationnel pour un démarrage effectif de l'activité à échéance de l'été 2012.

Une phase de concertation s'est ensuite engagée à la fois avec les partenaires externes notamment les services de l'Etat et avec les services du Conseil Général (un groupe de travail «ressources» et un groupe de travail «métiers» ont été constitués).

Un premier courrier d'information a été adressé aux maires et présidents d'EPCI accompagné d'un questionnaire ayant vocation à affiner les attentes des territoires. 120 collectivités ont répondu spontanément.

Lors du Conseil Général des 22 et 23 décembre 2011, l'Assemblée Départementale s'est prononcée favorablement sur le principe de création de l'Agence Technique Départementale du Cantal.

Les champs d'intervention dans un premier temps sont :

- la réalisation d'études générales,
- les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le domaine de la voirie, des espaces publics, en matière d'eau et d'assainissement, dans les technologies Internet et l'Administration Electronique,
- des missions de maîtrise d'œuvre dans le domaine de la voirie et en matière d'eau et d'assainissement,
- le conseil juridique,

- l'ingénierie financière : des missions de conseils et une information sur les financements mobilisables.

Aussi, afin notamment de travailler à la définition des statuts et pour avancer dans ce projet, un Comité de Pilotage qui associe des Conseillers Généraux (le Président du Conseil Général et trois autres Conseillers Généraux), le Préfet du Cantal ou son représentant, le Président de l'Association des Maires du Cantal et des représentants de l'Administration du Conseil Général a été mis en place.

S'agissant des moyens mis en œuvre pour contribuer à la réalisation de ces missions, c'est le Conseil Général qui hébergera l'Agence. Une des possibilités offertes par le Code Général des Collectivités Territoriales renforcée depuis la récente loi du 16 décembre 2010 viendra compléter ce dispositif. Il s'agit des conventions de mutualisation des services issues des articles L 5111-1 et L 5111-1-1 du CGCT.

Des moyens humains et matériels du Conseil Général devraient en effet faire l'objet d'une mutualisation avec l'Agence. S'agissant enfin de la gestion budgétaire de l'Agence, les fonds permettant son fonctionnement seront à la fois issus des participations des adhérents mais également des compensations relatives aux prestations «in house» effectuées spécifiquement au bénéfice de certains membres (prestations ponctuelles d'AMO ou de maîtrise d'œuvre essentiellement). Le montant des cotisations annuelles dues par les membres de l'Agence sera défini dans le cadre de la rédaction des statuts.

Les projets de statuts seront soumis pour approbation lors de la séance du Conseil Général du 30 mars 2012.



HÔTEL DU DÉPARTEMENT

Il a été procédé à la réfection des toitures terrasse de 2 cages sur les 4, ainsi qu'au changement de 2 groupes de VMC vétustes. La sécurité du bâtiment a été renforcée par la pose de ventouses électromagnétiques sur les issues de secours du rez-de-chaussée et du sous-sol.

Par ailleurs, diverses petites opérations de maintenance et de maintien en état du bâti ont été réalisées.



AGENCES, ANTENNES, CENTRES ROUTIERS DÉPARTEMENTAUX ET PARC DÉPARTEMENTAL

Le chantier de construction du nouveau Centre Routier Départemental de l'Estantade a progressé normalement et s'est achevé en juin 2011. Il s'agit du premier projet conséquent post transfert. Il a été procédé à la mise en conformité électrique de plusieurs CRD (Champs-sur-Tarentaine, Pleaux, Mauriac, Murat, Maurs) et de la tranche 1 (bâtiment administratif) du Parc Routier Départemental d'Aurillac.

Plusieurs contacts ont été pris pour envisager l'amélioration des conditions de travail des agents par une extension des surfaces de stockage. Certains de ces projets pourraient se concrétiser en 2012, à Pleaux notamment.

Les négociations avec la communauté de communes du Cézallier ont permis de valider le principe d'acquisition d'un terrain pour l'étude en 2012 et la construction en 2013 du futur CRD de Condat.

AMÉNAGEMENT DES LOCAUX RUE ALEXANDRE PINARD POUR LA DSD ET LA MDPH

Le projet de regroupement de l'ensemble des services de la DSD et la MDPH a pris corps en 2011 avec la réalisation de l'ensemble des études (phases DIAG APS APD et DCE). Le projet a été finalisé et prévoit l'aménagement d'un espace entièrement dédié à l'accueil du public en rez-de-chaussée et la répartition des bureaux par direction dans les étages.

La consultation des entreprises a été lancée en fin d'année pour une attribution des marchés en février 2012, un démarrage des travaux prévu début mars et une livraison des locaux fin 2012.



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Il a été donné suite au projet d'amélioration de l'identification du bâtiment en procédant à la pose d'une signalétique sur la façade du bâtiment situé rue du 139^{ème} RI.

Ont également été réalisés divers travaux de mise en sécurité (pose de barres anti panique, de porte coupe-feu, de ferme porte...)



CMS ET MDA

L'aménagement des locaux de la MDA de St-Flour a permis d'accueillir les premiers clients en septembre 2011.

Les négociations avec les communautés de communes du Pays de Massiac et du Cézallier ont permis l'installation des services sociaux du Département dans la maison de santé de Massiac en 2011 et de valider celle dans la maison de santé de Condat en 2012.



MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

Le projet d'aménagement d'une artothèque, confiée au cabinet Métafore, a donné lieu à la remise d'un avant-projet qui sera approfondi en 2012.

Il a été procédé à la mise en conformité électrique des bâtiments d'Aurillac et de St Flouir.

DRH RUE MARIE MAUREL

Les travaux d'économie d'énergie ont été poursuivis par le remplacement des châssis et la zone de façade en pavés de verre a été sécurisée par la pose d'un filet de protection et d'un pare soleil.



Plan d'Action Départemental 2012-2014

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

c'est  de services

c'est  de solidarité

Chaque jour à vos côtés


cantal
LE DÉPARTEMENT

Conseil Général du Cantal
28 avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex - Tél. 04 71 46 20 20 - Fax : 04 71 46 21 42
cantal.fr